

613^{ème} Séance

Séance Publique
du 16 décembre 2002

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO

DU 9 MAI 2003 (N° 7.598)

TOME II

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

III – EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF
DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2003 (suite) :

- Rapport du Gouvernement (p. 1832) (suite).
- Rapport de la Commission des Finances (p. 1846).
(*Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale : M. Henry Rey*).
- Débat général (p. 1857).
- 1° - Recettes (p. 1875).
- 2° - Dépenses ordinaires :

- Sect. 1 - Dépenses de Souveraineté (p. 1883).
- Sect. 2 - Assemblée et Corps Constitués (p. 1885).
- Sect. 3 - Moyens des services (p. 1888).
- Sect. 4 - Dépenses communes aux sections 1, 2, 3 (p. 1920).
- Sect. 5 - Services Publics (p. 1922).
- Sect. 6 - Interventions Publiques (p. 1923).
- 3° - Dépenses d'équipement et d'investissements (Section 7)
(p. 1933).
- 4° - Comptes Spéciaux du Trésor (p. 1940).

↪ l'entretien de la voirie qui enregistre une hausse de 7,9 %. Ceci s'explique par un programme plus important de réfection d'enrobée en 2003, dont le prix a augmenté de près de 20 %.

↪ les travaux de réparation et d'entretien des ambassades qui enregistrent une hausse de 30,8 %, en prévision de travaux importants au sein de l'Ambassade de Monaco en Suisse (réfection façades, toiture) d'une part, de la réalisation de la deuxième phase du programme triennal de travaux de réhabilitation de l'Ambassade de Monaco en Italie, d'autre part, et d'un programme de rénovation de la résidence de l'Ambassade de Monaco en Espagne.

. Dépenses des services commerciaux et publics concédés :

La progression de cette catégorie de dépenses, reflète la croissance modérée des dépenses relatives aux services commerciaux (+ 2,4 %) et celle plus marquée des dépenses des services publics concédés (+ 6,1 %).

. Services commerciaux :

Hausse significative de 2,4%.

* Les dépenses du compte de partage de la Poste ont été augmentées au vu des résultats de l'exercice passé (+ 5,1%)

* Les achats de marchandises de la régie des tabacs (+ 8,7 %) ont progressé en fonction des hausses de prix prévues pour l'exercice 2003.

. Services publics concédés :

L'accroissement de 6,1 % s'explique par quatre majorations significatives par rapport à l'exercice 2002.

* Comme les exercices précédents, les crédits destinés au nettoyage de la ville affichent une augmentation significative, soit + 4 %. Ceci s'explique par la révision indiciaire du montant de la redevance de 2,5 % combinée à l'adjonction de nouveaux secteurs de nettoyage.

* De même, la somme inscrite au titre de la collecte et de l'incinération est en hausse de 12,5 % sur celle inscrite au budget primitif de l'exercice 2002, mais de 2,5 % seulement sur le rectificatif 2002. Elle tient compte, outre l'augmentation traditionnelle, de la baisse des apports extérieurs puisque la SMA ne traite plus, depuis le 1er avril 2002, les ordures de la ville de Vintimille.

* En outre, les crédits d'entretien des installations d'électricité enregistrent une majoration de 7,1 % pour tenir compte de l'évolution des prix d'une part et de la modernisation et de l'extension des réseaux, d'autre part.

* Enfin les crédits accordés à la Compagnie des Autobus de Monaco augmentent en raison de la prise en charge de six mois complémentaires de l'extension du service de la

ligne 6. Cette augmentation doit aussi permettre la création d'un poste supplémentaire rendue nécessaire par la réduction du temps de travail mise en place dans cette entité.

. Frais financiers :

Cette croissance très importante de 39,6% se justifie par l'augmentation des intérêts versés en rémunération des avances effectuées par le Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat.

b) Dépenses d'Interventions Publiques :

Les dépenses d'interventions publiques connaissent globalement une baisse de 3,7%.

Cette baisse s'explique essentiellement par les inscriptions du chapitre 8 en raison de la réduction de la subvention accordée à la société d'exploitation du Grimaldi Forum. On peut noter aussi la disparition dans cette section de la prise en charge de l'exploitation de l'Auditorium Rainier III, qui a retrouvé sa place parmi les services administratifs de la section III.

La variation à la hausse la plus importante concerne la forte majoration des crédits du domaine international (+21,4 %), en raison de l'inscription d'une somme conséquente en vue de la participation de la Principauté à l'Exposition Universelle en Seine Saint Denis. La Principauté majore aussi sa contribution aux actions internationales bilatérales.

I - Couverture des déficits

- Budget Communal :

La subvention demandée par la Mairie pour le budget primitif 2003 est en diminution de 0,5 % par rapport au budget primitif 2002. Il convient toutefois de corriger ces montants suite à la non prise en charge des crèches par la Commune.

En effet, en ne tenant pas compte du coût du transfert des crèches, le budget primitif 2003 enregistre une augmentation de 2,1 % par rapport à l'exercice 2002.

Cette évolution globale recèle une forte augmentation des dépenses que ne compense pas la hausse attendue des recettes, (+ 11,4% par rapport à 2002) suite à une anticipation positive des produits de la commune (+ 24,5%) qui dépassent la diminution des produits des services municipaux à caractère commercial (- 8,6%).

Concernant les dépenses, une augmentation de 4,3% est relevée.

Elle s'explique par la hausse sensible des dépenses ordinaires (+ 7,8 %) conduite notamment par l'évolution du personnel (+ 6,1 %) et par le transfert de certaines

dépenses extraordinaires à cette section.

Cette hausse est légèrement compensée par :

- les diminutions des dépenses extraordinaires (- 12,9%) suite aux réaffectations de crédits susvisées.

- la diminution des dépenses d'équipement (- 14,9%) qui s'explique par des travaux d'amélioration du bâtiment municipal et par des acquisitions de mobiliers et machines de bureau en 2002, non renouvelés en 2003.

- *Domaine social* :

On note une majoration substantielle de ce chapitre, due principalement à la hausse des crédits nécessaires au C.H.P.G. et au Cap Fleuri en raison des restructurations immobilières en cours et de l'évolution du temps de travail en cours de négociation. On peut aussi observer que six autres écritures concernent des subventions à cet établissement public.

1) Les principaux crédits sont examinés ci-après :

. Centre Hospitalier Princesse Grace :

Le budget de fonctionnement du C.H.P.G. en 2003 est marqué très significativement par plusieurs évolutions notables :

- la mise en œuvre des organigrammes médicaux initiée en 1998 qui prend forme et qui se trouve impactée aussi par les nouvelles demandes présentées pour 2003 : la création d'un poste de praticien affecté à la mise en œuvre de la démarche d'accréditation de l'hôpital fondée sur le référentiel ANAES, celle d'un praticien dans le service d'anesthésie-réanimation et enfin celle d'un adjoint au chef de service de chirurgie viscérale et digestive, cet organigramme ne comportant à ce jour que le chef de service et un certain nombre de praticiens hospitaliers ou d'assistants.

- la progression des dépenses de personnel non médical en raison d'une provision conséquente en faveur de la mise en place progressive de la réduction concertée du temps de travail. Pour le reste il n'est pas sollicité de créations de postes, l'exercice précédent ayant vu l'approbation de 20 nouveaux emplois.

- La restructuration immobilière qui entraîne la fermeture en année pleine du service de cardiologie 1.

Par ailleurs est constaté de manière significative un raccourcissement de la durée moyenne de séjour, évolution caractéristique de la médecine moderne mais qui n'impacte pas les recettes en raison d'une évolution de la tarification imposée par la Convention estimée à 3,95%, d'un nombre d'actes en augmentation grâce notamment à la mise en œuvre de disciplines nouvelles comme la gastro-entérologie. Les produits hospitaliers augmentent ainsi de 5%.

Ces données entraînent un déficit d'exploitation important.

. Résidence du Cap Fleuri

Bien que simple démembrement géographique de l'établissement public, la résidence du Cap Fleuri a un budget individualisé. Il comporte cette année deux spécificités déjà évoquées pour le C.H.P.G. à savoir :

- Une évolution notable des crédits de personnel non médical en raison d'une provision pour la réduction concertée du temps de travail.

- Une forte réduction de l'activité en raison des travaux de rénovation pilotés par le service des Bâtiments Domaniaux, qui entraîneront une diminution de 10% au moins de l'activité.

En revanche en matière de tarification, un taux limité à celui de l'inflation attendue en 2003, soit 1,6 %, est retenu en raison des nuisances induites par les travaux qui seront menés. A noter toutefois que le mobilier a été rénové complètement à la fin de l'exercice 2001.

Globalement le déficit d'exploitation de la résidence se creuse fortement.

. Centre Hospitalier Princesse Grace – subvention d'équipement :

Il a été convenu, comme ce fut le cas dans le passé, que l'Etat supporte directement certains des investissements lourds du C.H.P.G. Pour l'exercice 2003 l'intégralité de la somme est dévolue au plateau technique de la radiothérapie qui date de 1992 et est devenu obsolète.

. Centre Hospitalier Princesse Grace – refonte du système d'information :

Ce projet très ambitieux nécessite une préparation minutieuse afin d'en définir parfaitement les objectifs et le coût. Son démarrage éventuel sur 2003 fait donc l'objet d'une inscription provisionnelle.

** Centre Hospitalier Princesse Grace – thérapies novatrices*

Cet article nouveau est consacré à une prise en charge directe par l'Etat d'une partie des frais liés aux thérapies nouvelles, ne faisant pas encore l'objet de remboursements par les caisses sociales. Ainsi un certain nombre de patients pourra bénéficier de ces avancées médicales (curiethérapie, défibrillateurs) malgré leur coût.

. Ecole d'infirmières

L'école poursuit sa montée en charge puisque pour l'année scolaire 2002/2003, 50 élèves seront présents ; la subvention prend en compte cette évolution.

. *Centre de Transfusion Sanguine :*

La subvention, comme convenu avec la Direction du Centre Hospitalier, est celle inscrite au budget de l'exercice précédent et sera revue lors du budget rectificatif en fonction du coût réel du C.T.S. constaté sur l'exercice 2002 par la comptabilité analytique.

2) les autres entités voient leurs besoins évoluer comme suit :

. *Office d'assistance sociale :*

La subvention est en baisse en raison de la réorganisation du secteur qui vise à confier à la D.A.S.S. l'intégralité de la politique sociale. Par souci de rationalisation également la gestion de la crèche familiale (assistantes maternelles à domicile) est désormais confiée au Foyer Sainte-Dévote. Les frais de fonctionnement de l'Office se trouvent donc fortement réduits. En revanche, l'Office continue de financer les prestations, qui sont maintenues au niveau de 2002, à l'exception des allocations personnes handicapées qui sont majorées en raison de la prise en charge de 4 nouveaux dossiers.

. *Foyer Sainte-Dévote :*

Pour l'exercice 2003, le déficit prévisionnel du Foyer Sainte-Dévote est en forte augmentation. En effet le Budget primitif 2002 avait été établi sur la base d'une gestion des crèches sur 9 mois seulement. Le budget du Foyer intègre aussi désormais la gestion de la crèche familiale comme indiqué ci-avant. Celle-ci génèrera des recettes, mais des charges plus conséquentes notamment en personnel.

Les deux autres articles de ce chapitre : Prévention médico-sociale, "Centre de dépistage du SIDA" et "Centre médico-psychologique" ne connaissent globalement pas d'évolution notable.

– **Domaine culturel :**

L'évolution à la hausse des subventions accordées résulte d'une majoration de l'intervention en faveur de chacun des trois Etablissements Publics à caractère culturel relevant du chapitre, dans des proportions différentes toutefois.

. *Musée National :*

Le déficit du Musée National connaît une majoration faible en 2003 mais qui s'établit à + 23% par rapport à celui constaté en 2001 qui avait connu des recettes exceptionnelles en raison de l'exposition consacrée à la poupée Barbie. La majoration sollicitée pour 2003 tient compte de la continuité du programme de restauration des collections de poupées XVIII siècle, pour un montant double de celui de l'exercice 2002.

. *Centre Scientifique :*

La dotation d'équilibre de 2003 est en forte hausse mais

globalement l'intervention de l'Etat est peu impactée (+ 1%) en raison de la fin en 2002 de la mission de la troisième équipe chargée du programme caulerpe et donc de l'absence de crédits destinés à celle-ci. La hausse des charges du centre provient essentiellement des majorations des frais de personnel (traitements et charges sociales) et d'un programme qui vise à effectuer une campagne à la mer.

. *Fondation Prince Pierre :*

La hausse conséquente de la subvention (+ 18,2 %), est destinée essentiellement à la prise en compte des frais réels d'organisation des prix de la Fondation et notamment du Prix International d'Art Contemporain.

II - Interventions

– **Domaine International :**

Ce chapitre connaît une évolution sensible mais contrastée puisque 7 lignes de crédit sur 19 sont en baisse alors que 6 interventions augmentent de plus de 20%.

1) En matière d'aide internationale deux articles, de même nature, comportent des majorations significatives :

. *Cotisations aux Organisations Internationales*

Il s'agit d'une augmentation des contributions aux opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de Sécurité. L'adhésion de Monaco à la F.A.O. et à l'agence européenne de l'environnement génère aussi une dépense supplémentaire.

. *Contributions Actions Internationales*

Les actions menées par l'ONU font l'objet de contributions volontaires importantes. Elles concernent le P.N.U.E., le P.N.U.C.I.D., le H.C.R., l'U.N.I.C.E.F., le fonds d'assistance au déminage etc., le fonds global pour la lutte contre le S.I.D.A., les actions pour la F.A.O. au Niger et à Madagascar. Par ailleurs des programmes de coopération multilatérales ont été acceptés. Ils concernent par exemple la francophonie dont une part importante permettra la réalisation du sommet de la Francophonie à Ouagadougou (Burkina Faso). D'autres missions sont des programmes contre la désertification, pour la surveillance des pollutions, des changements climatiques, la protection des mammifères marins etc.

2) En revanche le troisième article relatif à la coopération bilatérale connaît une stabilisation.

. *Coopération Internationale*

Les actions bilatérales sont maintenues avec les pays suivants : Liban (reboisement) Tunisie, Maroc, Croatie, Slovénie, Bulgarie, Algérie, Bénin, Sénégal, Niger etc. En outre, un programme est destiné au Salvador pour la maintenance des structures sportives installées suite à

l'organisation des Jeux d'Amérique Centrale.

. *Exposition en Seine Saint-Denis*

Ce chapitre enregistre la participation de la Principauté aux grandes expositions internationales. Si en 2002 deux inscriptions avaient été recensées, le Gouvernement Princier semble s'orienter vers une décision de ne pas participer à l'exposition du Japon, au profit de l'exposition devant se situer en France en 2004, si celle-ci devait se concrétiser. Le montant retenu correspondrait à un tiers de la dépense globale estimée sur la base de nos précédentes participations.

. *A.I.E.A.*

Cette inscription est en baisse de 9 % Elle couvre les charges et le loyer des bureaux de l'Agence et permet en outre de lui octroyer une subvention.

. *AGFIS – ATP Tour*

Cette inscription est majorée pour tenir compte des loyers et charges en hausse importante.

. *Unesco - Présidence*

Ce budget en très nette croissance en raison des activités renforcées de la Principauté auprès de l'UNESCO en 2003, notamment par la tenue de la 32^{ème} session de la conférence générale de l'UNESCO, la candidature de Monaco au Conseil Exécutif, la tenue de réunions et travaux préparatoires et la participation du délégué aux nombreuses réunions internationales prévues dans ce cadre.

. *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe*

La contribution annuelle de la Principauté entraîne un crédit en augmentation de plus de 20%.

. *Adhésion au Conseil de l'Europe*

Cet article comprend le montant prévisionnel des dépenses liées à l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe en vue des premiers frais afférents à la création d'une Mission permanente à Strasbourg.

. *Convention Internationale sur la navigation de plaisance*

Le montant prévu en 2002 pour la conférence est reconduit en 2003 en raison de l'incertitude qui pèse sur la date de tenue de celle-ci.

. *Ligue Européenne de coopération économique*

Cet article correspond aux besoins de fonctionnement pour l'année tel qu'exprimés par le Président de la L.E.C.E

. *PNUD – Séminaire sur les villes Méditerranéennes*

Dans le cadre du P.N.U.D. cette nouvelle inscription doit financer la tenue à Monaco d'un séminaire sur les villes

méditerranéennes.

– **Domaine éducatif et culturel :**

Ce chapitre connaît une baisse par rapport à l'exercice précédent ; toutefois, une seule écriture est responsable de cette situation : il s'agit de la réduction du montant destiné à la contribution à la rénovation de la Salle Garnier, ajusté en fonction du planning des travaux (- 34,9%). Hormis cette écriture le chapitre connaît une augmentation de 3,2 %, étant précisé que les trois autres écritures dépassant un million d'euros (subvention à l'Orchestre Philharmonique, à la Compagnie des Ballets et à l'enseignement privé) connaissent des hausses.

. *Orchestre Philharmonique*

Cette subvention connaît une nouvelle variation à la hausse mais plus mesurée qu'en 2002. Les raisons en sont principalement la création de nouveaux postes, essentiels dans la politique voulue par Me JANOWSKI (accueil de 5 musiciens stagiaires sur 5 mois, recrutement d'un Directeur de Production et d'un assistant chargé de l'enregistrement des concerts), et l'intensification des opérations de publicité. Ces dépenses complémentaires ne sont pas intégralement compensées par le moindre coût d'exploitation en raison de l'installation permanente à l'Auditorium Rainier III.

Les recettes quant à elles stagnent en raison d'un nombre de concerts qui passe de 29 à 26 et de la non modification de la contribution de la S.B.M. depuis 2001.

. *Compagnie des ballets de Monte-Carlo*

Une fois encore l'Etat accompagne le développement de la Compagnie des ballets en lui accordant une subvention majorée. A l'exception d'une nouvelle revalorisation de la prime de fin d'année du personnel, les autres frais de fonctionnement sont maintenus. Parmi les budgets de programme accordés on observe la tournée à l'étranger (Russie, Mexique ou Canada), l'acquisition d'équipements techniques (matériel vidéo, son, scénique, outillages, etc.). Un troisième programme conséquent concerne le développement de la captation vidéo des spectacles avec le recrutement d'un consultant vidéo, la location de dispositifs vidéo et le recours à une société pour la prise de vue et l'archivage des images des spectacles.

. *Etablissements d'enseignement privé :*

La contribution de l'Etat aux établissements d'enseignement privé, est majorée de 1,7 % en liaison avec les programmes scolaires.

D'autre part, on remarque dans ce chapitre que les crédits sont reconduits à l'identique ou très légèrement majorés pour 14 associations (y compris la subvention exceptionnelle à l'Opéra de Monte-Carlo, la Salle Garnier

demeurant fermée). De même la subvention destinée aux voyages écoliers et projets jeunes est reconduite. Les autres interventions de l'Etat évoluent comme suit :

. Studio de Monaco

Cette minoration de plus de 50 % tient compte des besoins réels du Studio qui l'ont conduit au cours des exercices antérieurs à ne solliciter qu'une partie de la subvention.

. Jeunesse catholique

Cet article comportait un programme en 2002 en raison de la tenue des Journées Mondiales de la Jeunesse à Toronto. La subvention de fonctionnement est reconduite à l'identique.

. Subventions diverses

Cet article comporte une nouvelle intervention destinée à contribuer à la réfection des bâtiments de l'Eglise réformée sise en Principauté. Au titre des programmes la contribution à l'édition des Monte-Carlo Masters est reconduite, et un montant est attribué à l'AMCA pour la tenue des deuxièmes rencontres internationales de Monaco et la Méditerranée.

. Comité National des Traditions monégasques

En 2002 une aide exceptionnelle avait été accordée en raison du projet d'exposition sur le patrimoine monégasque qui n'a pu se tenir ; pour 2003 la subvention destinée au fonctionnement est donc reconduite à l'identique.

. Archives audiovisuelles

La subvention importante attribuée à cette association connaît une majoration exceptionnelle liée à un programme particulier : la conservation et l'exploration de la partie de la sonothèque de Radio Monte-carlo constituant un témoignage historique pour la Principauté.

- Domaine social et humanitaire :

La baisse des dépenses de ce type est consécutive à l'arrivée progressive à son terme du programme d'indemnisation pour perte de clientèle du personnel médical du C.H.P.G. (- 76,4%).

1) Parmi les interventions directes de l'Etat, on note les augmentations suivantes :

. Bourses d'études

En raison de la majoration annuelle des tarifs et du nombre croissant des bénéficiaires.

. Transports d'élèves

Augmentation de 34 % en raison de la prise en charge des élèves des classes maternelles de la Condamine

transférés provisoirement à l'annexe Saint-Roman (Carmes).

. Formation professionnelle

L'évolution des formations en alternance et de l'apprentissage conduisent à prévoir une somme pour 50 élèves environ. En outre, des bilans de compétence vont être mis en place par la cellule emploi jeunes en 2003.

En revanche il doit être souligné la poursuite de la diminution de l'aide aux travailleurs, bien que cette baisse se ralentisse, et le maintien à son niveau 2002 de l'aide à l'installation professionnelle. Quant aux prestations sociales allouées aux étudiants monégasques (- 15,2 %) la baisse constatée résulte d'une simple adaptation des crédits aux besoins réels.

Enfin, le montant destiné à la prise en charge de séjours thérapeutiques pour des adolescents est revu, ce type de dépenses étant difficile à anticiper puisque résultant d'une décision de justice.

2) Parmi les associations subventionnées, on note les variations suivantes :

. Croix-Rouge monégasque :

La majoration de la subvention accordée à la Croix-rouge monégasque provient d'une augmentation de 2,6% des charges du personnel du siège et surtout de celle de 6,5% du personnel de la garderie en raison du départ en retraite de deux employés et des indemnités de congés payés.

. AMADE

Le développement souhaité par le Gouvernement de la coopération internationale dans le domaine humanitaire se manifeste tant par des interventions directes que par un soutien accru à certaines associations particulièrement actives dans ce domaine. Il en est ainsi de l'AMADE, qui voit sa subvention croître de plus de 20% en raison de l'organisation à l'occasion du 40ème anniversaire de sa création par SAS la Princesse Grace de Monaco, d'une manifestation à vocation culturelle.

. Subventions diverses

La diminution s'explique par le niveau exceptionnel de cet article en 2002 en raison de l'aide ponctuelle accordée à l'Union des syndicats pour son déménagement. Si l'an dernier l'association Monaco SIDA se voyait pour la première fois aidée par une subvention d'Etat, c'est en 2003 l'association des « Enfants de Frankie ».

. AMAPEI CAPS

. AMAPEI – foyer de vie Handicapés

L'article dévolu au CAPS augmente de 1,6% en 2003

sous l'effet du glissement de l'ensemble des frais afférents au fonctionnement de cette unité et notamment des frais de personnel. La même évolution des dépenses affecte le foyer de vie mais est compensée par une augmentation quasiment identique des recettes.

– **Domaine sportif :**

. *A.S.M. FC SAM*

La subvention du centre de formation de l'ASM football Club est reconduite.

. *Comité Olympique*

Le budget courant de l'exercice augmente peu mais comprend un important programme de participation à des manifestations sportives internationales :

- X^e Jeux des petits Etats à Malte

- Festival Olympique de la jeunesse Européenne en Slovénie (hiver)

- Festival Olympique de la Jeunesse Européenne à Paris (été)

. *Aides aux sportifs de haut niveau*

L'article créé en 2002 concernant les aides attribuées aux sportifs de haut niveau, comporte une inscription en baisse par rapport à l'exercice précédent mais prend en compte précisément les besoins générés par les conventions passées avec les 6 sportifs concernés.

III - Manifestations

Les crédits de ce chapitre enregistrent une chute de 23,1% par rapport au budget primitif 2002.

Cette diminution est due au transfert des crédits afférents à l'Auditorium Rainier III vers la section III, conformément à leur destination mais surtout à la subvention de la société d'exploitation du Grimaldi Forum qui est divisée par plus de deux. Cette chute des besoins de financement de la société du Grimaldi Forum, témoin de son dynamisme et de son succès commercial, fait passer cette subvention au second rang en valeur ; en effet la subvention accordée à l'ACM pour les épreuves automobiles croît à nouveau de manière très conséquente et constitue cette année la principale inscription du chapitre. Toutefois, les activités de congrès et culturelles gravitant autour du Grimaldi Forum constituent encore, globalement l'essentiel de ce chapitre.

1) On a ainsi :

. *Exploitation du Grimaldi Forum*

La montée en charge de l'exploitation du Grimaldi Forum conduit à minorer l'aide consentie par l'Etat à la

société d'exploitation. Néanmoins celle-ci est toujours conséquente, alors que le budget du Grimaldi Forum ne supportera pas de travaux en 2003. L'explication vient du fait que la croissance estimée du chiffre d'affaires entre 2002 et 2003, s'accompagne d'une majoration parallèle des charges directement liées au chiffre d'affaires. En revanche, la masse salariale demeure stable, alors que les charges de fonctionnement sont revues à la baisse. Il doit être noté qu'à compter de 2003 le Grimaldi Forum versera à l'Etat une redevance basée sur son chiffre d'affaires.

. *Evénements Culturels du Grimaldi Forum*

Ce montant est à nouveau en augmentation (9,8 %), mais de manière plus contenue qu'en 2002 et reflète le souhait de la Principauté d'offrir peu de productions mais de très haut niveau. Des projets sont en cours avec les Ballets du Kirov, le Cirque du Soleil ou Disney on Ice. Des manifestations musicales sont aussi prévues (soirées « techno », Fête de la Musique, Festival de Jazz, etc.).

. *Monaco Danses Dances Forum*

Cette année la manifestation principale ne se tient pas et la subvention est versée au titre du fonctionnement de l'association qui comprend bien entendu la préparation de l'édition 2004. Celle-ci s'est fixée comme objectif de développer la notoriété de la manifestation pour en accroître les recettes propres et en faire un rendez-vous de la danse reconnu au plan international. En 2003 le Monaco Danses Dances Forum associera aussi les compétences de son équipe à plusieurs manifestations des institutions artistiques tels que les Ballets de Monte-Carlo, le Printemps des Arts, le Grimaldi Forum.

. *Congrès - Contributions :*

Cet article, provisionnel, permet de faire face à la prise en charge des redevances d'utilisation des centres de congrès à l'occasion de certaines manifestations, à des participations au niveau des frais d'organisation et à la prise en charge des frais de location des centres de congrès pour Monaco Medias.

. *Culture - Contributions :*

Ce crédit permet le financement des frais de location des espaces gérés par le Grimaldi Forum au profit des trois entités culturelles, sur la base de conventions précises. Ainsi, des crédits seront alloués à l'Orchestre Philharmonique, aux Ballets de Monte-Carlo et à l'Opéra et au Printemps des Arts. La diminution s'explique par la part dévolue en 2002 au financement des frais de location d'autres salles de spectacles en raison de la fermeture de la Salle Garnier qui n'avait pas été anticipée.

2) Les autres articles de ce chapitre enregistrent les variations suivantes :

. *Manifestations Nationales :*

La hausse des crédits de cet article provient d'un montant provisionnel lié aux élections devant se tenir en 2003 et à la participation de l'Etat au spectacle de la soirée de Gala de la Fête Nationale.

. *Festival International des Arts*

Bien que ce crédit soit en baisse, la subvention du Festival International des Arts comporte en 2003 les charges de personnel complémentaire destinées au recrutement d'un directeur artistique. Il est chargé de restructurer le Festival afin d'en réaffirmer l'identité au regard d'une saison artistique monégasque de plus en plus dense.

. *Festival international de télévision / Monaco Medias*

La subvention de cet article, qui va désormais à l'association gérant le Festival International de télévision, IMAGINA et SPORTEL est en légère augmentation pour l'exercice. Les frais spécifiques à la location du Grimaldi Forum figurent sur un autre article.

. *Epreuves sportives automobiles*

Malgré la non réalisation en 2003 du Grand Prix Historique qui avait alourdi la contribution demandée par l'Automobile Club en 2002, la subvention demandée au titre du budget 2003 est en augmentation de 24,5 % sur l'exercice précédent.

Outre une majoration rendue nécessaire par le paiement de la retransmission télévision du Grand Prix, l'accroissement de la demande de subvention concerne quatre manifestations : le Grand Prix (+ 34,9 %), la Kart Cup (+ 20 %), la remise des Prix (+ 9,9 %) et le Rallye de Monte-Carlo (+ 5 %).

. *Congrès - Réceptions :*

Ce crédit permet à la Direction du Tourisme et des Congrès d'offrir des cocktails aux participants aux congrès ou manifestations. Il s'agit de plus en plus d'un élément important du choix de la destination par les organisateurs. Il a été calculé en fonction des congrès d'ores et déjà inscrits en 2003, en particulier le Rendez-vous de septembre des Assureurs qui ne figurait pas sur l'exercice précédent et en provisionnant une somme pour les nouvelles prises en charge.

. *Manifestations culturelles*

Les dépenses sont en diminution cette année suite à l'organisation de deux grandes expositions en 2001 et 2002 alors qu'une forte somme pour une exposition seulement est prévue en 2003 en sus des manifestations habituelles,

plus modestes : concerts d'orgue, manifestations culturelles éducatives etc.

. *Animation :*

Ce crédit permet l'organisation d'animations (World Music Awards, Marché de Noël Scandinave, Laureus Sports Awards etc). Cet article intègre des manifestations comme le Jumping qui se trouvaient avant sur l'article "Manifestations nouvelles" (-62,3 %) qui est donc minoré à due concurrence et ne comporte plus qu'une somme provisionnelle en vue de manifestations qui viendraient s'ajouter au calendrier monégasque.

. *Théâtre Princesse Grace :*

Pour l'exercice 2003 le Théâtre Princesse Grace a obtenu une subvention tenant compte du recrutement d'un agent permanent supplémentaire, qui devrait notamment intensifier la promotion du Théâtre auprès des media, et directement auprès des entreprises et des collectivités de Monaco et de la région. Les dépenses de personnel sont ainsi fortement majorées mais leur croissance est partiellement absorbée par une anticipation des recettes en hausse de 3,8%.

. *Expositions florales :*

La diminution de plus de 82% du crédit s'explique par le programme de 2002 relatif à la participation de la Principauté à des Florales Internationales, et dont le montant n'est pas reconduit en 2003.

. *Manifestations sportives :*

Les crédits courants de cet article (qui avait bénéficié en 2002 d'un programme pour l'organisation d'un congrès sur le judo) sont légèrement majorés en 2003, en raison de l'octroi d'une majoration à la fédération de squash. Les autres subventions (athlétisme, judo, natation, épée) sont reconduites.

. *Monaco Inter Expo*

Ce crédit conséquent permet de faire face aux premières dépenses de la société pour l'Exposition Universelle de 2004 en Seine Saint-Denis, si la tenue de celle-ci se confirmait.

. *Garden Club :*

Ces crédits, nécessaires à l'organisation du concours de bouquets et du Salon Rêverie et Jardin sont reconduits.

IV - Industrie, Commerce et Tourisme

Les crédits de ce chapitre sont fortement majorés exclusivement à cause de l'article " Exploitation Gare" dont le montant triple. Il s'agit en fait de pouvoir régler à la

SNCF le surcoût d'exploitation de la gare souterraine avec effet rétroactif au 1er janvier 2000. Si l'on exclut cette écriture, les crédits n'évoluent pas.

1) Deux articles importants connaissent des variations sensibles, qui se compensent toutefois :

. *Etudes Economiques*

Cet article, qui augmente de 27,3 %, est porté au niveau du montant dépensé en 2001. En effet des études importantes en cours et à venir sont à prendre en compte il s'agit de la mission confiée à SATEL Conseil dans le domaine des télécommunications, de la poursuite du recours à un conseiller technique dans le domaine de la fiscalité ainsi que dans des domaines divers en raison de la complexification de ces matières et de l'urgence qui s'attache à régler certains dossiers.

. *Intervention économique*

Ce montant en diminution de 24,3 %, correspond aux aides aux manifestations, aux aides à l'innovation et à la prospection, aux aides à la formation du secteur privé et à des aides diverses (actions de promotion publicité, rétrocession de droits...). Le montant est minoré au regard des besoins réels constatés au cours des exercices précédents.

2) Par ailleurs on peut noter les évolutions suivantes :

. *Bonification de prêts*

La diminution de 29% est expliquée par le nombre de demandes de bonification de prêts qui baisse à nouveau sur 2002.

. *Yacht Club Monaco*

La subvention accordée en 2002 a été reconduite, mais deux programmes, de célébration du 50ème anniversaire du Yacht Club et de réalisation de la Classic Week ont été accordés, augmentant la subvention de 19,6%.

. *Chambre de développement économique*

La subvention 2002 accordée à la Chambre de Développement Economique est reconduite.

. *Coordination TUB-CAM*

Le montant versé augmente de près de 35 %, suite à la location d'un autobus mis à disposition du réseau de transports urbains de la ville de Beausoleil, le précédent, prêté par la CAM, étant hors d'usage.

. *S.A.M. d'exploitation des ports*

Ce montant, inchangé par rapport à l'exercice précédent, correspond à une subvention de fonctionnement de la société qui aura à sa charge, conformément au projet de loi et au cahier des charges prévu, l'exploitation des ports en 2003.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements sont en progression de 3,4 % par rapport au budget primitif 2002.

Elles représentent 30,6 % du budget général, soit 0,2 points de moins que l'an passé, et se décomposent comme suit :

- Investissements immobiliers	+ 285 %
- Matériel d'équipement	+14,5 %
- Travaux d'équipement	- 3,4 %

a) Acquisitions d'immeubles :

Les crédits s'y rapportant se répartissent de la manière suivante sur deux articles budgétaires:

* **705.982** - Acquisition de terrains et immeubles :

Cette dotation, qui augmente de 83 %, après des augmentations déjà significatives sur les exercices antérieurs, fait suite à la loi n°1235 et correspond à un crédit provisionnel afin de financer la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur les appartements à la vente. Cette possibilité est régulièrement utilisée, après consultation de la Commission de Placement des Fonds.

* **709.991** - Acquisitions - Investissements

Ce crédit provisionnel est destiné aux rachats possibles par le budget de l'Etat d'immeubles qui ont été provisoirement acquis par le Fonds de Réserve Constitutionnel. Sont particulièrement visés par cette mesure les locaux de l'immeuble le Patio dont une partie a déjà fait l'objet d'une acquisition par le budget de l'Etat.

b) Matériel d'équipement :

Ces crédits concernent notamment :

* **702.974** - Gestion du trafic et amélioration de la circulation :

Ce crédit concerne principalement les opérations suivantes :

- acquisition de trois panneaux électroniques temporaires d'informations routières ;

- fourniture et mise en place de panneaux d'information des places disponibles dans les parkings publics, équipement du quartier de Fontvieille ;

- remplacement de huit armoires de commande de la signalisation dynamique du tunnel sous le rocher, le fournisseur d'origine n'étant plus en mesure d'assurer la fourniture des pièces détachées pour les armoires posées en 1992 ;

- dernière tranche de l'opération, prévue sur quatre ans

et commencée en 2000, concernant le remplacement des lampes à incandescence par des optiques à diodes ;

- constitution, pour chacun des tunnels sous le rocher, du dossier de sécurité préconisé par la circulaire française. Cette étude serait réalisée par un expert ou organisme compétent ;

- poursuite de l'opération commencée en 1996, visant à améliorer les déplacements des usagers des transports en commun ;

*** 704.950 - Signalisation routière :**

Les crédits de cet article concernent la fourniture et la pose de signalisation directionnelle, de police et de signalisation pour les commerces.

*** 704.954 - Transformateurs électriques**

Cette opération, qui sera réalisée sur deux ans comprend le remplacement de quatre transformateurs PCB et les travaux annexes d'installation. Elle prend également en compte le suivi des opérations par le bureau d'études.

*** 706.937 - Acquisition d'œuvres d'art :**

Ces crédits provisionnels dont le montant, stable cette année, a été multiplié par trois l'exercice dernier sont destinés à faire face aux différentes propositions d'acquisition d'œuvres d'art, soumises au Gouvernement Princier tout au long de l'année, suite aux préconisations relatives à la future ouverture d'un musée des Arts en Principauté.

*** 706.970 - Décoration urbaine :**

Cet article est destiné à l'entretien et à la restauration des œuvres d'art exposées en ville, mais également au déplacement des sculptures, à leur mise en place définitive et à la réalisation de socles et à l'achat de plaques gravées.

*** 708.904 - Acquisition de matériel informatique :**

Sur cet article en forte augmentation, les opérations suivantes sont prévues :

- acquisition de matériel de réseau ;
- remplacement des contrôleurs et des chargeurs de l'unité de sauvegarde ;
- acquisition et extension des outils d'analyse et de programmation ;
- liaison fibre optique entre les différents services administratifs et le service informatique.

c) Travaux d'équipement :

Les crédits de travaux d'équipement prévus pour 2003 sont en diminution de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Les articles les plus importants en fonction de leur coût ou de leur progression, dans un sens ou dans l'autre, sont commentés ci-après :

*** 701.902 - Frais d'études, urbanisme et grands travaux :**

Ce crédit qui augmente de 150%, recouvre différentes opérations, et notamment :

- la mise en œuvre d'études relatives aux actions proposées par le Plan de Déplacements Urbains,

- l'étude de définition de l'entrée en ville au jardin exotique ;

- les études paysagères et urbanistiques de requalification des espaces du Parc de Monte Carlo ;

- les études pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du littoral ;

- la mise en œuvre des études proposées par la réflexion sur la revitalisation du quartier de la Condamine ;

- des provisions pour diverses études à venir.

*** 701.908 - Tunnel descendant ouest :**

Il s'agit de la première tranche de travaux relatifs à la réalisation d'un tunnel routier entrant d'environ 1.700 m de longueur, ayant pour origine le boulevard du Jardin Exotique et pour extrémité le boulevard Charles III. L'opération devrait se poursuivre sur quatre exercices.

*** 701.909 - Demi-échangeur de Laghet :**

Cette inscription concerne la réalisation d'un demi-échangeur complémentaire à celui de la bretelle de Monaco, en direction de La Turbie. La participation de la Principauté est fixée à 50% du coût des travaux. Il s'agit comme prévu du deuxième et dernier versement qui doit avoir lieu lors de l'achèvement des travaux.

*** 701.910 - Liaison BVF est/RN 559 :**

Ce crédit correspond à la continuation des études pour la construction d'un viaduc de sortie de la Principauté depuis le boulevard du Larvotto, prolongé vers la basse corniche, au droit du lieu dit « La Tranchée », sur la commune de Roquebrune Cap Martin.

*** 701.911 - Urbanisation S.N.C.F – Voirie & Réseaux :**

Ce montant concerne la continuation des travaux d'infrastructures routières prévues dans le cadre de l'urbanisation des terrains S.N.C.F. ; la première phase correspond aux aménagements sur l'îlot Aureglia, en coordination avec ceux de la gare. La deuxième phase permettra la liaison Aurégliia – Tunnel Rainier III.

*** 701.9131 - Urbanisation SNCF – îlot Aureglia/Grimaldi :**

Ce crédit correspond aux dépenses d'honoraires d'architecte et bureau d'études en vue de la construction

de 184 logements d'une surface de 23.460 m², en cinq bâtiments et avec 280 places de stationnement..

* **701.9132** - Urbanisation SNCF – îlot Charles III :

* **701.9133** - Urbanisation SNCF – îlot Canton :

* **701.9134** - Urbanisation SNCF – îlot Rainier III

* **701.9135** - Urbanisation SNCF – îlot Casteleretto :

* **701.9136** - Urbanisation SNCF – îlot Prince Pierre :

* **701.9137** - Urbanisation SNCF – îlot Pasteur :

Ces crédits provisionnels concernent les études relatives aux travaux de construction de logements, d'hôtels, d'un collège d'enseignement, ainsi que de surfaces de bureaux conformément au programme général d'urbanisation de juillet 1998.

* **701.959** - Tunnel de liaison Moyenne Corniche :

Il s'agit de travaux de sécurité, refuges incendie et signalétique, rendus nécessaires dans le tunnel.

* **701.976** - Bretelle tunnel montant RN7 Est :

Ces crédits concernent des études en vue de la construction d'une bretelle souterraine entre le tunnel montant et la RN7 en direction de l'Est, via le boulevard du jardin exotique. L'ouvrage aura une longueur de 500 m et comportera une voie de circulation. Les travaux devraient commencer en 2005.

* **701.983** - Mini tunnel Madone-BVF:

Un crédit est alloué à cet article pour la continuation des études concernant la réalisation d'un tunnel à gabarit réduit destiné aux véhicules légers entre le carrefour de la Crémaillère et le boulevard du Larvotto.

* **702.903** - Aménagement piétonnier :

Ce crédit devrait permettre la modification de l'aménagement piétonnier de la place du Musée, le réaménagement du parvis de la cathédrale, ainsi que le remplacement du garde corps existant au viaduc du Portier qui présente une corrosion très importante.

* **702.921** - Amélioration parkings–Garages publics :

Les aménagements concernés par ces crédits cette année sont notamment :

- le remplacement du matériel de péage des parkings des écoles et du port ;

- la deuxième tranche de réfection des peintures du parking des Boulingrins ;

- la modification et l'adaptation de l'ensemble des caisses automatiques pour répondre aux nouvelles normes imposées par le GIE cartes bancaires .

* **702.943** - Remise en état et surveillance des ouvrages d'art :

Ce crédit doit permettre notamment l'inspection et la révision des tunnels sous le rocher et boulevard Louis II, le confortement du mur de la « villa Nathalie » avenue de l'annonciade, ainsi que diverses provisions pour entretien courant;

* **702.961** - Parking - Bureaux du Vallon Sainte Devote :

Il s'agit des dernières sommes à verser concernant la construction d'un complexe d'environ 45.000 m² comprenant un parking de 790 places, ainsi qu'une salle de sport.

* **702.9741** - Réfection de trottoirs :

Sont prévus notamment les réfections des trottoirs de l'avenue Princesse Grace (troisième tranche) et de la place des Moulins (trottoir amont).

* **703.934** - Réaménagement port de Fontvieille :

Il s'agit d'un crédit d'étude en vue de l'aménagement de la jetée extérieure pour protéger l'avant port de la houle.

* **703.935** - Superstructure - terre plein - digue :

Lancement des études de faisabilité relatives à l'aménagement du nouveau terre plein Sud du port Hercule, et notamment de bâtiments à usage commercial.

* **703.940/5** - Urbanisation en mer - Etudes

Etudes de faisabilité du dispositif de protection contre la houle pour la réalisation d'un champ d'urbanisation en mer.

* **704.919** - Eclairage public extension modification :

Ces crédits concernent notamment l'amélioration de l'éclairage public du passage piéton situé entre l'avenue Prince Héréditaire Albert et la rue du Campanin ainsi que la rénovation progressive des réseaux d'éclairage publics à l'occasion des ouvertures de tranchées réalisées pour le compte de différentes sociétés concessionnaires. Des crédits provisionnels sont prévus pour des travaux urgents non programmés.

* **704.920** - Egouts :

Il s'agit principalement de la réfection de l'égout existant boulevard du Jardin Exotique, du chemin de la Turbie et de l'avenue du Berceau. En outre, une somme a été réservée à l'étude d'un schéma directeur des réseaux d'assainissement de la Principauté. Cette étude est un outil indispensable pour appréhender les problèmes posés en terme de gestion du réseau sur le territoire de la Principauté, réseau qui recueille également les eaux usées des communes limitrophes.

* **704.928** - Héliport extension :

Les travaux de base concernant l'héliport comportent la création d'un hangar et l'extension de l'héliport côté Ouest. Mais l'essentiel des crédits porte sur d'importantes études de faisabilité d'un projet de nouvelles pistes d'atterrissage sur une plate-forme en mer.

* **704.985** - Aménagement Jardins :

Ce crédit concerne divers aménagements ou réaménagements avenue de la Porte Neuve, dans les jardins Saint Martin ou au jardin japonais, ainsi que la première tranche des travaux de protection de la berme centrale de l'avenue Princesse Grace .

* **704.993** - U.I.R.U.I. – épuration des fumées

Ce crédit comprend des sommes permettant :

- l'étude du projet détaillé du traitement des fumées de l'usine d'incinération des ordures ménagères pour le rendre conforme aux prescriptions de la directive européenne du 26 mai 2000.

- la 1ère tranche de réalisation de l'installation correspondante.

- l'exécution par un organisme spécialisé de mesures spécifiques aux fins de vérification de l'état initial et final des concentrations des gaz rejetés.

* **704.999** - Ascenseur avenue Crovetto

Crédits d'études pour l'ascenseur reliant l'avenue Crovetto Frères au boulevard de Belgique .

* **705.915** - Opération La Cachette :

Ce montant est relatif au démarrage des travaux concernant la construction d'une école maternelle de 200 élèves, d'une crèche de 45 berceaux et d'un parking de 16 places sur la parcelle de la villa "La Cachette", boulevard de Belgique.

* **705.918** - Opération « LOU CLAPAS » - C.H.P.G :

Le programme de cette opération comprend la construction de l'administration, la crèche, l'institut de formation en soins infirmiers, les chambres de garde, les vestiaires et la logistique.

Le deuxième trimestre de 2003 devrait voir l'achèvement des travaux.

* **705.920** - Opération du Devens :

Le programme de cette opération prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier sur les terrains du Devens Supérieur. Il comporte un foyer d'activités pour adultes handicapés de 500 m², un centre d'hébergement pour élèves étrangers de 200 m², un centre de loisirs sans hébergement de 1.150 m² et une zone de stockage SMEG de 1.000 m². Les gros travaux commencent cette année.

* **705.923** - Opération « LOU CLAPAS – Habitation » :

Cet article est prévu pour la construction de 69 logements et de 245 places de parking. Les derniers travaux auront lieu sur cet exercice.

* **705.930** - C.H.P.G. :

Ces travaux constituent la deuxième phase de la restructuration du Centre Hospitalier Princesse Grace, pour laquelle certaines opérations prioritaires permettant l'application des orientations du projet médical ont été programmées.

La réalisation de l'ensemble des travaux doit s'étaler sur cinq ans.

* **705.932** - Réhabilitation de la résidence du Cap Fleuri :

La remise en état des bâtiments est en cours. Toutefois, la réhabilitation complète ne pourra effectivement être lancée qu'au moment où un site de relogement pour une opération tiroir sera disponible.

* **705.936** - Opération Industria/Minerve :

Cette opération concernait la construction de 90 logements, d'équipements sportifs (4 courts de tennis) et d'un parking sur 3 niveaux.

Une nouvelle étude est en cours pour étudier la possibilité d'augmenter le nombre de logements en supprimant les équipements sportifs. Le commencement des travaux ne pourra avoir lieu qu'après le relogement du Tennis Club.

* **705.946** - Opération Testimonio :

Somme destinée aux honoraires d'architectes, aux assurances et à des sondages concernant la construction d'un ensemble immobilier de 18.000 m² comprenant des logements sociaux, des surfaces à usage de bureaux ou d'hôtels et de parking.

* **705.955** - Immeuble social bd du Jardin Exotique :

La réception provisoire des travaux a été prononcée le 10 septembre 2001. Le montant inscrit correspond au paiement du solde définitif des marchés de travaux.

* **705.956** - Opération des Révoires :

Il s'agit de crédits d'études en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage d'habitation comprenant 32 appartements et un parking de 55 places.

* **705.987** - Opération des Carmes :

Ces crédits permettront le paiement du solde définitif des marchés de travaux de construction de 71 logements sociaux, d'un groupe préscolaire, de la Chapelle des Carmes et d'un parking de 148 places.

* **705.996** - Opération Les Agaves :

Achèvement des travaux de l'opération immobilière comprenant 88 logements sociaux, 257 places de parking et un ascenseur public.

* **706.918** - Cité universitaire de Paris :

Ces crédits sont destinés au ravalement de façades de la Maison de Monaco à Paris.

* **706.919** - Yacht Club et musée de la Marine :

Création du nouveau Yacht Club, de son parking et du Musée de la Marine sur le Quai Louis II prolongé.

Ces crédits concernent des honoraires d'architecte.

* **706.929** - Musée National – Villa Paloma :

* **706.930** - Musée National (Villa Sauber)

Le programme initial prévoit le déplacement du musée National de la villa Sauber à la villa Paloma.

Les études de faisabilité étant terminées, la deuxième phase de l'opération concernera les études architecturales.

* **706.945** - Bâtiments domaniaux améliorations

Les travaux retenus pour l'exercice 2003 comprennent :

- la rénovation des parties communes du Théâtre Princesse Grace, ainsi que la remise en état de la salle de spectacle.

- l'installation d'un système de contrôle hygrométrique dans l'immeuble du 4 quai Antoine 1er.

- le réaménagement du volume de certaines classes du lycée technique, ainsi que certaines améliorations des systèmes de sécurité (issue de secours, impostes vitrées) et le nouvel aménagement du bureau du projeteur.

- la création d'un vestiaire pour le personnel de cantine au collège Charles III, ainsi que les travaux de couverture d'une partie de la cour.

- certaines améliorations des locaux du petit cour Saint Maur.

- l'agrandissement du CDI de l'école des franciscains.

* **706.947** - Etablissements scolaires – Gros travaux :

Cet article comprend trois types de travaux :

- le premier concerne la création d'un ascenseur pour handicapés et d'un monte charge au lycée Albert 1er ainsi que la création d'une salle polyvalente et la reconstruction des classes Sections Techniques Industrielles. Les travaux

s'achèveront en 2003.

- le second au Lycée Technique, correspond au réaménagement des niveaux -2 et -3, à la refonte des accès techniques et du pôle cuisine-réfectoire et à la restructuration de la mezzanine au niveau -1 et de la salle restaurant. Les travaux commencent en 2003.

- enfin, il s'agit aussi de la poursuite des travaux de surélévation de l'école de la Condamine.

* **706.960** - Grimaldi Forum :

Ce crédit est relatif à l'achèvement des travaux supplémentaires et finitions réalisés après la mise en service du Grimaldi Forum, qui a eu lieu le 20 juillet 2000.

* **706.975** - Reboisement :

Montant correspondant aux versements des contributions annuelles des différentes conventions (pour le Parc de la Grande Corniche, pour la forêt communale de Roquebrune Cap Martin, pour les espaces naturels de la Tête de Chien, pour l'arboretum de Roure).

* **707.9141** - Stade Louis II :

Il s'agit essentiellement d'un crédit devant permettre la sonorisation de la piscine, la mise à niveau du système de vidéosurveillance, et la sonorisation de la tribune populaire rendue nécessaire par la création de la nouvelle tribune.

* **707.9144** - Tribunes Stade Louis II :

Ce montant correspond d'une part, à la construction d'une tribune supplémentaire au-dessus des populaires côté Cap d'Ail, et d'autre part, au remplacement du panneau d'affichage.

* **707.924/2** - Aménagements des terrains de sports :

Cette somme concerne principalement la construction d'un bâtiment à usage de vestiaire destiné à l'équipe professionnelle de Football dans l'enceinte du camp d'entraînement existant sur la commune de la Turbie. Au programme initial ont été ajoutés l'aménagement de locaux destinés au service de l'aménagement urbain, la construction d'une buvette et d'une piscine.

Ce crédit recouvre aussi la mise en place d'un système de ventilation forcée pour la pelouse du Stade Louis II.

Figure enfin à cet article, la troisième et dernière tranche des travaux de réfection des courts de tennis du centre de loisirs Prince Albert.

* **707.970** - Stade Nautique Rainier III :

Montant correspondant à la fin de la deuxième tranche des travaux de réaménagement du Stade Nautique Rainier III comprenant essentiellement la réfection du revêtement des plages et leur éclairage.

* **707.994** - Extension quai Albert Ier :

Ces crédits concernent l'étude et les travaux relatifs à l'extension du quai Albert Ier qui se déroulera sur 4 ans. Plus particulièrement, sur cet exercice, il s'agit de la première tranche de travaux boulevard Albert Ier coté sud.

* **708.901** - Matériel horaire dynamique :

Poursuite de l'équipement des services pilotes en ce qui concerne l'opération de mise en place des horaires dynamiques. Les travaux concernent l'installation de systèmes de contrôle d'accès aux bureaux.

* **708.976** - Eglise Saint Charles :

Poursuite des travaux de restauration des façades en pierres de l'église Saint Charles, qui devraient se dérouler sur 2 ans.

* **708.979** - Amélioration et extension des bâtiments publics :

Cet article prévoit des crédits pour l'amélioration de l'ensemble des bâtiments publics, et notamment :

- les travaux devant permettre le relogement du S.I.C.C.F.I.N. dans des locaux de la place de la Mairie,
- l'aménagement de locaux acquis par l'Etat au 8 rue des Carmes pour la Direction des Services Judiciaires,
- l'extension des locaux de la Direction du Travail et des Affaires Sociales,
- la rénovation des suites de l'Hôtel du Gouvernement,
- des travaux de réaménagement à l'archevêché, dont le remplacement de l'installation téléphonique et la création d'un réseau informatique,
- une étude architecturale de la surélévation du pavillon sacristain à la cathédrale,
- la création d'une mezzanine pour les deux roues au parking de la visitation,
- divers travaux d'aménagement dont la création d'un sas d'entrée à la Direction de la Sécurité Publique,
- le réaménagement des locaux du Service des Travaux PUBLICS,
- l'installation de matériel de projection pour le Conseil Economique,
- le réaménagement en bureaux paysagers des locaux

de la Direction du Contrôle des Concessions et des Télécommunications,

- le réaménagement de l'atelier à dessin de la Direction de la Prospective et des Etudes d'Urbanisme.

* **708.992** - Transfert du Conseil National :

Ce crédit concerne les travaux de construction du nouveau siège de la Haute Assemblée, de l'extension du parking de la Visitation de 100 places et de la réalisation d'une liaison piétonne avec le parking du Chemin des Pêcheurs.

* **709.995** - Digue du large :

L'exercice 2002 a vu la livraison définitive de la contre jetée et de la digue. Le montant des travaux prévus sur 2003 tiennent compte d'éventuels retards.

Il convient donc de provisionner le compte de dépôt ouvert à la Trésorerie Générale des Finances.

Il convient de relever que les aménagements du plan d'eau et des installations portuaires existantes ne devraient pas être achevés avant l'horizon 2005.

* **711.990** - Construction immeuble industriel Ruche-Vulcain

Achèvement des travaux destinés à la réalisation d'un immeuble industriel à Fontvieille et paiement des honoraires d'architectes et assurances.

III - Comptes spéciaux du trésor

Les comptes spéciaux du Trésor font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 4.432.600 euros, soit 17.792.600 euros de dépenses et 13.360.800 de recettes.

Ce solde est stable par rapport au budget primitif 2002 (4.546.900 euros) mais recouvre des mouvements divers sur les comptes spéciaux suivants:

Comptes d'opérations monétaires

- * Emission de pièces de monnaie (compte 8000)

Cet article enregistre en 2003 :

En dépenses, le coût de fabrication et de transport de la frappe de pièces courantes de l'année, ainsi que le prix d'achat de pièces de collection portant le millésime 2003.

En recettes, le gain attendu de la mise en circulation des euros monégasques, ainsi que la vente des pièces de collection.

Comptes de commerce

- * Développement des approvisionnements en eau (compte 8125)

Les recettes de ce compte fixées par la concession sont stables du fait d'une stagnation prévisible des volumes vendus et de la constance du prix de l'eau.

Les dépenses comprennent :

- l'estimation de la participation contractuelle de Monaco aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création de canalisations effectués par la Compagnie Générale des Eaux ;

- le coût de mise à disposition d'une dotation complémentaire de 50 litres/seconde afin de subvenir aux besoins de la ville qui augmentent en raison de la livraison de complexes nouveaux, Grimaldi Forum, Gare, et future digue ;

- le versement au fonds de travaux, déficitaire en raison de l'importance des travaux d'extension de canalisations liés à des opérations publiques majeures, d'un montant permettant d'assurer son équilibre.

- le reversement en recettes du budget général d'une partie du solde créditeur du C.S.T.

Comptes de prêts et d'avances

Ces comptes enregistrent les crédits nécessaires aux octrois de prêts et avances habituellement accordés et à l'enregistrement des recettes provenant de leur remboursement.

- * Assurance prospection et foires
(compte 8370)

La somme globale de dépenses et de recettes varie peu, le système ayant atteint un certain équilibre. Les recettes sont inférieures aux dépenses du fait d'une part de l'étalement des remboursements, et d'autre part de la possibilité pour les entreprises n'ayant pas atteint un certain courant d'affaires de conserver une partie de l'avance.

- * Travaux Grimaldi Forum
(compte 8431)

Dans le cadre du solde des marchés ayant concouru à la réalisation du Grimaldi Forum, cinq contentieux sont actuellement avérés et donnent lieu à des développements judiciaires.

D'autre part, la non conformité du système de Sécurité incendie avec les spécifications du fournisseur de matériel nécessitera des travaux importants à réaliser aux frais avancés de l'Etat.

- * Prêts à l'habitation
(compte 8500)

Les règles d'octroi de ces prêts ont été modifiées début 2002 en vue de les adapter aux besoins.

Les recettes tiennent compte des remboursements encore en cours et de ceux induits par l'octroi des prêts selon la nouvelle formule.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur.

Monsieur le Ministre, avant de donner la parole à M. le Président Henry Rey pour la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je crois que vous vouliez intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite, Monsieur le Président, si vous le permettez, faire part à la Haute Assemblée des quelques modifications que le Gouvernement souhaite apporter au projet de Budget à la suite d'un réexamen tout récent de l'état d'avancement de certaines opérations qui y figurent ou de la prise en considération de situations nouvelles.

Ces aménagements concernent les articles suivants :

- *Article 396.253 - «Assistance judiciaire»* : + 430.000 €.

Cette inscription résulte du projet d'instauration d'une indemnisation des avocats dans le cadre de l'assistance judiciaire et des désignations d'office, projet venu maintenant à maturation à la suite du dialogue instauré entre les intéressés et la Direction des Services Judiciaires.

- *Article 608.101/2 - «Campagne électorale»* : + 144.500 €.

Ce crédit se comprend de lui-même, compte tenu des prochaines échéances intérieures, puisqu'il s'agit de permettre le remboursement des frais de campagne électorale liés aux élections tant au Conseil National qu'au Conseil Communal.

- *Article 607.101/2 - «ASM FC SAM »* : - 1.525.000 €.

- *Article 608.141 - «Convention Services ASM FC SAM »* : + 1.825.000 €.

Le premier article relèvera désormais du chapitre 8 au titre du deuxième article que je viens de citer, avec donc un intitulé modifié comme suit « Convention Services ASM FC SAM », ce montant correspondant, en effet, à la contrepartie des prestations conventionnelles que l'ASM assure à l'Etat ; la dotation est, par ailleurs, majorée de 300.000 € pour inclure l'assujettissement de ladite somme à la T.V.A.

- *Article 701.908 - «Tunnel Ouest»* : - 15.000.000 €.

Cette minoration de crédit, qui ramène la dotation de l'article à 2 M€, est motivée par l'état d'avancement des procédures en cours dans le pays voisin qui ne permettront

pas de lancer les travaux dès le début du prochain exercice.

En tout état de cause, le Gouvernement souhaitera le maintien de ce projet au programme triennal afin de bénéficier de crédits d'engagement.

- *Article 705.915 « Opération La Cachee »* : - 2.150.000€.

La dotation de l'article serait désormais ramenée à 1 M€, cette opération se trouvant reportée d'un an ; seuls des crédits d'études sont conservés pour une éventuelle augmentation de la capacité du parking.

- *Article 705.936 - « Opération Industria/Minerve »* : - 1.000.000 €.

Le Gouvernement entend bien commencer au plus tôt cette opération de construction de logements domaniaux ; toutefois, son lancement peut être assuré avec un crédit ramené de 3 M€ à 2 M€.

- *Article 706.947 - « Etablissements scolaires - Gros travaux »* : + 1.700.000€.

Cette inscription est liée à une majoration assez substantielle des coûts de surélévation de l'Ecole de la Condamine. La livraison des classes étant prévue fin 2003, la totalité des crédits doivent être disponibles dès le début de l'exercice 2003.

- *Article 706.999 - « Cinéma d'été »* : + 100.000 €.

Cette inscription est rendue nécessaire par la réévaluation du coût global de l'opération.

- *Article 707.914/4 - « Tribunes Stade Louis II »* : - 5.140.000 €.

La seconde phase des travaux qui vise l'édification d'une nouvelle tribune côté Cap d'Ail ne s'imposant plus, au moins dans l'immédiat, selon les indications fournies par l'A.S.M. Football Club, l'inscription budgétaire peut être minorée d'autant.

Une dotation de 200.000 € reste toutefois nécessaire afin de permettre le règlement et la clôture des soldes des contrats de maîtrise d'œuvre et de marché correspondant à la première phase des travaux qui ont déjà été réalisés en 2002 et qui concernaient la restructuration des gradins existants.

- Enfin, un article doté de 2.000.000 € devrait être créé pour permettre la réalisation d'études concernant la Zone A de Fontvieille, en vue de la construction d'un ou plusieurs immeubles domaniaux.

En conclusion et compte tenu de ces diverses modifications, le déficit (hors comptes spéciaux du Trésor) du projet de Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2003 se ramènerait désormais à 38.530.200 €.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous remercie de votre intervention et je vous propose, si vous êtes

d'accord, de passer directement à la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur Henry Rey, en tant que Président de la Commission des Finances, vous avez la parole.

M. Henry Rey.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2003 détaille comme les années précédentes, l'ensemble des sujets qui tiennent particulièrement à cœur aux Conseillers Nationaux car touchant à la politique économique, financière et sociale du Gouvernement. Il évoque prioritairement les dossiers que notre Assemblée considère comme fondamentaux, pour la Principauté, les Monégasques et les personnes qui ont choisi de vivre et de travailler dans notre Pays, même si certains de ces points ont déjà été abordés lors des précédents débats publics consacrés au Budget Général Rectificatif de l'exercice 2002.

Dans le domaine des Relations Extérieures, nous tenons à réitérer notre satisfaction concernant l'aboutissement, à l'initiative de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, de la signature du Traité du 24 octobre 2002 visant à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la France et la Principauté de Monaco, se substituant ainsi au Traité de 1918.

Nous espérons vivement que cette action sera poursuivie par les travaux conduisant à la modification des dispositions de la Convention du 28 juillet 1930 dont les incidences politiques, financières et économiques sont d'une importance majeure pour notre Pays et nous assurons le Gouvernement Princier de notre soutien sans faille dans les discussions qu'il développera avec la France. Nous avons pleinement conscience qu'elles constituent un passage obligatoire, particulièrement délicat et complexe, ainsi que l'une des conditions incontournables de l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe.

Les Conseillers Nationaux ont bien évidemment pris connaissance du programme gouvernemental d'action qui accompagne le document budgétaire. Ils ont tout d'abord noté que ce document marque la volonté du Gouvernement de faire preuve d'une vigilance accrue dans la gestion des finances publiques en raison des difficultés conjoncturelles auxquelles devra faire face l'exécution du présent Budget Primitif 2003.

Au regard de la conjoncture économique mondiale actuelle et devant l'impossibilité de faire des prévisions à une échéance supérieure à deux ou trois années en matière de croissance économique, notamment, dans le secteur du tourisme, facteur important d'apport économique pour la Principauté, confronté aux menaces de tous ordres

touchant à la sécurité internationale, la Commission des Finances rappelle que la garantie de notre prospérité repose sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Elle insiste, dès lors, sur l'impérieuse nécessité de ne pas s'engager dans des travaux d'envergure sans avoir l'assurance de pouvoir les financer par les recettes budgétaires prévisibles, de sorte que les réserves dont la Principauté a su se doter, au fil des ans, grâce à une gestion avisée des Finances de l'Etat puissent demeurer pour l'avenir le gage de la bonne situation financière de notre Pays, condition indispensable d'un maintien de notre qualité de vie dans l'avenir.

Ce principe qui a toujours prévalu par le passé alors même que le Fonds de Réserve Constitutionnel progressait naturellement, est d'autant plus d'actualité en cette période d'incertitude qui impose encore plus de rigueur que les années précédentes.

Notre Assemblée attend, par conséquent, du Gouvernement qu'il procède à des arbitrages politiques rigoureux dans le choix des mesures à mettre en œuvre, en définissant notamment les domaines d'urgence, en concertation avec elle et ce, préalablement à toute utilisation de ce Fonds, ainsi que l'exige la prudence qui doit prévaloir dans la gestion des deniers de l'Etat.

A ce propos, la Commission, malgré la déclaration que vient de faire M. le Ministre d'Etat, constate que la rigueur déclarée par le Gouvernement dans le Programme Gouvernemental d'Action ne se retrouve pas dans les différents chapitres consacrés aux dépenses. Pour cette raison, elle réaffirme, une fois de plus, sa préoccupation en la matière.

Si elle a néanmoins admis le principe d'un Budget Primitif déficitaire pour l'exercice 2003, de l'ordre de 38,5 M€, après la déclaration que le Ministre d'Etat vient de faire, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale insiste à nouveau auprès du Gouvernement pour que celui-ci intensifie sa maîtrise de certaines catégories de dépenses publiques.

La Commission des Finances s'est ensuite livrée à des commentaires d'ordre général sur les dossiers les plus marquants de ce projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2003.

Elle a tout d'abord constaté que le Gouvernement a admis la nécessité de faire preuve d'une certaine pondération dans les choix à venir relatifs à la transmission de la nationalité, au regard des conditions de vie et de développement social que l'Etat se doit d'assurer à ses Nationaux. Elle lui confirme, de ce fait, le prix qu'elle attache à ce que le projet de loi annoncé par le Gouvernement comme devant être transmis au Conseil National d'ici à la fin du présent exercice et visant à marquer une nouvelle avancée vers l'égalité femmes-

hommes en matière de naturalisation et de transmission de la nationalité, intègre bien ce principe.

En matière de Logement, la Commission des Finances tient à rappeler que les Conseillers Nationaux considèrent comme urgent et indispensable que le Gouvernement s'attache à combler, par une politique de construction ou d'acquisition, le déficit avéré en logements domaniaux afin de satisfaire les besoins légitimes des Monégasques.

Sur la Commune, la Commission des Finances réaffirme que la question de la dotation budgétaire et des ressources propres à la Mairie constitue pour le Conseil National un point fondamental dans la mesure où le Gouvernement s'était publiquement engagé, il y a un an, à assurer à cette dernière l'autonomie dans la gestion de son budget. Elle s'est, dès lors, fait préciser l'état d'avancement des négociations en cours entre les représentants de l'Etat, de la Commune et le médiateur Membre de la Commission Supérieure des Comptes, désigné pour faciliter la recherche d'un consensus. Les explications avancées par le Gouvernement lui ont permis d'apprendre que le point écrit sur les différentes orientations, transmis par le Ministre d'Etat à la Présidence en date du 7 novembre 2002, a connu, depuis lors, une évolution par une prise de position du Conseil Communal qui devait se formaliser au cours de prochaines réunions. Nous attendons donc du Gouvernement qu'il nous précise publiquement, ce soir, l'état actualisé de ce dossier, notamment sa conception des conditions dans lesquelles s'exercera la compétence de notre Assemblée, lors des prochains votes du chapitre consacré à la Commune.

De plus, en attente de la transmission des projets de loi afférents aux différents transferts de compétence, nous nous sommes enquis des engagements susceptibles d'être pris par le Gouvernement de nature à pallier dans l'immédiat l'absence d'un dispositif légal.

C'est ainsi qu'après nous avoir confirmé que la modification des textes législatifs et réglementaires s'imposait, ce dernier nous a précisé que le basculement de la mission hygiène de la Mairie vers la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et la prise en charge par la Commune du maintien à domicile des personnes âgées, impliquent une mise à jour de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale pour laquelle les réunions tenues avec la Mairie, à ce sujet, ont déjà permis d'établir l'avant-projet de rédaction des articles du projet de loi.

Il en est de même pour le transfert des autorisations de commerce dans le cadre des métiers dits « de bouche » de la Mairie vers la Direction de l'Expansion Economique qui doit également faire l'objet d'une modification de la loi sur l'organisation communale, pour laquelle le Gouvernement nous a fait connaître qu'elle est d'ores et déjà arrêtée d'un

commun accord avec la Mairie.

Nous avons, de surcroît, pris acte que le transfert de la gestion des aides sociales, jusqu'alors assurée par l'Office d'Assistance Sociale, à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale devait également impliquer une modification des textes réglementant les missions respectives de ces deux instances et qu'il en était de même pour le rattachement direct de l'Internat du Foyer Sainte-Dévote à ladite Direction.

Bien évidemment, en ce qui concerne l'ensemble de ces transferts de compétence, nous ne pouvons concevoir que la nouvelle répartition des attributions ne s'effectue pas progressivement, en raison de son impact sur le personnel, les locaux et les équipements.

De même, nous insistons pour que ces modifications de compétence ne conduisent à retirer à la Mairie aucune ressource pour.

Nous ne manquerons pas d'examiner avec toute l'attention qui s'impose les projets de loi qui devraient être soumis au Conseil National au cours du premier semestre de l'année prochaine, dans la mesure où certaines divergences d'appréciation persistant entre le Gouvernement et la Mairie auront été résolues et nous rappelons avec insistance au Gouvernement que rien de définitif ne pourra se faire avant la modification des textes législatifs et leur éventuelle approbation.

Dans l'immédiat, le Conseil National, sous réserve que sa mise en oeuvre n'intervienne pas avant le vote des lois concernées, accepte d'approuver l'organigramme de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale pour ne pas pénaliser les fonctionnaires de ce Service dans leur déroulement de carrière, ainsi que les agents de l'Etat de nationalité monégasque qui attendent leur titularisation et sortir ainsi d'une situation de blocage induite par une décision du Gouvernement sans aucune délibération préalable de notre Assemblée.

En tout état de cause, la Commission des Finances trouve inacceptable que le Conseil National soit aujourd'hui confronté à se déterminer sur un Budget Primitif 2003 qui, anticipant sa décision sur le plan politique et sur le vote des textes correspondants, intègre d'ores et déjà les mouvements de crédits relatifs à ces transferts, ce qui objectivement va à l'encontre de tout principe de rigueur dans un Etat de droit.

En matière de droit social, le Conseil National ne pouvant accepter le délai de trois années annoncé par le Gouvernement, comme temps nécessaire à la mise en place de tout le pan du droit social qui n'existe pas encore aujourd'hui, alors que notre Assemblée a adopté des propositions de loi en ce sens, a été satisfait d'entendre ce dernier clarifier sa position en lui exposant que ce laps de temps devait se comprendre comme celui nécessaire à

l'élaboration de l'ensemble des textes. Il nous a ainsi précisé que certains d'entre eux pouvaient être déposés très prochainement.

Tel est le cas pour le projet de loi relatif au contrat à durée indéterminée dont la transmission est prévue courant mars-avril 2003 et celui concernant le contrat à durée déterminée attendu pour les mois de juin-juillet 2003.

En revanche, elle n'a pas manqué de s'étonner de l'échéance encore lointaine relative aux dépôts de certains textes. Ainsi, le projet de loi régissant le travail temporaire et le marchandage ne serait, en principe, déposé qu'en octobre-novembre 2003, tandis que les projets de loi afférents aux conditions d'embauchage et de licenciement pour motif économique, aux conditions de travail, aux conventions collectives de travail et au contrôle de l'application du droit du travail et des conditions d'hygiène et de sécurité, ne pourraient, quant à eux, être présentés qu'à l'échéance 2004.

Pour conclure sur ce dossier, si la Commission des Finances admet le bien-fondé d'associer les partenaires sociaux à l'élaboration de projets de loi touchant particulièrement aux conditions de travail en Principauté, elle attire cependant l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'assumer les responsabilités qui lui incombent en procédant, le cas échéant, aux arbitrages qui s'imposeraient dans un souci d'efficacité.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est ensuite penchée sur la situation du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Le Gouvernement a récemment exposé le détail du projet de restructuration et de construction du Centre Hospitalier Princesse Grace, ce qui nous a permis de constater qu'il pourrait se dérouler en quatre phases de travaux pour une durée globale estimative de huit ans et libérer, au terme de sa réalisation, une assiette foncière de 10.000 m² dont la destination reste à définir.

Pour ce qui est du programme immobilier pressenti, nous avons fait valoir au Gouvernement qu'il serait utile de définir préalablement à toute prise de décision, une politique de santé réaliste et prospective afin de tenir compte des besoins réels, actuels et futurs de notre population, au regard des coûts financiers induits par sa mise en oeuvre, en vue de s'assurer que l'hôpital en résultant couvre pleinement les demandes exprimées et ne soit pas obsolète dès sa mise en service.

Nous demandons au Gouvernement que toute présentation de ce dossier s'assortisse d'un plan financier détaillé ainsi que d'une garantie que son engagement de concrétiser le projet, arrêté d'un commun accord avec notre Assemblée, soit tenu.

Par ailleurs, si les études diligentées par les services de l'Etat confirment l'emprise de l'hôpital sur l'avenue Pasteur,

nous tenons à déclarer que nous attendons du Gouvernement qu'il s'engage de manière explicite à garantir aux familles concernées par cette extension éventuelle une priorité d'accès aux logements domaniaux lors des prochaines attributions.

Pour ce qui est du fonctionnement de l'hôpital à proprement parler, nous demeurons préoccupés par les conditions de travail difficiles du personnel médical et paramédical et par là-même le climat social, ne pouvant qu'affecter l'environnement dans lequel les patients se trouvent.

Nous demandons, dès lors, au Gouvernement de poursuivre ses réflexions pour remédier à cette situation en y associant l'ensemble des acteurs de cet établissement.

Enfin, la Commission des Finances insiste, une fois de plus, pour que le Conseil d'Administration de l'hôpital dispose d'une liberté accrue en matière de gestion et de fonctionnement, le rôle du Gouvernement, en qualité de tutelle, devant se limiter à fixer et contrôler les orientations fondamentales.

Sur la réhabilitation du Cap Fleuri, la Commission des Finances s'est fait expliquer que les bâtiments provisoires prévus pour le logement des pensionnaires durant la période des travaux de rénovation, seront dotés de toutes les commodités nécessaires de nature à leur garantir une qualité de confort que nous nous devons de leur procurer.

La Commission des Finances demande au Gouvernement, au delà des mesures qu'il a déjà arrêtées pour alléger la charge de travail du personnel de cet établissement, qu'il persiste dans son effort de recrutements complémentaires de façon à répondre aux besoins accrus des pensionnaires, malheureusement de plus en plus dépendants et qui nécessitent des soins attentifs et une prise en charge permanente.

S'agissant de la gestion des Ports de la Principauté, la Commission des Finances rappelle au Gouvernement le prix qu'attache le Conseil National à ce que le relogement des professionnels du port, notamment du Port Hercule, soit rapidement concrétisé et que soient préservés les droits des Monégasques à obtenir des mouillages pour leurs bateaux.

Pour ce qui est de la création d'une Société d'Exploitation des Ports, la Commission des Finances a entendu le Gouvernement lui confirmer, d'une part, que le vote d'une loi était nécessaire pour mettre en œuvre ce dispositif, dans la mesure où le Code de la mer prévoit, en son article 160-1, je cite : « *l'exploitation des ports est assurée dans les conditions définies par la loi* » (fin de citation) et, d'autre part, qu'il convenait également de définir un traité de concession et un cahier des charges.

Nous insistons, une fois de plus, pour que cette

convention de concession et ce cahier des charges liant la S.A.M. d'Exploitation des Ports à l'Etat, soient, préalablement à leur entrée en vigueur, débattus dans le cadre de la Commission des Concessions.

De même, le Conseil National considère indispensable que le capital de cette société, chargée de la gestion d'un service d'intérêt général et qui bénéficiera d'un monopole d'exploitation, soit exclusivement détenu par l'Etat.

S'agissant, enfin, de la politique portuaire, le Conseil National rappelle que lorsqu'il a consenti des crédits pour la réalisation de l'aménagement du Port Hercule et de la construction de la digue du large et de la contre jetée, il l'a fait dans la perspective que soit mise en œuvre une politique portuaire approuvée par l'Assemblée, afin de garantir à la Principauté des retombées économiques, financières et touristiques non négligeables, porteuses d'emplois nouveaux et de nature à contribuer au développement du quartier de la Condamine et de l'ensemble des abords du port.

Comme à l'accoutumée, la Commission des Finances a engagé l'étude du document budgétaire par celle des *Recettes*, en suivant l'ordre des chapitres qui lui sont consacrés.

Elle a observé que les prévisions des recettes pour l'exercice 2003, sans doute optimistes compte tenu du décalage de la perception de certaines contributions, sont en légère progression (+ 1,3%) par comparaison au Budget Primitif 2002 et en augmentation plus marquée (+ 3,4%) par rapport au Budget Rectificatif voté le 6 novembre dernier. La Commission des Finances note que cette relative stabilité s'explique par celle constatée pour les contributions (+ 0,8%) qui composent à elles seules 73,1% des recettes de l'Etat, même si les autres catégories de recettes affichent des différences peu significatives et de sens contraire dès lors que les produits et revenus du domaine de l'Etat augmentent de 2,1% et les produits et recettes des services administratifs accusent une baisse de 1,2%.

Au titre des *Monopoles* et plus particulièrement des *Monopoles exploités par l'Etat*, sur le chapitre consacré aux *Postes et Télégraphes*, la Commission a entendu les explications du Gouvernement selon lesquelles, dans le cadre des discussions en cours avec la Poste française, était envisagée la mise en œuvre d'un nouveau schéma d'organisation dans lequel les missions de régulateur, assurées par l'Etat monégasque et d'opérateur, assurées par la Poste française, seraient parfaitement distinctes.

Nous avons pris acte de ce que les prochaines discussions devraient avoir lieu, dès la fin de la présente année, pour permettre une mise en service de cette nouvelle structure dès l'année 2004 et nous demandons au Gouvernement

qu'il nous entretienne à intervalles réguliers de l'avancée de ce dossier.

En ce qui concerne les *Monopoles Concédés*, au titre de la *Société des Bains de Mer*, la Commission des Finances renvoie aux derniers débats budgétaires consacrés à l'examen du Budget Rectificatif 2002, lors desquels le point a été fait sur la question du renouvellement par anticipation du privilège des jeux de la S.B.M. qui arrive à échéance le 31 mars 2007, démarche initiée par notre Assemblée.

A cette occasion, le Conseil National réitère sa volonté de voir le Gouvernement, actionnaire majoritaire, veiller tout particulièrement à travers ses Administrateurs d'Etat, à ce que toutes les mesures soient effectivement mises en œuvre par la Direction Générale de la S.B.M. pour, d'une part, permettre aux Monégasques de bénéficier du déroulement de carrière qu'ils sont en droit d'attendre au sein de la Société et, d'autre part, vérifier que les dispositions légales en matière de priorités d'emploi sont systématiquement respectées dans tous les services, notamment administratifs, qui plus est pour les postes à responsabilité dont nos Compatriotes sont trop souvent écartés.

S'agissant de *Radio Monte-Carlo*, actuellement dénommée R.M.C. Info, le Gouvernement nous a indiqué qu'après avoir choisi de consacrer la totalité des programmes à une information générale et sportive, ainsi qu'à des échanges permanents avec les auditeurs, les dirigeants de la Station souhaitaient revenir à un format plus diversifié et à l'utilisation du seul sigle R.M.C.. Par ailleurs, nous avons pris acte que la Station poursuit son redressement, en termes d'audience, de l'ordre de 3%.

Au niveau des résultats financiers, les Conseillers Nationaux observent qu'alors que le déficit 2001 avoisinait les 12M€, les prévisions pour l'exercice 2002 laissent présager un déficit ramené à 6,8M€ et un retour à l'équilibre pour l'année 2003. Ils ont pris acte que ce redressement résulte, d'une part, de la prise en charge directe de la commercialisation des espaces publicitaires au travers d'une filiale détenue à 100% dénommée R.M.C. Régie et, d'autre part, de l'entrée dans le capital de la station B.F.M., de Next Radio laquelle détient 83,33% du capital de la S.A.M. Radio Monte-Carlo, ce qui permet d'envisager un partenariat entre les deux stations.

En ce qui concerne la situation de *M.C. Radio*, la Commission des Finances a, en premier lieu, entendu le Gouvernement lui exposer que le chiffre d'affaires prévisionnel pour l'année 2002 de cette Société qui emploie 32 salariés, principalement des techniciens, est évalué à 7,3M€.

En deuxième lieu, nous nous sommes fait expliquer le rachat par Télédiffusion de France (T.D.F.) des parts détenues dans M.C.R. par la SOFIRAD, en contrepartie

de la vente à l'Etat des terrains détenus par cette dernière. Les Conseillers Nationaux ont relevé la conclusion de plusieurs accords portant sur la cession des parts, sur celle d'un bail locatif de 30 ans entre la Société Immobilière Domaniale et M.C.R. et sur le renouvellement, pour une durée de 10 ans, de la convention de concession.

Quant à *Télé Monte-Carlo*, la Commission des Finances s'est enquis de l'évolution de cette chaîne, depuis la transmission d'une note en date du 27 mai 2002 relative à l'intégration de T.M.C. dans le paysage audiovisuel français.

Elle s'est ainsi fait préciser la concrétisation de la cession par l'Etat à la société Pathé, de 30% de ses parts, assortie d'un nouvel accord qui tend à garantir le maintien des orientations générales de la chaîne, ainsi que l'élaboration et la production, à partir de Monaco, de sept heures hebdomadaires de programmes.

Au titre de *Monaco Télécom*, la Commission des Finances rappelle, une nouvelle fois, au Gouvernement qu'il est difficile d'accepter que l'opérateur de télécommunications pratique des tarifs plus élevés que ceux du Pays voisin, que ce soit en matière de téléphonie ou d'accès au réseau Internet.

Nous insistons pour que les discussions engagées entre les représentants de l'Etat, dont votre Rapporteur rappelle qu'il est actionnaire à 45% dans la Société et l'opérateur aboutissent, dans les meilleurs délais, afin que les usagers puissent bénéficier de prestations de service comparables à celles proposées dans les autres pays.

Enfin, l'Etat, autorité concédante, doit veiller tout particulièrement aux conséquences des phénomènes de restructuration qui intéressent actuellement l'actionnaire de référence.

S'agissant de la *Télédistribution*, la Commission des Finances, prenant note que des discussions sont en cours dans la perspective d'une baisse des tarifs, tient à marquer sa satisfaction de cette initiative et attend d'en connaître le résultat.

Au titre des *Contributions* et plus précisément des *Transactions Juridiques*, la Commission des Finances, observant une diminution sensible des prévisions relatives aux droits sur les transactions juridiques, pour l'exercice 2003, réitère la remarque que votre Rapporteur avait été amené à formuler lors du dernier Budget Primitif, visant à la nécessité de mettre en œuvre des moyens dynamiques en vue de favoriser la promotion immobilière, qui est l'une des activités importantes de notre économie.

Dans cette perspective, le Conseil National rappelle qu'il demeure toujours dans l'attente de la transmission des

conclusions de l'étude engagée par le Gouvernement avec un cabinet spécialisé sur les types d'activités dont il conviendrait de faciliter l'implantation sur l'ensemble du territoire monégasque et notamment sur les terrains libérés de la S.N.C.F., dont le Gouvernement nous avait pourtant annoncé la finalisation dès le début de l'année 2002.

Abordant ensuite l'étude des *Dépenses*, la Commission des Finances a relevé qu'elles augmentaient de 0,6% par rapport à l'exercice précédent se répartissant de la manière suivante à savoir, celles de fonctionnement de +7,4%, d'intervention publique de -3,4% et d'équipement de -6,4%.

C'est encore là l'occasion pour votre Rapporteur d'insister à nouveau sur l'impérieuse nécessité qui s'impose au Gouvernement de respecter les principes de rigueur en matière de gestion des finances publiques.

Dès lors, les commentaires que j'ai été amené à formuler au nom de notre Assemblée en liminaire de mon rapport portant sur l'obligation de préserver la situation financière de ce Pays au moyen de la mise en œuvre de choix politiques et à travers le respect de notre Fonds de Réserve Constitutionnel prennent ici tout leur sens.

A la section 2 consacrée aux *Assemblées et Corps Constitués* et, plus particulièrement, au chapitre relatif au *Conseil National*, la Commission des Finances insiste pour que le Gouvernement reconnaisse enfin à l'Assemblée l'autonomie dans son fonctionnement, notamment en matière de recrutement et de gestion de son personnel.

Nous avons noté l'engagement du Gouvernement d'amorcer, dès le début de l'année 2003, une réflexion sur ces questions.

De plus, la Commission des Finances rappelle l'engagement pris par le Gouvernement d'examiner la question de l'accroissement de la représentation de notre Assemblée au sein des divers Comités et Commissions mixtes, « en concertation avec le Conseil National lorsque son effectif sera porté à 24 Membres », ainsi que nous l'a publiquement annoncé le Ministre d'Etat lors des derniers débats budgétaires du 6 novembre dernier, consacrés au Budget Rectificatif.

Par ailleurs, l'augmentation des crédits du Conseil National est rendue nécessaire par l'accroissement des réunions au sein d'organisations internationales dont notre Assemblée fait partie, aussi bien qu'avec des Membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans la perspective de notre adhésion.

Abordant le chapitre consacré à la *Commission de Contrôle des Informations Nominatives*, les Conseillers Nationaux ont pris acte de la nécessité d'agrandissement des locaux de ce Service résultant du prochain recrutement

de trois nouveaux agents dans le cadre de l'organigramme approuvé par notre Assemblée.

Nous espérons que ces améliorations apportées, tant au niveau de l'effectif que sur le plan des moyens, permettront à cette Commission de poursuivre son activité dans des conditions satisfaisantes eu égard à l'importance que revêtent ses missions pour la Principauté.

Abordant ensuite la section 3, *Moyens des Services*, le chapitre consacré au *Ministère d'Etat et Secrétariat général* amène votre Rapporteur à évoquer les *Organigrammes des services administratifs de l'Etat*, en regrettant, une fois de plus, le retard avec lequel le Gouvernement en a assuré la présentation à notre Assemblée.

La Commission des Finances souligne, toutefois, que malgré la transmission tardive de ces documents, elle s'est attachée à procéder à un examen attentif de la situation des personnels concernés, en veillant tout particulièrement à ce que ces derniers ne soient pas pénalisés dans leur déroulement de carrière.

Par ailleurs, nous avons retenu que le Budget Primitif pour l'exercice 2003 intègre l'ensemble des crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces organigrammes.

Enfin, votre Rapporteur indique que le Conseil National attend du Gouvernement, à travers la transmission d'une note écrite, la communication du rapport annuel sur la politique extérieure de la Principauté, prévu par les modifications constitutionnelles, afin que celui-ci puisse faire l'objet de discussions entre notre Assemblée et le Gouvernement, dans le cadre d'une séance de travail de la Commission des Relations Extérieures.

En ce qui concerne le chapitre consacré au *Centre de Presse*, la Commission a pris note de sa réorganisation, au travers de la création de cinq unités opérationnelles, qui devraient, selon le Gouvernement, améliorer les moyens de communication de ce Service.

Abordant ensuite plus particulièrement la situation de la *Chaîne Câblée*, nous avons pris acte qu'un changement de la grille de programmation interviendra dès le début de l'année prochaine et que celle-ci comportera, selon la déclaration précise de M. le Ministre d'Etat, en plus de l'information quotidienne actuelle, sept magazines thématiques et périodiques et deux émissions de synthèse en langues anglaise et italienne. Nous avons noté que cette liste exhaustive ne faisait pas mention d'émissions à caractère politique.

S'agissant de la *Direction du Contentieux et des Etudes Législatives*, ce n'est que le 25 novembre 2002 que le Conseil National a reçu les conclusions de l'audit sur ce Service.

Nous avons pris acte de ce que cette réflexion vise à permettre la mise en œuvre d'une nouvelle structure de cette Direction qui serait dorénavant dénommée « Direction des Affaires Juridiques » et comporterait deux divisions, l'une consacrée à la gestion des contentieux, l'autre aux études législatives.

Bien évidemment, notre Assemblée rencontrera le Gouvernement afin que ce dernier lui expose sa position en ce domaine.

Par ailleurs, la Commission des Finances rappelle que le Conseil National demeure en attente d'un certain nombre de projets de loi.

Il en est ainsi en matière de droit social, outre les projets de loi déjà mentionnés pour ceux relatifs à la durée du travail (temps partiel et intermittent) et aux contrats d'apprentissage.

Dans le même ordre d'idée, s'agissant des aménagements de la loi n° 629 tendant à réglementer les conditions d'embauchage et de licenciement en Principauté dont le Gouvernement nous a annoncé qu'un avant-projet de loi visant à se substituer à ce texte législatif a été élaboré au cours du mois de décembre 1998, la Commission des Finances s'enquiert du dépôt de ce texte dont l'importance en matière de priorité d'emploi est fondamentale, d'autant que le Conseil National avait adopté, en séance publique le 25 juin 2001, une proposition de loi sur ce sujet.

De même, nous demandons au Gouvernement qu'il nous précise l'état de sa réflexion sur le projet de loi portant sur la refonte du statut de la Fonction Publique et sur celui instituant le travail à temps partiel.

Nous rappelons également que nous attendons toujours le dépôt du projet de loi sur les activités de conseil et de celui relatif aux sociétés civiles.

Il en est, de même, un certain nombre de projets de loi dont la transmission au Conseil National était pourtant annoncée depuis plusieurs années, comme le projet de loi relatif aux conditions d'exercice d'activités économiques et juridiques visant notamment les administrateurs ou gérants de sociétés ou encore, ceux sur l'environnement et sur l'actualisation des marques et des brevets, ainsi que celui dans le domaine des télécommunications et de l'audiovisuel.

Votre Rapporteur tient à indiquer, enfin, qu'un certain nombre de nouveaux projets de loi avaient été annoncés lors des derniers débats budgétaires consacrés à l'examen du Budget Primitif 2002.

Il souhaite évoquer, par exemple, les projets de loi :

- sur les conditions d'exploitation des Ports ;
- sur la copropriété ;

- sur la motivation des actes administratifs ;
- sur la révocation des autorisations de constitution de Sociétés Anonymes et en Commandites par Actions ;
- sur la non discrimination raciale ;
- sur la protection civile ;
- sur le Code de la mer ;
- sur l'enseignement, dont nous avons appris qu'il a été soumis à divers services administratifs ainsi qu'aux Membres du Comité de l'Education Nationale et transmis à la Direction du Contentieux et des Etudes Législatives ;
- sur l'aviation civile ;
- sur la responsabilité des avocats défenseurs en matière de droit d'enregistrement.

Au titre du chapitre relatif à la *Fonction Publique*, la Commission des Finances demeure préoccupée par la teneur des avis de vacance d'emplois et de recrutement publiés au Journal de Monaco. Elle rappelle que ce sujet, évoqué à plusieurs reprises au sein des séances du Groupe de Travail mixte sur la Fonction Publique, avait abouti, lors de la dernière réunion, à des conclusions devant faire l'objet de propositions de la part du Gouvernement. Or, le Conseil National est toujours dans l'attente de cette transmission et demande au Gouvernement de s'engager publiquement sur ce point, dès lors qu'il considère inacceptable qu'aujourd'hui on constate en ce domaine, que de telles pratiques visant à cibler le profil de la personne souhaitée plutôt que celui du poste à pourvoir, puissent être utilisées au mépris des dispositions légales en vigueur, en matière de priorité d'emploi.

Selon l'usage, la Commission des Finances ne saurait conclure sur ce chapitre sans réitérer le prix qu'attache le Conseil National à ce que la priorité d'emploi aux Monégasques dans le secteur public soit strictement respectée et leur déroulement de carrière assuré, votre Rapporteur regrettant de devoir réitérer à chaque débat budgétaire ce principe pourtant garanti par notre Constitution.

Au titre du *Département de l'Intérieur*, l'examen du chapitre consacré à la *Direction de la Sûreté Publique* a permis à la Commission des Finances d'évoquer à nouveau le prix qu'elle attache à ce que, à compétence égale, l'accès et le déroulement de carrière des Monégasques dans les divers services de cette Direction soient respectés et garantis, notamment à l'occasion des recrutements.

Par ailleurs, le Conseil National tient à réitérer l'importance qu'il attache à un haut niveau de sécurité dans la Principauté et ne saurait concevoir qu'un effort ne soit pas poursuivi en vue de le conserver.

Nous engageons donc le Gouvernement à mettre en

œuvre toutes les mesures qui s'imposent afin que la Principauté puisse garantir à la population la sécurité qu'elle est en droit d'exiger et faites-nous grâce, ce soir, de ne pas aller au delà de cette déclaration.

En ce qui concerne l'*Education Nationale* et sur un plan général, le Gouvernement nous a rappelé que sa politique menée en faveur de la jeunesse est définie par un Comité interministériel, lequel avait déterminé en son temps quatre axes de travail : associer les jeunes à l'effort de concertation ; étendre la culture, le sport et le loisir ; améliorer la formation professionnelle des jeunes pour les préparer à la vie active ; les investir dans l'action humanitaire, civique et dans l'ouverture sur le monde.

Nous avons pris acte du souhait du Gouvernement de créer un Comité qui associerait aux représentants gouvernementaux des jeunes de la Principauté directement concernés par ces mesures et nous ne pouvons que l'y inciter, dès lors que nous estimons que la transmission de l'information auprès de nos élèves et étudiants mériterait d'être grandement améliorée en vue de répondre à leurs attentes.

La Commission des Finances a, par ailleurs, tenu à se faire préciser la situation des suppléants et enseignants de nationalité monégasque et étrangère au sein de l'ensemble des établissements aussi bien publics que privés. Au vu des explications avancées, le Conseil National rappelle tout d'abord le prix qu'il attache au maintien de la qualité de l'enseignement à Monaco. En outre, il attend du Gouvernement qu'il intensifie la politique de recrutement des jeunes Monégasques au corps des suppléants et titulaires du personnel d'éducation. A cet égard, il insiste notamment sur la nécessité d'intégrer, dès la fin de leur cursus, les jeunes diplômés de nationalité monégasque actuellement en formation à l'Institut de Formation des Maîtres au corps enseignant de la Principauté.

Par ailleurs, les Conseillers Nationaux ont pris acte de ce que l'effort d'équipement informatique dans les établissements d'enseignement se poursuivait puisque le nombre de postes est passé de 464 en 2001 à 749 au 1^{er} juin 2002 et que les enfants peuvent en bénéficier dès la maternelle.

En ce qui concerne l'*emploi des jeunes*, la Commission des Finances a noté qu'au travers, notamment, des « bains en entreprises » et des stages de découverte en entreprise dans la continuité de la Journée des métiers, ces dernières ont eu des retombées, dans la mesure où un grand nombre d'élèves a pris contact avec un professionnel pour lui rendre visite au sein de son entreprise.

Nous demandons que le Gouvernement s'engage à ce que les mêmes efforts soient consentis à l'avenir, afin de fournir une information complète aux étudiants concernant

les possibilités qui leur sont offertes dans le cadre d'un retour à Monaco, au terme de leur expérience à l'étranger et invitons, en conséquence, le Gouvernement à approfondir sa réflexion en ce sens. Nous avons d'ores et déjà noté la volonté du Gouvernement de renouveler l'expérience de la Table Ronde.

Pour ce qui est des bourses d'études, les Conseillers Nationaux ont été satisfaits que, donnant suite à leur demande, le Gouvernement ait accepté de modifier le règlement, en vue d'en faire bénéficier les conjoints de femmes monégasques et ce, dans la philosophie de la proposition de résolution adoptée par le Conseil National, lors de la séance publique du 2 mai 2000.

S'agissant enfin des bourses de stages, le Gouvernement nous a indiqué que le nouveau règlement, en date du 5 septembre 2002, a lui aussi étendu le bénéfice de cette aide à une nouvelle catégorie d'allocataires puisque désormais, les étudiants en cours de formation pourront solliciter une bourse spécifique à l'occasion d'un stage d'une durée de quatre semaines, obligatoire ou volontaire, dans le cadre de leurs études.

Pour ce qui est du *Centre Hospitalier Princesse Grace*, votre Rapporteur vous renvoie aux observations préliminaires. La Commission des Finances tient néanmoins à préciser que, conscient des difficultés actuelles et sensible à l'inquiétude du personnel de cet établissement concernant le régime de retraite, le Conseil National attend que le Gouvernement lui transmette le résultat des études et des options qui en découlent, indépendamment du document actuariel qui lui a déjà été adressé.

Sur le devenir de la *Résidence du Cap Fleuri*, qui a également fait l'objet d'un long développement, votre Rapporteur insiste, une fois de plus, auprès du Gouvernement pour l'inciter à poursuivre, sans délai, le programme d'adaptation de cet établissement aux besoins recensés et à tout mettre en œuvre auprès des autorités compétentes de la Commune concernée, en France, pour que cette restructuration à laquelle nous sommes particulièrement attachés puisse aboutir.

Au chapitre consacré à l'*Action Sanitaire et Sociale*, la Commission réitère son mécontentement devant le procédé qui consiste à imposer à notre Assemblée de se déterminer sur des inscriptions budgétaires, alors même que les négociations portant sur des transferts de compétence ne sont toujours pas terminées et que les textes législatifs sur lesquels ils se fondent n'ont pas encore été portés à sa connaissance. Nous considérons, en effet, que notre responsabilité de législateur et le respect que nous portons au principe de rigueur dans la gestion des finances publiques, nous interdit d'adopter les crédits

inscrits aux différents chapitres concernés par ces transferts. Par conséquent, nous demandons au Gouvernement qu'il tienne ses engagements à l'égard des personnels visés par ces modifications de compétences et qu'il nous confirme publiquement, ce soir, sa volonté de nous transmettre, dès le terme des négociations en cours, les projets de loi indispensables pour donner une base légale à ces changements.

Abordant ensuite l'examen des chapitres consacrés au *Département des Finances et de l'Economie*, la Commission s'est tout d'abord enquis des mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre pour la sauvegarde des entreprises et du tissu économique monégasques, tant dans le domaine des travaux publics que pour l'ensemble des secteurs d'activités de la Principauté.

En effet, parce que les Conseillers Nationaux savent que les petites et moyennes entreprises monégasques souffrent de l'étroitesse du marché intérieur et d'un déséquilibre fiscal inhérent aux entreprises exportatrices, ils s'interrogent sur les actions que le Gouvernement envisage d'entreprendre en leur faveur, sous peine de les voir à terme disparaître au profit d'entreprises étrangères.

La Commission des Finances constate avec regret que le Gouvernement applique aux entreprises monégasques une rigueur qu'il ne s'applique pas à lui-même dans la gestion de ses chantiers en prenant prétexte de mauvaises raisons d'économies financières pour faire appel à des entreprises extérieures, alors que la richesse d'un pays n'est pas seulement constituée des finances publiques, mais également et surtout de la bonne santé de ses entreprises.

Dans le même ordre d'idée, sur la modification projetée du mode d'attribution des marchés de l'Etat, la Commission des Finances tient à porter à l'attention du Gouvernement que le Conseil National se montrera particulièrement attentif à ce qu'il soit procédé à un réel effort d'innovation portant, aussi bien sur le système de l'équilibrage que sur celui des appels d'offres, dans le cadre de la recherche d'une solution visant à mieux préserver le tissu économique monégasque.

Nous attendons dès lors du Gouvernement qu'il prenne publiquement l'engagement de présenter devant notre Assemblée les mesures qu'il entend mettre en œuvre, sans plus tarder, afin de rendre à ces entreprises l'espoir d'exercer leur activité dans leur Pays et d'y prospérer et qu'il nous transmette périodiquement la liste actualisée des attributaires des marchés de l'Etat.

Elle a ensuite évoqué le dossier de l'*Aide à l'installation professionnelle*, pour déplorer que le Gouvernement ait décidé de procéder, de manière unilatérale, aux modifications de son règlement d'attribution tel qu'il avait été publié au Journal de Monaco le 8 août 1997.

Nous ne pouvons pas accepter une telle méthode alors

que, dans le même temps, tout plaide en faveur d'une concertation accrue sur un grand nombre de dossiers et nous demandons au Gouvernement de revenir devant notre Assemblée, dans les délais les plus courts, pour nous expliciter l'ensemble des modifications qu'il a jugé bon d'apporter. Par ailleurs, nous souhaiterions être informés des résultats obtenus grâce à ces aides au regard des sommes engagées par l'Etat.

Au chapitre consacré à la *Direction de l'Habitat*, la Commission des Finances n'a pas manqué d'aborder la question du *Logement*.

Sur ce dossier et à la suite de l'exposé présenté par le Gouvernement, la Commission a tenu à faire état de sa déception quant aux échéances annoncées en matière de livraison des prochaines opérations immobilières domaniales et a, dès lors, insisté auprès de ce dernier pour qu'il poursuive sa réflexion en vue de l'accélération de celles-ci.

Ainsi, répondant à notre demande concernant l'anticipation de la zone A – troisième tranche de Fontvieille, le Gouvernement nous a précisé son intention d'inscrire, dès cet exercice, des crédits d'études destinés à mener à bien la finalisation de cette opération pour permettre une attribution de logements domaniaux en 2006, ce que le Ministre d'Etat a d'ailleurs déclaré tout à l'heure.

Sur le B1-B2 de l'Opération Testimonio, un retard de livraison sera inévitable puisque le Gouvernement a enfin admis la possibilité de réaliser, en infrastructure, dans ce secteur, un parking d'une capacité d'accueil de l'ordre de 200 places.

Par contre, nous avons été satisfaits de constater que le Gouvernement, tenant compte de nos observations, a diligenté une étude visant à modifier la réglementation en matière d'urbanisme dans l'objectif d'optimiser, notamment, les opérations immobilières domaniales dans les quartiers anciens.

La Commission des Finances a également noté, très récemment, l'attribution de logements domaniaux dont 160 logements nouveaux auxquels pourraient s'ajouter une trentaine d'appartements récupérés par l'Etat.

Sur un plan plus général, nous demandons au Gouvernement de prendre en compte dans ses réflexions, d'une part, l'impact des augmentations annuelles en matière de besoins avérés de logements domaniaux, afin de vérifier la parfaite adéquation du parc immobilier projeté dans les années à venir avec les demandes à satisfaire, tant en matière de nombre que de type d'appartements et, d'autre part, l'incidence financière de ces réalisations sur le Budget de l'Etat.

Devant les insuffisances persistantes de logements domaniaux pour répondre aux besoins, les Conseillers Nationaux ne comprendraient pas que le Gouvernement ne vienne pas, dès le premier semestre 2003, devant notre

Assemblée faire état de sa réflexion pour accélérer les livraisons d'appartements.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'*Aide Nationale au Logement*, nous avons souhaité connaître l'état de la réflexion du Gouvernement sur l'opportunité de modifier les conditions d'attribution de cette allocation, notamment s'agissant des revenus pris en compte dans la détermination de cette aide et plus particulièrement quant à l'intégration supposée de certaines aides sociales, telles les bourses d'études et les primes à la naissance.

Nous nous sommes fait confirmer que ces deux aides, à caractère tout à fait ponctuel, n'étaient nullement incluses dans le calcul de l'A.N.L., à l'inverse de l'ensemble des prestations sociales ayant trait à la famille, versées par les différents organismes sociaux de la Principauté.

Nous avons pris acte que le Gouvernement était disposé à engager une étude sur ce dossier et qu'il pourrait également envisager, dans un souci de plus grande transparence, de communiquer aux bénéficiaires, dès lors qu'ils le réclameraient expressément, une copie de la fiche de calcul de leur allocation logement après que celle-ci aura été visée par le Contrôle Général des Dépenses.

S'agissant, ensuite, du règlement de l'aide pour l'*Amélioration de l'Habitat*, dont notre Assemblée avait été à l'origine, votre Rapporteur rappelle qu'elle a pour objet de permettre aux propriétaires la rénovation de leur logement. Les Conseillers Nationaux regrettent de constater l'absence de communication gouvernementale de ce règlement auprès des personnes susceptibles d'être concernées. Nous estimons quant à nous que la plupart d'entre elles ne sont pas informées sur l'existence d'une telle aide. De plus, il nous apparaît, au vu des explications qui nous ont été données, qu'elle est aujourd'hui détournée de son but initial pour servir à des actions, certes justifiées, mais ne correspondant pas au cadre tel qu'il a été défini, d'un commun accord entre le Conseil National et le Gouvernement. Nous renouvelons donc notre volonté d'une plus large diffusion de l'information, afin que les personnes intéressées puissent être utilement renseignées.

Au chapitre consacré au *Musée des Timbres et des Monnaies*, les Conseillers Nationaux n'ont pas apprécié que la Monnaie de Paris ait pu procéder à une vente de coffrets d'*Euros monégasques* brillants universels 2001 avant même qu'une opération de ce type ne soit organisée en Principauté, qui plus est, dans des conditions totalement inacceptables pour nos Compatriotes et particulièrement pour les plus âgés d'entre eux.

Nous n'avons pas aimé non plus que des ventes aient pu être organisées à l'intention de non nationaux, aussi bien

à Paris qu'en Principauté, alors qu'un grand nombre de nos Compatriotes n'ont pu acquérir aucun de ces coffrets.

La Commission se félicite, néanmoins, que le Gouvernement ait su tirer les enseignements de ces difficultés en améliorant les modalités de distribution puisque désormais la vente se déroule de manière rationnelle et qu'un nombre suffisant de coffrets à l'attention des Monégasques semble être réservé.

La Commission des Finances s'est bien évidemment intéressée aux rubriques consacrées au *Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales*.

Au titre du *Service de l'Aménagement Urbain-Jardins*, la Commission des Finances constate avec satisfaction que les négociations sur l'élaboration d'un projet de *Statut des personnels des services urbains* aient enfin abouti, répondant ainsi à l'attente des personnels concernés.

Le Conseil National, qui a apprécié que son avis ait été sollicité sur cette question, ne peut qu'inviter le Gouvernement à veiller à ce que ce nouveau statut soit établi sur une base juridique de nature à assurer à ces personnels une sécurité complète dans l'exercice de leur profession.

Au chapitre relatif à la *Direction du Travail et des Affaires Sociales*, la Commission des Finances renvoie à ses remarques préliminaires portant sur la *codification des textes relatifs au droit social*.

Abordant ensuite la question des *effets en Principauté de la réduction du temps de travail décidée en France*, la Commission des Finances attend toujours les résultats de la réflexion gouvernementale sur ce dossier, dont elle rappelle qu'il revêt une importance fondamentale pour la Principauté du fait de ses incidences sociales et économiques et pour lequel le Gouvernement nous avait pourtant annoncé la communication au cours du premier trimestre de l'année 2002.

Dans le même ordre d'idée, nous réitérons le prix qu'attache notre Assemblée à ce qu'une décision soit enfin prise sur les modalités de publication de la jurisprudence sociale.

De même, la Commission des Finances s'enquiert de l'état de la réflexion sur la création d'une *caisse de chômage monégasque* dont le Gouvernement nous avait annoncé les résultats pour le présent exercice, ainsi que de l'état d'avancement des travaux de la Commission mixte de coordination compétente pour l'étude du régime de retraite complémentaire, lors de sa dernière réunion annuelle.

S'agissant de la *Cellule Emploi Jeunes*, la Commission a demandé communication du rapport d'activité actualisé

qui constitue le bilan relatif à cette structure établi sur son premier exercice.

Nous avons été satisfaits de constater que les résultats exposés montrent, d'une part, les nombreux contacts établis entre la Cellule Emploi-Jeunes et les entreprises de tous secteurs, d'autre part, un réel travail de fond effectué sur le marché de l'emploi conduisant à offrir des opportunités aux jeunes de la Principauté.

Pour ce qui est des stages et des contrats d'apprentissage, nous avons relevé l'augmentation du nombre de jeunes de Monaco, demandeurs de ce type d'expérience et l'intérêt des entreprises par la prise en charge ponctuelle de stagiaires puisque des contacts ont été établis avec plus de 100 entreprises monégasques de tous secteurs d'activité.

Cependant, la Commission déplore que les accords directement conclus entre l'Etat et les entreprises afin de permettre aux jeunes diplômés de se former à l'occasion d'un contrat de travail à durée déterminée, ne reçoivent pas un plus grand développement.

Par ailleurs, elle a tenu à connaître la nature et les résultats concrets des actions concertées de cette Cellule avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. C'est ainsi qu'elle a pu noter qu'un échange ponctuel d'informations concernant les études effectuées par les jeunes de la Principauté, bénéficiaires d'une bourse, a été mis en place, même si cette communication mérite d'être développée.

Nous avons pris acte qu'afin d'accroître encore l'efficacité de cette structure, une réelle prospective doit être élaborée à travers une concertation transversale entre services administratifs concernés, actuellement en cours d'organisation.

Cette procédure devant se mettre en place au début de l'année 2003, nous attendons du Gouvernement qu'il nous tienne informés des résultats obtenus.

A la section consacrée aux *Services Judiciaires* et s'agissant plus particulièrement de sa *Direction*, le Conseil National a été satisfait d'apprendre que, dorénavant, les avocats commis en matière d'assistance judiciaire percevront des honoraires ou des indemnités.

Nous demandons que la mise en œuvre de cette mesure intervienne très rapidement.

La Commission des Finances a, ensuite, procédé à l'examen des rubriques relatives à la section ayant trait aux *Interventions Publiques*.

Au titre du chapitre consacré au *Budget Communal*, votre Rapporteur renvoie à ses commentaires d'ordre général tout en regrettant le blocage actuel lié à l'absence de dépôts de projets de loi par le Gouvernement, alors que

le rapport de la Commission des Finances sur le Budget Primitif 2002 mentionnait à propos de ce même chapitre, je cite : « *Nous nous sommes interrogés sur les transferts d'activités entre la Mairie et le Gouvernement et fait confirmer que leur nature n'impliquait pas nécessairement de modifications législatives.* » (fin de citation).

Quant au *Domaine Social et Humanitaire*, la Commission des Finances a pris acte de la transmission par le Gouvernement, à sa demande, de la liste des aides sociales dont le bénéficiaire est subordonné à un plafond de revenus, ainsi que des dispositifs mis en place pour éviter les éventuels effets de seuil.

Nous ne manquerons pas, au cours des prochaines semaines, d'analyser l'ensemble de ces documents et nous ferons connaître notre sentiment au Gouvernement.

Au titre des *Manifestations*, sur les conditions d'*Exploitation du Grimaldi Forum*, la Commission des Finances confirme la volonté du Conseil National d'être tenue régulièrement informée de l'état d'avancement de l'examen des réclamations déposées par les entreprises ayant participé à la construction de cet ouvrage.

Au chapitre consacré à l'*Aide à l'Industrie, au Commerce et au Tourisme*, nous avons été destinataires, à notre demande, d'un dossier global sur les missions et résultats de la *Chambre de Développement Economique* depuis sa création.

Au regard des développements que contient ce document la Commission des Finances tient d'ores et déjà à indiquer au Gouvernement qu'elle lui fera connaître ses observations prochainement.

Au terme de cet exposé, votre Rapporteur se contentera d'aborder certains dossiers d'équipement et d'investissements qui ont retenu plus particulièrement l'attention de la Commission, sans toutefois rentrer dans le détail, dès lors que l'ensemble de ces opérations fait l'objet d'un rapport indépendant dans le cadre du programme triennal d'équipement 2003-2004-2005.

Avant la déclaration du Ministre d'Etat de ce soir, la Commission des Finances avait fait part au Gouvernement de la préoccupation du Conseil National devant le trop grand nombre d'inscriptions budgétaires touchant à des opérations dont la faisabilité reste encore à démontrer. Dans cette période de conjoncture difficile, nous avons rappelé au Gouvernement que l'obligation de rigueur dans la gestion des finances de l'Etat, en tous domaines et notamment en matière d'équipement et d'investissements, impose une stricte présentation budgétaire, dès lors que les priorités auront été arrêtées avec notre Assemblée.

Ces considérations avaient conduit le Conseil National à demander, dans certains cas, des minoration de dépenses et dans d'autres cas, le retrait de certaines opérations dudit Budget, pour diverses raisons et, notamment, une insuffisante probabilité de réalisation en 2003. Nous constatons ce soir que nous avons été entendus après avoir écouté la déclaration du Ministre d'Etat.

La Commission des Finances s'est intéressée, en premier lieu, à l'aménagement du Port Hercule et de ses abords.

Elle a appris que le Gouvernement s'est adjoint un jury d'experts pour désigner le lauréat parmi tous les candidats ayant participé au concours d'urbanisme qu'il avait lancé sur cette opération.

Le Conseil National a pris acte de ce que le Gouvernement n'a encore arrêté aucun choix et qu'il viendra le consulter pour arrêter le projet définitif d'aménagement retenu.

Sur l'aménagement des terrains libérés par la S.N.C.F., la Commission considère que le temps des arbitrages budgétaires n'a que trop tardé. Il convient désormais que le Gouvernement arrête avec le Conseil National les choix d'urbanisation afin de s'engager dans l'inscription de crédits inhérents aux phases de construction effective et non plus seulement aux phases d'études, déjà trop nombreuses.

Enfin, le Conseil National ne comprend toujours pas les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'arrive pas à concrétiser l'aménagement de terrains de sport en France en faveur de la jeunesse de la Principauté, ainsi que le lui demande notre Assemblée depuis maintenant de nombreuses années. Nous réitérons, une fois de plus, notre volonté de voir aboutir ce dossier qui répond à ce réel besoin.

En conclusion de ce rapport et compte tenu des remarques et commentaires qu'il contient, votre Rapporteur, en fonction des réponses que ne manquera pas de faire le Gouvernement sur les diverses questions posées par le présent document et des mesures que celui-ci compte prendre, laisse à la libre appréciation de chacun la position qu'il souhaite adopter sur ce projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2003.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous remercie pour la qualité et la précision de votre rapport.

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous intervenir à ce stade du débat ?

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux.

Le Gouvernement a pris connaissance avec beaucoup d'attention du rapport circonstancié de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2003.

Je remercie le Président Henry Rey pour la présentation qu'il vient d'en effectuer et qui prend en compte, notamment, les débats intervenus en séance privée sur des points importants relevant de la politique économique, financière et sociale que met en oeuvre le Gouvernement avec le concours nécessaire de la Haute Assemblée.

Avant que nous n'engagions, chapitre par chapitre, l'examen du document budgétaire, il m'appartient de vous faire part de commentaires d'ordre général que suscitent les considérations et remarques contenues dans le rapport.

Le Budget 2003 s'inscrit, comme le précédent, dans une période d'incertitude liée à l'environnement économique et financier international.

Aussi, le Gouvernement a-t-il souhaité, tout en visant à poursuivre la politique budgétaire de soutien à l'économie locale qu'il s'est toujours assignée, encadrer celle-ci par une vigilance et une rigueur accrues. Il rejoint pleinement en cela les préoccupations exprimées par votre Rapporteur.

Les prévisions de recettes s'établissent à 619.934.800 € pour l'exercice 2003, soit une progression de + 1,3 % par rapport au Budget Primitif 2002. Cette relative stabilité résulte, bien entendu, de la prise en compte de la conjoncture incertaine que je viens d'évoquer.

Les contributions, qui représentent à elles seules 73,1 % des recettes de l'Etat, sont majorées de + 0,8 %. Les autres catégories de recettes affichent au mieux des faibles progressions n'appelant pas, dans ce contexte, d'observation particulière.

Les dépenses, quant à elles, s'élèvent à 658.465.000 €, soit + 0,6 % par rapport au Budget Primitif 2002, ce qui atteste de l'effort du Gouvernement pour les contenir.

L'examen des dépenses par nature montre que les crédits de fonctionnement s'élevant à 321.493.800 € ont été majorés de + 7,38 % par rapport au Budget Primitif 2002. Cette situation résulte plus spécialement de la prise en compte des effets de la mise en place des nouveaux organigrammes avec leurs incidences en matière de personnel et de mobilier.

Les dépenses d'interventions publiques, d'un montant de 149.268.000 €, enregistrent globalement une baisse de - 3,37 %.

Cette baisse s'explique essentiellement par la réduction de la subvention accordée à la Société d'Exploitation du Grimaldi Forum à laquelle a été retirée la prise en charge

de l'exploitation de l'Auditorium Rainier III qui a retrouvé sa place au sein des Services administratifs, sa mission étant essentiellement liée aux activités de l'Orchestre Philharmonique.

Les dépenses d'équipement et d'investissements, dont certaines ont déjà été évoquées dans ma déclaration en début de séance, s'élèvent à 187.703.200 €, soit - 6,36 % par rapport au Budget Primitif 2002.

Il n'en demeure pas moins que le programme d'investissement doit être poursuivi à un niveau raisonnable car il garantit l'avenir économique de Monaco et la qualité de vie de sa population.

Le Gouvernement partage, bien entendu, le souci du Conseil National d'une maîtrise accrue de certaines catégories de dépenses publiques.

C'est dans cet esprit que je confirme l'annonce faite lors des débats sur le Budget Rectificatif 2002 de l'instauration d'un Comité financier inter-Départements destiné, notamment, à évaluer la qualité des événements financièrement soutenus, à porter une attention vigilante aux subventions d'un montant significatif et à rechercher de nouvelles sources de recettes. Les conclusions des travaux de ce Comité seront naturellement soumises à l'appréciation du Conseil de Gouvernement qui aura à apprécier, sous un angle politique plus général, l'attitude à tenir vis-à-vis des événements examinés.

Dans cette tâche de rigueur budgétaire, le Gouvernement est conscient, tout autant que le Conseil National, de la nécessité de préserver la vocation du Fonds de Réserve Constitutionnel, résolument constitué au fil des ans grâce à une gestion avisée et prudente des Finances Publiques et qui apparaît comme la garantie de la prospérité à long terme du Pays.

Je puis vous assurer que, comme par le passé, l'utilisation de ce Fonds n'interviendra, bien entendu, qu'après une concertation préalable avec le Conseil National, notamment dans le cadre de la Commission de Placement des Fonds.

Après cette présentation générale des principales caractéristiques du projet de budget de l'exercice 2003, je voudrais maintenant m'attacher plus particulièrement aux sujets évoqués par le Président de la Commission des Finances et de l'Economie dans son rapport.

S'agissant du domaine des Relations Extérieures, la signature du Traité du 24 octobre 2002 se substituant au Traité de 1918 ouvre effectivement la voie, comme l'a déclaré Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain dans Son message du 28 octobre 2002, à une renégociation de la Convention du 28 juillet 1930, de manière à mener à bien la réactualisation de nos relations avec la France. Il s'agit maintenant de situations intéressantes non seulement ces relations entre Etats souverains, mais aussi notre vie nationale.

La démarche sera donc importante et sensible, mais l'exemple que constitue désormais la négociation sur le Traité de 1918 laisse augurer avec confiance d'une évolution conforme aux exigences de notre temps, mais aussi aux intérêts du Pays qui incluent, notamment, la continuité d'une relation étroite et confiante avec notre grand voisin.

En matière de transmission de la nationalité monégasque, le Gouvernement confirme, comme je vous l'ai d'ailleurs écrit, Monsieur le Président, qu'il entend transformer en projet de loi la proposition de loi adoptée par le Conseil National, le 25 juin 2002.

Ce texte comportera, toutefois, quelques amendements, mais ils respectent l'esprit qui a guidé la Haute Assemblée, à l'occasion de l'élaboration de sa proposition. Ce projet de loi sera déposé officiellement dans les plus brefs délais, conformément aux dispositions de la Constitution amendée.

Dans le domaine du logement, nul doute que l'accélération de la mise à disposition de *logements domaniaux* pour les Monégasques, tant par une politique de construction que par des acquisitions, doit, comme vous le soulignez, constituer pour l'Etat une exigence, aussi bien pour satisfaire les besoins avérés d'aujourd'hui que ceux qui se manifesteront dans l'avenir.

A cet égard, je confirme que le Gouvernement ne manquera pas, dès le premier semestre 2003, de saisir le Conseil National des résultats de la réflexion qu'il a engagée pour accélérer la livraison d'appartements domaniaux afin d'en débattre avec lui.

S'agissant de la dotation budgétaire municipale, il est légitime que l'Autorité Communale exprime ses vœux et, le cas échéant, ses préoccupations sur le contenu de la réforme à mettre en œuvre, de même que le Gouvernement se doit d'y porter toute la considération qu'appelle cette Institution fondamentale dans notre vie locale.

Celle-ci a, d'ailleurs, dans le cadre de la concertation en cours, saisi le Gouvernement de questions complémentaires portant sur les points suivants :

- d'abord, sur les simulations à effectuer sur le taux d'évolution de la dotation budgétaire municipale compte tenu des paramètres à prendre en compte afin que cette évolution soit le reflet de la réalité économique monégasque ;

- ensuite, nous avons été interrogés sur l'approfondissement des modalités de fonctionnement du fonds financier communal ;

- également sur les modalités de gestion éventuelle par l'Etat des prestations maladie et de la retraite des fonctionnaires et agents de la Commune ;

- et enfin, sur les modalités pratiques de mise en œuvre de la suppression envisagée du contrôle préalable des dépenses de la Commune.

Le Gouvernement prépare actuellement les réponses à ces diverses questions de telle sorte que les réunions de travail avec l'Autorité Communale devraient reprendre à courte échéance afin de mettre au point, sur des bases raisonnables, une formulation agréée en commun de la dotation budgétaire municipale.

Le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'établir un avant-projet de loi qui serait adressé à la Haute Assemblée, dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine. Le Conseil Communal, comme vous le savez, s'est lui-même prononcé en faveur de travaux approfondis, la précipitation étant, à ses yeux, mauvaise conseillère lorsqu'il s'agit d'établir un texte d'importance destiné à s'inscrire dans la durée.

Toujours dans le domaine de la Commune, le Gouvernement qui reconnaît bien volontiers avoir engagé, sur les transferts de compétence, une démarche d'opportunité fondée sur ce qui lui paraît être la rationalité et, plus encore, la commodité des usagers ou des bénéficiaires, démarche anticipant sur la formalisation du dispositif légal, mais qui semblait alors rencontrer l'accord des parties directement concernées, vous en exprime ses regrets ; il s'engage donc à déposer, devant le Conseil National, les nécessaires projets de loi destinés à donner corps à ces transferts réalisés entre l'Etat, la Mairie et les Etablissements publics.

Sur ce sujet, des discussions sont en cours avec l'Autorité Communale afin de faire évoluer et d'actualiser la loi du 24 juillet 1974 sur l'Organisation Communale, les autres textes à modifier portant sur les attributions de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et celles des deux établissements publics : Foyer Sainte-Dévote et Office d'Assistance Sociale.

S'agissant maintenant de la réforme du droit du travail, hors la tâche complexe et délicate de codification, le Gouvernement confirme qu'il déposera les projets de loi les plus importants selon l'échéancier suivant :

- dans le courant du premier semestre 2003, interviendra le dépôt du projet de loi relatif au contrat de travail à durée indéterminée ;

- à la mi-2003, ce sera celui du projet de loi relatif au contrat de travail à durée déterminée ;

- dans le courant du second semestre, il s'agira du projet de loi relatif au travail temporaire et au marchandage ;

- enfin, au cours de 2004, seront déposés les projets de loi relatifs, successivement :

- * aux conditions d'embauchage et de licenciement pour motif économique,

- * aux conditions de travail,

- * aux conventions collectives de travail,

- * au contrôle de l'application du droit du travail et aux règles d'hygiène et de sécurité.

Bien entendu, tout sera mis en oeuvre pour que les

échéances indiquées soient non seulement respectées, mais si possible réduites.

Il va de soi qu'après avoir recueilli le sentiment des partenaires sociaux sur ces projets, le Gouvernement procédera lui-même aux arbitrages qui s'avèreraient nécessaires, conformément aux responsabilités qu'il entend bien assumer.

Concernant la restructuration du Centre Hospitalier Princesse Grace, il est bien évident qu'un projet d'une telle ampleur demande une étude approfondie des coûts de réalisation, de même qu'une programmation budgétaire détaillée. Cela étant, l'état d'avancement actuel du projet, qui en est encore au stade des esquisses pour ce qui concerne le bâtiment, ne permet pas de vous livrer, dès maintenant, ces éléments d'appréciation. Mais l'importance de l'investissement à réaliser, outre ses implications sociales d'envergure, justifie, bien sûr, que, sur un tel sujet, Gouvernement et Conseil National se concertent afin d'arrêter une décision commune.

S'agissant de la solution d'extension de l'Hôpital par emprise sur l'avenue Pasteur, elle devra, avant d'être définitivement retenue, être approuvée tant par le Conseil d'Administration du C.H.P.G. que par le Conseil National.

Il va de soi que, dans une telle hypothèse, les foyers concernés par cette éventuelle extension bénéficieraient de propositions de relogement, soit dans des immeubles domaniaux, soit dans des appartements que l'Etat possède en ville.

Pour l'étude de ce relogement, il est vrai que des fonctionnaires mandatés à cet effet ont déjà rencontré certaines familles dans le courant de ce dernier trimestre. A terme, d'ailleurs, ce sont bien sûr tous les occupants des H.B.M. Pasteur qui recevront la visite d'agents de la Direction de l'Habitat, de telle sorte que celle-ci puisse disposer d'un état précis des situations en vue de procéder, le moment venu, à des relogements conformes aux besoins des intéressés. Je pense qu'il serait mal venu de nous faire ici le reproche d'anticipation alors qu'ailleurs nous nous voyons mis en cause, parfois non sans raison, je le reconnais, pour trop tarder dans notre communication aux intéressés.

Pour ce qui concerne le fonctionnement et la gestion du Centre Hospitalier Princesse Grace, le Gouvernement souscrit au sentiment exprimé par le Conseil National. Il souhaite, en effet, que le Conseil d'Administration de cet établissement assume la plénitude de ses attributions dans le respect des textes en vigueur en la matière. C'est, d'ailleurs, ce que je lui ai moi-même indiqué, en toute sincérité et conviction, lors de sa séance d'installation.

Pour la réhabilitation de la Résidence du Cap Fleuri, tout sera entrepris, tant au plan technique qu'administratif, afin de permettre, durant la période des travaux de rénovation, la mise en oeuvre de la solution de bâtiments

provisoires dits « tiroirs » pour assurer le relogement des pensionnaires.

Leur qualité de confort sera garantie dès lors, au demeurant, qu'il sera nécessaire de respecter les normes imposées pour ce type d'établissement. En tout état de cause, nous serons animés par un souci bien légitime de considération pour la situation de nos Aînés qui ont droit à notre respect et à toute notre sollicitude.

En matière de gestion des Ports de la Principauté, pour répondre aux souhaits émis par le Conseil National, le Gouvernement confirme qu'il met en oeuvre un dispositif de relogement provisoire des professionnels de la darse Sud dont l'activité est liée directement au port et au fonctionnement de la cale de halage. Si ce dispositif s'assortit de contraintes, au demeurant inévitables dans une période de grands travaux, il sera de nature à garantir le maintien d'une activité qui trouvera à se déployer ultérieurement dans les conditions nouvelles et prometteuses d'un port refaçonné et amplifié.

De même, le Gouvernement s'engage à ce que les Monégasques aient toujours vocation à bénéficier de mouillages pour leurs bateaux.

Au plan juridique, le Conseil National sera saisi des deux volets que comporte ce dossier, c'est-à-dire, d'une part, du projet de loi confiant la gestion des ports à la Société d'Exploitation des Ports dont la transmission devrait intervenir très prochainement et, d'autre part, du projet de Traité de concession et du cahier des charges dont l'examen incombera à la Commission des Concessions.

Au plan financier et pour les mêmes raisons que celles évoquées par le Rapporteur, il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de céder à des tiers des parts du capital de la Société, aujourd'hui détenu par l'Etat seul.

Au plan de la *politique portuaire*, le Gouvernement mesure combien l'effort d'équipement exceptionnel consenti pour l'aménagement du Port Hercule et la construction de la digue du large et de la contre-jetée n'a de sens que s'il s'accompagne de retombées économiques, financières et touristiques.

C'est pour répondre à cette préoccupation qu'il privilégiera à la fois une politique de croisière haut de gamme et un développement de la plaisance, en veillant bien sûr, à ce que ces deux activités se concilient harmonieusement.

Il est nécessaire, à cet égard, que la Direction du Tourisme et des Congrès actualise sa réflexion sur la politique de croisières à suivre afin que les choix opérés soient les plus conformes possibles au renom de Monaco et aux objectifs recherchés, en faisant en sorte qu'au delà du seul quartier de la Condamine pour lequel le réaménagement du Port ouvre de nouvelles perspectives, ce soit toute la Principauté qui puisse bénéficier des retombées de cette opération.

Pour ce qui a trait à la Société des Bains de Mer, le Gouvernement sait toute l'importance qu'il convient d'attacher au respect de la priorité d'emploi des Monégasques et à leur légitime déroulement de carrière au sein de cette Société. Les Administrateurs d'Etat sont invités à la vigilance sur cette question afin que le Conseil d'Administration s'y attache.

S'agissant du domaine de l'audiovisuel, le Gouvernement porte une attention particulière à l'évolution de la situation des sociétés R.M.C., T.M.C. et M.C.R. dans une période de recomposition du paysage dans ce domaine. Il ne manquera pas d'en tenir régulièrement informée la Haute Assemblée.

Au titre de Monaco Télécom, les préoccupations exprimées par votre Rapporteur sont partagées par le Gouvernement. Celui-ci s'attache à poursuivre les discussions qu'il a engagées en début d'année avec l'opérateur monégasque afin d'examiner les améliorations qui peuvent encore être apportées aux prestations offertes en vue, notamment, de s'assurer que celles-ci, tant dans leur nature que dans leur tarification, sont conformes aux dispositions du cahier des charges du service public et aux nécessités des usagers.

A cet égard, les actions déjà mises en oeuvre par le concessionnaire - avec notamment l'enrichissement des offres de services « confort » ou des offres tarifaires destinées aux professionnels - et qui doivent certes être poursuivies - montrent que l'on se trouve sur la bonne voie, c'est-à-dire celle d'un juste compromis entre les intérêts financiers légitimes de Monaco Télécom et la détermination d'une politique tarifaire et d'une offre commerciale attractives et correspondant aux attentes, s'agissant d'un service public.

Dans ce même esprit, le Gouvernement suit avec attention la politique de baisse des tarifs d'appel d'un téléphone fixe vers les mobiles, politique programmée sur trois ans par l'opérateur monégasque sur un schéma semblable à celui tracé dans le Pays voisin.

Sur le plan plus général de l'avenir de Monaco Télécom en relation avec les incertitudes marquant l'évolution de la stratégie de son actionnaire de référence, le groupe Vivendi Universal, il ne manquera pas de tenir informée la Haute Assemblée des différentes options qui se présenteront, au besoin en faisant lui-même preuve d'initiative ; en tout état de cause, le Gouvernement veillera à privilégier toute solution ou projet offrant des garanties solides à Monaco Télécom sur le plan industriel et technologique, comme sur celui de sa représentation à l'international.

Au titre des contributions et plus précisément des transactions juridiques, le Gouvernement entend répondre à la préoccupation du Conseil National qui souhaite, à juste raison, la mise en oeuvre de « moyens dynamiques » en

vue de favoriser la promotion immobilière.

Les services compétents y travaillent actuellement en réfléchissant à une réforme en profondeur de notre réglementation d'urbanisme devenue dans certains cas inadaptée. Il s'agit, en effet, tout en préservant « l'image » de la Principauté et le tissu urbain, d'imaginer de nouvelles règles plus souples et relevant d'un urbanisme moderne, qui soient à même de rendre opérationnels les plans d'occupation au sol de certains quartiers. Une illustration de cette méthode a d'ailleurs déjà été présentée lors de la dernière Commission plénière consacrée aux grands travaux.

Répondant à l'observation faite par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale au titre des contributions, le Gouvernement confirme que l'étude engagée avec un cabinet spécialisé à l'effet de déterminer les types d'activités dont il conviendrait de faciliter l'implantation, notamment sur les terrains libérés par la S.N.C.F., sera achevée au terme de la présente année.

Cette étude vise à l'établissement d'un outil global permettant au Gouvernement d'apprécier les axes de développement économique futur de la Principauté qu'il convient de privilégier par la détermination d'une stratégie d'implantation et d'expansion des entreprises sur le territoire monégasque.

L'ampleur de la tâche à entreprendre explique que les délais de réalisation de cette mission aient été plus longs que prévus puisqu'il s'est agi de l'effectuer en plusieurs étapes avec comme objectif final l'obtention d'un modèle d'assistance au choix d'implantation d'activités en Principauté de Monaco.

La première phase a consisté en la collecte d'informations historiques (fiscales, emplois, locations) pour constituer un fichier de données sur la base de trois populations différentes (un échantillon Monaco, le plus rentable, avec 429 opérateurs ; un échantillon Fontvieille avec 714 opérateurs ; un échantillon délaissés S.N.C.F. avec 73 candidats).

Des critères de choix ont été déterminés avec la prise en compte de la rareté des mètres carrés. Des premières tendances ont ainsi été dégagées par secteur d'activité existant sur la place.

La seconde phase visait à établir une modélisation en prenant en compte, avec diverses pondérations, des critères tels que : la rentabilité au m², l'effectif, l'emploi, le développement de l'activité, le risque de défaillance...

L'attribution d'une note globale a permis une hiérarchisation des secteurs d'activité.

Au delà de cette analyse macro-économique, une analyse micro-économique sera également possible, c'est-à-dire directement liée à une entreprise déterminée.

Le premier test a consisté dans l'examen des candidats

à l'implantation sur les terrains ex-S.N.C.F.. Mais, à terme, ce modèle a bien entendu pour vocation d'être utilisé comme outil d'aide à la décision pour l'octroi des autorisations de commerce.

Le Gouvernement est prêt, si la Haute Assemblée l'estime utile, à lui faire une présentation des résultats de cette analyse.

Abordant les dépenses relevant des moyens des services, le Gouvernement veut, malgré le retard avec lequel certaines transmissions ont été effectuées, retards pour lesquels je tiens à vous exprimer mes regrets, remercier le Conseil National de la diligence dont il a fait preuve dans l'examen des *organigrammes des Services administratifs de l'Etat*, grâce auxquels l'administration disposera dans les années à venir des moyens de faire face avec toute l'efficacité souhaitable à ses missions.

Il confirme, par ailleurs, que, conformément à l'article 14 de la Constitution, il transmettra au Conseil National, au début de l'année 2003, le rapport annuel portant sur la politique extérieure de la Principauté.

S'agissant du Centre de Presse réorganisé, je confirme la prochaine mise en oeuvre, pour la chaîne câblée, d'une nouvelle grille de programmation comportant, notamment, des magazines thématiques à périodicité régulière et des émissions en langues anglaise et italienne de nature à attirer vers cette chaîne les communautés de résidents en Principauté relevant de ces langues.

Au titre des questions intéressant la Fonction Publique, le Gouvernement exposera au Conseil National, dans les prochaines semaines, les enseignements qu'il tire de l'audit effectué sur la Direction du Contentieux et des Etudes Législatives dont la Haute Assemblée a déjà été saisie. A cette occasion, il soumettra des propositions d'organisation de ce Service qui devraient être mises en oeuvre dans le courant du premier semestre 2003.

S'agissant des projets de loi que votre Rapporteur a mentionnés, ils font effectivement partie de la liste des 35 textes annoncés lors de l'examen du projet de budget 2002 comme devant être déposés dans le courant de la présente année.

Seuls 25 projets de loi auront finalement été déposés sur le bureau de votre Assemblée depuis le début de l'année. Trois autres devraient vous être transmis d'ici le 31 décembre. Certes, il nous faut reconnaître que l'ambition affichée au moment du vote du Budget 2002 n'a pas été entièrement satisfaite, je le regrette, mais l'engagement pris n'en a pas moins été respecté à 80 %, ce qui apparaît significatif du travail qui a été accompli tout au long de cette année par l'actuelle Direction du Contentieux et des Etudes Législatives, à la demande du Gouvernement.

Un effort comparable sera demandé en 2003 afin de maintenir un rythme d'établissement de projets de loi

satisfaisant ; la réorganisation envisagée de cette Direction a précisément pour objet d'assurer la concordance nécessaire entre les intentions et les faits.

Par ailleurs, le travail de refonte du statut de la Fonction Publique a été engagé. C'est à l'évidence une tâche lourde, complexe et de longue haleine qui est ainsi entreprise. Aussi, le Gouvernement privilégie-t-il, dans une première étape, une approche plus pragmatique en procédant à l'établissement de textes venant actualiser certaines parties de ce statut.

S'agissant de la forte préoccupation manifestée par votre Rapporteur au sujet de la teneur des avis de vacance d'emploi et de recrutement au sein de l'Administration, le Gouvernement s'emploiera à ce que soient respectées les dispositions en vigueur en matière de priorité d'emploi. Des propositions concrètes dans ce sens seront d'ailleurs soumises dès la prochaine réunion du Groupe de Travail mixte de la Fonction Publique.

S'agissant de la politique en matière de jeunesse, le Gouvernement confirme la création d'un Comité des jeunes sous le mode associatif. Ce Comité, qui sera composé d'un représentant de chaque association de jeunesse actuellement existante, sera consulté sur des projets touchant aux préoccupations de la jeunesse de Monaco. Dès que les éléments concernant ce dossier seront finalisés, la Commission de la Jeunesse en sera saisie.

Pour ce qui est de l'intégration des jeunes Monégasques au sein du corps enseignant dans le secteur primaire, je tiens à rappeler que cinq jeunes Monégasques sont actuellement en année de formation à l'I.U.F.M. de Nice, à la suite de leur admission au concours externe de professeur des écoles. Ils seront intégrés dès la rentrée scolaire 2003-2004 dans les établissements d'enseignement de la Principauté. Deux autres Monégasques sont à l'I.U.F.M. en année préparatoire du concours externe de professeur des écoles. Sous réserve, bien sûr, de leur succès, ils seront intégrés à l'automne 2004.

Ces Monégasques ont vocation à remplacer les dix contractuels étrangers diplômés de l'Université encore en poste aujourd'hui.

J'en viens maintenant aux préoccupations exposées par la Haute Assemblée relatives à la nécessaire sauvegarde des entreprises monégasques confrontées à l'étranglement du marché intérieur et à certains déséquilibres, préoccupations que le Gouvernement partage bien évidemment.

Cette situation appelle de la part de l'Administration une grande vigilance dans la mesure où elle doit veiller, pour les commandes de l'Etat, à ce que les chances optimales soient reconnues aux entreprises monégasques, d'une part de concourir, d'autre part d'être retenues.

S'agissant des consultations opérées par l'Administration des Domaines, je confirme que seront renouvelées à celle-ci les instructions de consultation systématique des

entreprises de Monaco susceptibles de pouvoir répondre aux appels d'offres ; il en ira de même pour l'application, lors de l'analyse des plis, des clauses préférentielles.

Déjà, grâce à cette politique mise en oeuvre précédemment, la part des entreprises monégasques dans les dépenses publiques pour les principaux secteurs d'activité - hors bâtiments et travaux publics - s'est élevée à près de 70 %, taux qui conduit à sérieusement relativiser l'affirmation sévère selon laquelle le Gouvernement prend prétexte de mauvaises raisons d'économies financières pour faire appel à des entreprises extérieures.

Quant au domaine du bâtiment, il ne fait que confirmer cette situation puisque la part dévolue aux entreprises monégasques de ce secteur atteint 77 % des crédits publics, hors chantier de la digue.

Il n'en reste pas moins que des progrès doivent encore être réalisés et qu'ils le seront.

Le Gouvernement prend, en tout état de cause, aujourd'hui devant vous, par ma voix, l'engagement public d'arrêter toutes les mesures raisonnables qu'il est en son pouvoir de prendre pour que les entreprises monégasques, dont le sérieux s'exprime tant au travers de la qualité des produits ou prestations fournis que des prix pratiqués puissent bénéficier, comme il se doit, des commandes publiques qui leur permettront un développement harmonieux dans leur propre Pays.

Il pourrait ainsi, à titre d'exemple, être envisagé de raccourcir les délais entre deux appels d'offres en procédant, soit à des appels d'offres annuels, soit en prévoyant un délai maximal de trois ans.

De même, la Commission Economique pourrait, à l'égard d'appels d'offres révélant certaines difficultés pour les entreprises monégasques, apprécier, au delà du simple aspect financier - même s'il serait déraisonnable d'en faire abstraction - l'intérêt économique dégagé par les entreprises monégasques candidates en termes, notamment, de chiffre d'affaires, d'emploi ou sur le plan fiscal.

Pourraient aussi être pris en considération le degré de présence éventuelle de l'entreprise à l'étranger et la vulnérabilité de celle-ci.

Enfin, cet examen pourrait conduire également dans certains cas à favoriser certaines associations d'entreprises.

S'agissant des situations délicates également constatées aujourd'hui dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, au terme de plusieurs années exceptionnellement favorables, une réflexion dans le même esprit sera développée entre les deux Départements concernés, quelle que soit sa complexité.

Le Gouvernement en fera part à la Haute Assemblée et ne manquera pas de lui communiquer, conformément à son souhait, des informations sur les attributaires des marchés de l'Etat.

S'agissant de l'aide à l'installation professionnelle, le Gouvernement a soigneusement pris note des observations formulées par la Haute Assemblée et il ne manquera pas de lui adresser rapidement une note générale sur ce sujet, conformément à sa demande.

Il rappelle, toutefois, qu'il convient de distinguer le règlement relatif au prêt à l'installation professionnelle publié au Journal Officiel du 8 août 1997 et non modifié depuis lors et les aides à l'installation professionnelle qui consistent, d'une part, dans l'octroi d'une somme forfaitaire mensuelle à vocation locative et, d'autre part, dans l'exonération des charges C.A.M.T.I.-C.A.R.T.I., aides adaptées plusieurs fois depuis leur institution.

Le Gouvernement est tout à fait disposé à s'entretenir de ce sujet avec le Conseil National afin de faire le point et d'apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

En ce qui concerne l'amélioration de l'habitat, le Gouvernement a pris acte du souhait de la Haute Assemblée tendant à ce que le crédit qui y est affecté retrouve sa destination initiale d'aide aux propriétaires pour la rénovation d'immeubles ou de logements, dans un but de préservation de l'habitat ancien.

La création de cet article s'est en effet inscrite dans le cadre de la réflexion qu'il a menée pour favoriser la rénovation du secteur ancien afin de protéger le patrimoine de la Principauté et de faciliter le logement des Monégasques et des enfants du Pays dans des appartements de meilleure qualité.

L'intervention de l'Etat, lorsqu'elle a été mise en œuvre, a reposé sur un dispositif de subventions pour 60 % et de prêts pour 40 % qui s'est voulu incitatif et de nature à favoriser les travaux de réhabilitation.

Cette réflexion va être relancée dans le sens souhaité par le Rapporteur, d'autant qu'elle se situe dans la perspective d'une éventuelle révision, à l'échéance 2005, de la loi n° 1.235, l'objectif étant que de nouvelles réhabilitations d'immeubles puissent bénéficier de ce soutien. Un effort de communication devra bien évidemment accompagner la relance de cette action.

Au titre du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales, et s'agissant du statut du personnel des services urbains, le Gouvernement va entreprendre sa mise en vigueur dans des conditions juridiques répondant aux conclusions des échanges de vue qui sont intervenus avec le Conseil National à ce sujet.

Pour ce qui a trait aux effets en Principauté de la réduction du temps de travail décidée en France, il convient de prendre en compte l'évolution significative intervenue chez nos voisins depuis le printemps dernier. C'est ce qui a amené les partenaires sociaux et le Gouvernement à observer attentivement l'impact des mesures dites « Raffarin » en cours d'application qui tendent à infléchir dans le sens d'un assouplissement le dispositif des lois

Aubry. A l'initiative du Gouvernement, les instances patronales et syndicales se sont rapprochées et elles poursuivent actuellement leur dialogue ainsi renouvelé. Au vu des résultats, le Gouvernement se déterminera et proposera une loi cadre qui soit de nature à régler cette situation au moins pendant plusieurs années.

Pour ce qui concerne, par ailleurs, la publication des décisions judiciaires rendues en matière sociale par le Tribunal du Travail, le Tribunal de Première Instance et la Cour de Révision en cassation celle-ci fait l'objet, depuis décembre 2001, du même suivi que celui donné à la publication des autres décisions judiciaires rendues en matière de droit civil, droit pénal ou droit administratif.

C'est ainsi que pour l'année 2001, ont été retenues, aux fins de publication au recueil des décisions monégasques édité chaque année par le juriscasseur, quinze jugements du Tribunal du Travail et trois jugements du Tribunal de Première Instance.

Pour l'année 2002, une vingtaine de décisions devraient également être retenues et faire l'objet d'une publication à ce même recueil.

S'agissant de la réflexion sur la création d'une caisse de chômage monégasque, je rappellerai qu'une étude visant à évaluer l'intérêt qu'aurait la Principauté à créer un tel organisme a été demandée en juillet 2001 par le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.

Cette étude devait comporter deux volets :

- le premier concernant la faisabilité du projet,
- le second portant sur les conditions de sa réalisation, étant entendu que cette deuxième partie de l'étude ne serait menée que si la première concluait à la faisabilité du projet.

Le rapport concernant la première partie de l'étude a été remis au mois de décembre 2001; il conclut précisément à la faisabilité du projet.

Comme convenu, ce rapport doit être communiqué pour avis :

- au Directeur Général des Caisses Sociales,
- au Directeur du Travail et des Affaires Sociales,
- au Président de la Fédération Patronale Monégasque,
- et au Secrétaire Général de l'Union des Syndicats de Monaco.

Il serait ensuite examiné conjointement par les destinataires du rapport, en présence du Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales qui en avait passé commande.

Ce n'est qu'à l'issue de cet examen que serait prise la décision de poursuivre l'étude en passant à la seconde partie ou d'y renoncer.

A ce jour, ce processus n'a pas été engagé en raison des discussions qui sont en cours entre les partenaires sociaux

portant sur la question dite des « 35 heures » et des salaires minima.

S'agissant de l'étude du régime de retraite complémentaire, la Commission Mixte de coordination compétente, qui rassemble les partenaires sociaux et les représentants de l'A.G.I.R.C. (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres), de l'A.R.R.C.O. (Association des Régimes de Retraite Complémentaires des Salariés) et de l'A.G.F.F. (Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'A.G.I.R.C. et de l'A.R.R.C.O.) avait décidé, lors de sa première réunion, le 9 avril dernier, de se revoir au cours du mois de novembre 2002, je cite : « pour apprécier l'application pratique des mesures décidées en séance et pour examiner les conséquences des nouvelles orientations prises en France en matière de retraites ».

A ce jour, la deuxième réunion de la Commission Mixte de coordination n'a pas encore eu lieu, mais je tiens à souligner que l'application des nouvelles dispositions arrêtées n'a pas suscité de difficultés particulières.

En conclusion, j'espère avoir pu répondre à l'attente de la Haute Assemblée sur les principaux points mentionnés dans le rapport présenté par le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Conformément à l'usage, les Membres du Gouvernement se tiennent naturellement prêts, chacun pour les affaires de sa compétence et tout au long de l'examen des différents chapitres de ce projet de budget, à apporter les précisions ou les compléments d'information que vous jugerez utiles afin d'éclairer plus complètement ce débat sur un texte exprimant les grandes orientations de la politique économique, financière et sociale du Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre de vos réponses.

Je donne immédiatement la parole à M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, en sa qualité de Rapporteur de cette même Commission.

M. Henry Rey.- Merci, Monsieur le Président.

Les déclarations du Ministre d'Etat répondent à nos attentes et dans notre action, les déclarations du Ministre d'Etat, si j'ose dire « valent loi ». La seule préoccupation qui demeure et qui est toujours la nôtre, réside dans le point de savoir à quel moment les promesses seront tenues. En tout état de cause, en ce qui me concerne, Monsieur le Ministre, alors que la Commission indiquait que chaque Conseiller National était libre de voter ou de ne pas voter ce projet de loi de budget, en fonction des réponses qui ont été faites et après vous avoir entendu, je voterai le

Budget. Il n'en demeure pas moins, ainsi que je l'ai dit à la page 20 du rapport, qu'au niveau de l'Action Sanitaire et Sociale et je le confirme, que je ne peux voter les crédits inscrits, relatifs au transfert de compétences entre le Gouvernement et la Mairie. Toute réflexion faite, si je prends mon document budgétaire, à la page 12, j'aurais pu imaginer que le chapitre 45 – « Action Sanitaire et Sociale » soit refusé ; de même, à la page 22, le chapitre 1 – « Budget Communal » et le chapitre 2 – « Domaine Social ». Mais je me rends compte que finalement, des personnes qui se dévouent, soit pour la Commune, soit pour le Foyer Sainte Dévote ou d'autres services, pourraient être pénalisées. Cependant, comme je considère que le tuteur de la Mairie est responsable de ces difficultés évidentes par les transferts de compétences, je me permettrais, Monsieur le Ministre, d'accepter les lignes dont je vous ai parlées, mais, en revanche, de refuser au Département de l'Intérieur, le chapitre 20 – « Conseiller de Gouvernement », directement concerné par ce problème.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous remercie.

Je souhaite, à mon tour, dire à M. le Ministre qu'en remerciant le Président de la Commission des Finances, j'avais qualifié son travail de qualité et de précision. Ces deux adjectifs sont tout à fait adaptés à votre intervention, Monsieur le Ministre, car j'ai apprécié la précision de vos réponses, la pertinence et la compréhension que vous avez eues des problèmes politiques qui animent la Principauté. Je pense que, lors du travail préliminaire aux discussions de ce soir, nous avons eu un débat très intéressant pour la politique de notre Pays.

J'ouvre la discussion.

Madame Florence Sosso, je vous en prie.

Mme Florence Sosso.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord remercier le Président Henry Rey pour la qualité de son rapport et Monsieur le Ministre, pour les réponses qu'il nous a apportées et qui me semblent plutôt positives dans leur ensemble.

Au terme de cette législature, je voudrais revenir sur quelques éléments fondamentaux qui, selon moi, marquent le tournant décisif dans lequel se trouve notre Pays, témoignent des avancées que l'actuel Conseil National a obtenues en soutenant le Gouvernement dans certaines actions, en le bousculant dans d'autres, en l'interrogeant avec ténacité quand il fallait préserver les droits des Monégasques et leur qualité de vie.

Car soyons sérieux : la conjoncture est difficile, le sens des responsabilités s'impose et ce n'est certainement pas en agitant n'importe quelle promesse que Monaco pourra progresser, ni en conduisant les Monégasques vers des

scissions que nous pourrions avec solidarité et civisme faire progresser notre Pays.

Aussi, avant de commencer les débats, je voudrais rendre hommage, une fois de plus, au Gouvernement, qui a su répondre avec une réelle bonne volonté, mais une bonne volonté qui ne fut pas toujours exercée avec efficacité, ni dans les temps, à nos « coups de gueule », passez-moi l'expression, à nos raisonnements, à nos constats, qui sont le reflet des préoccupations de nos Compatriotes.

Un pays, c'est l'affirmation d'une souveraineté et d'une indépendance, d'une identité économique, politique et sociale et, à cet égard, nous n'avons de leçon à recevoir de personne.

Six axes fondamentaux encadrent sur ce plan cette législature :

- négociations avec les Rapporteurs du Conseil de l'Europe, dans le cadre de la procédure d'adhésion pour faire entendre et respecter les spécificités qui garantissent nos équilibres fondamentaux et les droits de nos Compatriotes ;

- négociations avec le Gouvernement sur le plan des modifications constitutionnelles tendant notamment à renforcer les pouvoirs du Conseil National par le droit d'amendement, une initiative accrue dans le domaine législatif, une présence plus affirmée dans le domaine des Relations Extérieures ;

- renégociation du Traité de 1918 renforçant la souveraineté et l'indépendance de notre Pays ;

- maintien d'une rigueur budgétaire, d'autant plus essentielle dans la conjoncture mondiale actuelle ;

- réponses concrètes aux diverses attaques que la Principauté a subies, tant sur le plan du blanchiment d'argent que sur d'autres sujets d'égale importance ;

- rayonnement international par certains grands travaux comme le Grimaldi Forum ou la digue.

Chacun de ces axes devra appeler la vigilance tant du Conseil National que du Gouvernement lors de la prochaine législature.

Restent en cours, initiés ou soutenus par l'actuel Conseil National, par exemple : la renégociation de la Convention de 1930, l'autonomie budgétaire de la Commune, l'autonomie de gestion du Conseil National, des moyens parlementaires renforcés, le transfert du bâtiment du Conseil National, sur lesquels nous avons déjà obtenu du Gouvernement un certain nombre d'engagements sans que cela ne nous suffise encore et qui nécessiteront la continuité de l'action entreprise et des interventions en ce sens au cours des séances budgétaires.

Un pays, c'est aussi un Etat de droit et ma première intervention d'élue, il y a cinq ans, portait sur le respect de certains de ces droits sur lesquels, pour exemple significatif, je reviendrai ce soir.

Droits des femmes, et je citerai deux textes majeurs à l'initiative du Conseil National ici présent et à l'écoute de nos Compatriotes et notamment en ce domaine, de l'Union des Femmes Monégasques :

- dépôt du projet de loi, en décembre 2002, par le Gouvernement, sur l'autorité parentale conjointe et le titre de chef de foyer, qui fait suite à la proposition déposée en 1999 concrétisant des interventions de Conseillers Nationaux depuis le début de la législature et votée en 2000 par l'actuel Conseil National ;

- déclaration positive du Ministre d'Etat sur notre proposition de loi sur la transmission de la nationalité par les femmes naturalisées, déposée la première fois en 2000, complémentaire de celle votée en 1999, redéposée en juin 2002, suite aux dernières modifications constitutionnelles et votée dans le même temps. Je me permettrai une parenthèse, ceci pour répondre à ceux qui pensent que nous ne travaillons que pour les échéances électorales, je crois que le passé témoigne d'une action à long terme.

Je pourrai citer aussi le congé d'adoption, actuellement à l'étude et faisant écho à une proposition déposée par l'actuel Conseil National, le congé de maternité, aménagé au mieux des intérêts de la femme et de l'enfant voté pendant cette législature, la reconnaissance des conjointes ou des conjoints de Monégasques selon les cas dans le cadre du règlement des bourses d'études ou de la loi n° 629 et j'en passe.

Par contre, je ne citerai pas là le temps partiel sur lequel je reviendrai au titre de la Fonction Publique, car je considère qu'il serait sexiste de le limiter aux femmes, même si dans la pratique, elles seront peut-être davantage concernées.

De même en est-il du congé de solidarité familiale, notamment à l'égard d'un enfant gravement malade, déposée par certains Conseillers Nationaux et actuellement à l'étude en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Enfin, sous l'impulsion donnée par le Conseil National et les diverses interventions concernant la nécessité de créer certaines structures aujourd'hui essentielles aux besoins de la population, d'autres projets sont d'ores et déjà à l'étude, ainsi, une Cellule de protection maternelle et infantile qui prendra en charge des femmes enceintes, des jeunes mères et des enfants de moins de six ans.

Il est évident que d'autres actions sont à entreprendre et nécessitent à la fois du cœur et de la raison, en respect de ce que notre Pays est et doit respecter : le divorce par consentement mutuel, dans l'intérêt des enfants, par exemple, doit faire l'objet d'une réflexion approfondie entre les différentes parties concernées.

Mais il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, n'importe comment. Soyons sérieux : entre faire évoluer les inégalités

en matière de nationalité, principe auquel nous adhérons tous et faire de Monaco un pays de 30.000 Nationaux, il y a une marge à ne pas franchir et certaines réalités à prendre en considération, position que le Gouvernement soutient, et je m'en satisfais.

Droits des Monégasques en matière d'emploi : sans être exhaustive, car les débats reviendront sur ces sujets, je citerai simplement quelques éléments : l'instauration des Tables Rondes sur l'emploi des jeunes, la création de la Cellule Emploi-Jeunes dont les effets positifs commencent à être ressentis, le dépôt de propositions sur les contrôles en matière d'emploi et sur les délais de présentation des candidats, la mise en place d'une concertation transversale entre les différents Départements pour faire évoluer notre Code du travail, le vote de la proposition de loi sur le travail temporaire. De nombreux textes sont encore en attente et devront être débattus.

Je déplore, sur ce sujet, que le Gouvernement n'ait pas su faire face aux demandes du Conseil National, car prisonnier d'un Service du Contentieux et des Etudes Législatives, sur lequel nous l'interpellons depuis des années et pour lequel nous avons en partie obtenu satisfaction, dans la mesure où un audit a été enfin mené, révélant les dysfonctionnements que nous dénonçons, avec insistance, de longue date et qui ne peuvent plus perdurer à l'heure où nos tâches s'alourdissent en ce domaine et où nous nous devons de réagir avec rapidité, voire d'anticiper.

Un pays, c'est aussi sa jeunesse et son Education Nationale, car c'est là que se forment aujourd'hui et demain. Inutile de dire combien le sujet me tient à cœur et combien je reconnais au Gouvernement et au Service concerné de nombreux efforts en ce domaine sur cinq ans, même si mes interventions sur le chapitre, comme celles de mes Collègues, démontreront que tout est encore perfectible et reste encore insuffisant : je réserverai donc à mon intervention sur le chapitre, mes attentes encore insatisfaites et j'insisterai donc, pour l'instant, sur les aspects positifs :

- ouverture des contrats de cinq ans pour les jeunes Nationaux admissibles,
- ouverture « timide » des suppléances d'enseignement à court ou à long terme,
- intégration dans la Fonction Publique et titularisation du personnel d'éducation et d'enseignement monégasque des établissements privés,
- prévention des situations à risques par le renforcement des structures psychosociales à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments scolaires,
- ouverture d'un Centre accueil-santé pour les jeunes et les familles en difficulté concernant la contraception, les conduites addictives, les problèmes psychologiques ou familiaux,

- création d'une brigade des mineurs pour lutter contre certaines dérives constatées et souvent révélées en milieu scolaire,

- amélioration de l'enseignement de l'instruction civique, ciment d'une bonne connaissance de nos Institutions et de nos spécificités,

- renforcement et développement de l'informatisation des établissements scolaires,

- initiation d'une orientation et d'une information en adéquation avec le marché de l'emploi en Principauté par l'intervention de professionnels extérieurs, et amélioration du suivi de la Journée des métiers,

- amélioration de la politique de stages en milieu scolaire, mise en place des stages en 4^{ème},

- amélioration des conditions déterminant l'attribution des bourses de stages facilitant la mobilité de nos jeunes et leur formation,

- augmentation de ces dernières,

- intensification d'une politique de rigueur en matière de dérogations, qu'il faudra cependant mener à son terme, tant dans le primaire que dans le secondaire, aujourd'hui engorgé au niveau du Collège et ce pour quelques années encore, si le Gouvernement ne sait pas nous proposer de solutions transitoires ainsi que cela lui a été demandé, notamment, lors des dernières séances des Grands Travaux,

- prise en compte par le Gouvernement des besoins de nos jeunes en matière de loisirs et proposition de certains projets concrets en ce domaine,

- mise en place prévue de magazines jeunesse et identité monégasque sur la chaîne câblée.

Un Etat, c'est aussi le respect de sa population plus âgée, car elle est notre mémoire et notre présent aussi, et le Conseil National a toujours œuvré pour que le Gouvernement agisse dans le sens d'une meilleure reconnaissance de cet état de fait, dans le respect de la dignité de nos Anciens. Mais je laisserai d'autres de mes Collègues intervenir plus longuement sur ce sujet.

Un Etat, c'est surtout sa Fonction Publique, colonne vertébrale dont la santé détermine le bon fonctionnement d'un pays et là, de nombreux efforts sont encore à faire, mais j'y reviendrai plus tard.

Mais un Etat, c'est avant tout une politique globale et cohérente, reposant sur des moyens d'action définis dans le strict respect d'échéanciers soumis à la Haute Assemblée, reposant aussi sur une mobilisation efficace et urgente de toutes les ressources dont nous disposons, et elles sont nombreuses. C'est une politique visionnaire, à long terme, et non pas fondée sur des actions ponctuelles, qui règlent les problèmes réactivement et dans l'urgence. C'est ce sur quoi j'éprouve un certain nombre de mécontentements qui motiveront mes interventions aux

différents chapitres budgétaires. Car, entre l'ambition des programmes annoncés par le Gouvernement et la réalité des moyens mis en œuvre, il existe trop souvent un décalage qui ne nous permet pas d'évoluer aussi rapidement que nous le devrions.

Cette démarche politique suppose aussi la solidarité entre Compatriotes et l'investissement de chacun, si tant est qu'il se sente impliqué et considéré, ainsi que des choix politiques conscients et responsables.

Notre Etat, c'est enfin celui d'une population nationale minoritaire. C'est celui de la sécurité, que viennent rechercher les étrangers, si tant est que nous sachions la préserver. C'est celui d'un environnement et d'une urbanisation que nous devons concilier en permanence avec l'étroitesse de notre territoire et nos besoins en logements, en commerces, en services, en industries, en hôtellerie et j'en passe... C'est celui d'une liberté d'expression directe qui n'a pas besoin de hiérarchie ou de support écrit pour être écouté. C'est celui d'un pluralisme qui a toujours su se faire entendre et se retrouver dans l'intérêt général du Pays, car ni M. Auréglià, ni M. Notari, ni M. Soccal, pour ne citer qu'eux, n'auraient exposé à des étrangers des états d'âme sur un vote de leurs Compatriotes ou une loi électorale qui leur auraient paru injustes. Non reconnus par leurs Compatriotes, ils en auraient accepté la sanction. Notre Pays, c'est celui de l'intégrité et du respect que chacun doit à l'autre.

Alors opposition à quoi ? Aux problèmes des Monégasques dont chacun et tous ont conscience : l'emploi, le logement, la jeunesse, les personnes âgées, les relations internationales... ? Opposition au Gouvernement, qui est notre interlocuteur incontournable pour faire évoluer les choses dans un débat tonique, certes, quelquefois exaspéré par certaines lenteurs qui ne doivent plus être d'actualité, mais souvent constructif, à long terme ?

A l'opposition qui victimise les Monégasques et les pousse à la scission, je préfère le droit à la différence et à la complémentarité, c'est ce qui fait la richesse de notre Etat.

C'est donc avec ténacité que je poursuivrai jusqu'au bout le travail pour lequel j'ai été mandatée pour cette législature, que j'aborderai avec mes Collègues dans la continuité d'une politique à long terme les différents sujets sur lesquels il y a encore à poursuivre les actions entreprises et que je me déterminerai sur mon vote en fonction des réponses qu'apportera le Gouvernement, à l'issue de ces débats. Le Gouvernement a des comptes à rendre aux Monégasques que nous représentons et comme d'habitude, je n'ai pas l'intention de me taire.

Pour conclure, et avant que ne commencent les débats, je tenais à souligner combien je suis heureuse et fière d'avoir vécu cette législature-là, qui fut certes difficile, tant par la richesse des sujets que nous avons débattus que par leur

complexité, car je suis consciente des avancées que nous avons obtenues et impatiente de celles qui sont encore à venir et que nous avons initiées. Comme vous, je pourrai donc dire : « J'y étais ».

M. le Président.- Je vous remercie, Madame Florence Sosso.

Monsieur Rainier Boisson, je vous en prie.

M. Rainier Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Sans paraphraser le rapport de la Commission des Finances ni lister l'ensemble des actions entreprises, je souhaite insister sur ce que je considère comme les événements les plus importants de cette législature pour la Principauté de Monaco et sur les grandes lignes d'actions que le Gouvernement se doit, à mon sens, de poursuivre ou de mettre en œuvre en toute priorité.

La pérennité d'un pays, c'est son indépendance politique, sa croissance économique et sa solidarité, notamment par les avancées sociales.

Confrontée à « l'eupéanisation » et à la « mondialisation », il apparaissait utile de réaffirmer et de conforter la légitimité de Monaco sur le plan international.

La clairvoyance de notre Souverain a permis la révision du Traité de 1918 avec la France, assurant vis-à-vis de l'opinion publique internationale, l'indépendance de notre Pays tout en maintenant les relations amicales et de protection avec notre puissant voisin.

Dans le même ordre d'idée, il est apparu utile au Gouvernement de conforter l'image d'Etat de droit et de réaffirmer le respect en Principauté des droits de l'homme par sa demande d'adhésion au Conseil de l'Europe.

S'il partage ces valeurs, le Conseil National a été amené à devoir assurer seul la préservation des spécificités et de l'identité de la Principauté, à travers les négociations menées auprès des différents Rapporteurs.

Aujourd'hui, alors que le Gouvernement a finalement rejoint les vues de notre Assemblée, l'entrée de Monaco au sein de cette Institution est ralentie en attente de la révision de la Convention de 1930.

C'est parce que celle-ci a des conséquences directes sur l'emploi des Monégasques à Monaco que je souhaite une accélération de ces négociations, consécutives d'ailleurs à la modification du Traité de 1918.

Dans un contexte économique rendu difficile par les conséquences du terrorisme, l'effondrement d'entreprises de la nouvelle économie et par l'extension internationale de la fiscalisation, les options économiques d'aujourd'hui seront déterminantes pour l'avenir du Pays.

Ainsi, c'est à juste titre que, tout d'abord, le Président de la Commission des Finances rappelle l'indispensable

nécessité d'instaurer une rigueur budgétaire que je souhaite plus réelle et plus crédible.

Cette rigueur doit se traduire par une limitation et un choix plus drastique des crédits d'intervention, afin de privilégier la qualité et les retombées économiques ou culturelles de valeurs réelles et dignes de notre renommée.

Elle doit se traduire également par une vigilance accrue dans les choix et les priorités que l'exiguïté du territoire nous forcera à appliquer.

Les nouveaux équipements d'envergure, comme le Grimaldi Forum, l'agrandissement et le réaménagement du Port Hercule sont des paris sur l'avenir, pris avant les événements de septembre 2001.

C'est parce que je pense qu'à long terme, l'évolution vers le temps libre, les loisirs et la qualité de vie continuera dans les pays développés à croître - malgré l'insécurité- qu'il y a lieu de poursuivre notre politique d'équipement touristique, notamment par le développement de l'hôtellerie et la modernisation de nos sites attractifs.

Cette vigilance doit s'étendre également aux projets d'équipement et d'investissements porteurs de développement, notamment par l'extension de zones d'activités sur les délaissés S.N.C.F. ou, plus modestement, dans la continuité de la restructuration du Port Hercule. Les études dont le Ministre d'Etat vient de nous faire part iront, je l'espère, je le crois, dans ce sens.

Les décisions définitives devront être arrêtées sans délai complémentaire.

Sur le plan réglementaire, je tiens à insister, une fois de plus, sur le déséquilibre structurel auquel sont confrontées les entreprises de Monaco qui, dans le cadre des activités de services à l'exportation, subissent dans le pays receveur des dispositions fiscales les écartant de toutes ouvertures réelles aux marchés extérieurs.

Il me semble donc fondamental qu'un équilibre soit rétabli dans le cadre des marchés publics monégasques pour préserver l'existence même de ce tissu économique d'importance, par des mesures propres à assurer la pérennité de nos entreprises, la qualité de leurs prestations et l'intérêt économique général.

J'ai été attentif, Excellence, aux réponses que vous avez apportées sur ce point et aux pourcentages de 70 et 80% des marchés attribués aux entreprises monégasques, que ce soit dans le bâtiment ou dans les fournitures.

Tout d'abord, n'est-il pas normal que les marchés de l'Etat soient assurés pour leur grande part par les entreprises de Monaco ? A quel prix ces marchés sont-ils octroyés compte tenu des effets de la moins-disance ? Enfin, de quelles entreprises monégasques parle-t-on ?

Celles appartenant à des Monégasques, celles de Monaco depuis longue date, ou y joignez-vous celles qui,

comme dans le bâtiment, ont été rachetées par de grands groupes étrangers ?

En matière de droit social, le retard constaté aujourd'hui ne peut être accepté. Il appartient au Gouvernement d'accélérer la mise en forme des projets de textes fondamentaux à présenter au Conseil National.

Ces priorités concernent notamment le droit du travail et les dispositions à prendre vis-à-vis de la problématique posée par la réduction du temps de travail, confrontée entre équité sociale et compétitivité des petites et moyennes entreprises.

Sur le plan de la nationalité, une pondération assurant un équilibre entre équité dans les familles monégasques et qualité de vie et de développement social des Nationaux, s'impose.

Concernant la restructuration de l'Hôpital, je considère que notre politique de santé doit tenir compte tout à la fois de l'environnement régional, car liée par les remboursements des différentes caisses sociales et notamment françaises, mais aussi de la légitime revendication d'un pays moderne tendant à assurer des diagnostics et des soins de qualité.

Sur le plan du logement, rien ne peut se faire aujourd'hui sans une politique ambitieuse de construction et de vérité des prix. Cette politique ambitieuse passe par la création de nouvelles réserves foncières, grâce notamment à une politique d'achat et au droit de préemption voté lors de la présente législature, l'accélération de la production de logements neufs et un effort accru à la réhabilitation des logements anciens. Là aussi, j'ai entendu vos déclarations et je vous en remercie, mais je rappellerai que le crédit porté en 2003 est de 300.000 €. Je crois qu'il y a encore des efforts à faire.

Enfin, l'adaptation du règlement de l'Aide Nationale au Logement et de l'Aide Différentielle au Logement, pour mieux tenir compte, notamment, des frais anticipés réclamés par les bailleurs.

Je rejoins également l'analyse présentée par le Conseiller du Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales tendant à une réflexion sur l'Ordonnance Souveraine de voirie souhaitée de longue date par les professionnels du bâtiment. Une recherche dans le cadre d'une technologie nouvelle d'extension territoriale est aussi une des voies que vous entendez suivre.

Le développement d'une politique économique, sociale et sanitaire ne peut être conduit sans une réelle politique foncière forte et efficace.

Cette détermination est présente tant au Gouvernement que dans notre Assemblée.

La mise en souterrain des derniers tronçons de voie ferrée permet aujourd'hui d'assurer le développement des dix prochaines années.

De même, la création du droit de préemption au profit

de l'Etat pour raison urbanistique et sociale que je viens de citer, permettra le développement et le renforcement d'une politique sociale du logement.

A ce titre, je souhaite que le Gouvernement arrête définitivement et publie les plans des secteurs dans lesquels ce droit de préemption s'exercera. Je ne pense pas, en effet, qu'il y ait lieu d'attendre sur ce point le rendez-vous prévu en 2005.

Comme le Président de la Commission des Finances l'a rappelé, tout cela a été fait et doit être fait en préservant notre Fonds de Réserve Constitutionnel.

Il y a lieu d'être particulièrement attentif à la préservation de ce Fonds qui ne se développe plus suffisamment de façon naturelle par le fruit des produits financiers.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Rainier Boisson.

Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Merci, Monsieur le Président.

Cette période de fêtes de fin d'année est propice aux cadeaux... même si je n'ai pas l'*habitude* d'en faire au Gouvernement !!!

Pourtant, une fois n'est pas coutume, je dois reconnaître que cette législature a été marquée par l'aboutissement de dossiers d'une *extrême* importance. Je pense notamment :

- à la révision constitutionnelle, qui a permis de modifier en *profondeur* le fonctionnement de nos Institutions,
- à la loi électorale, que le Tribunal Suprême a validé alors que *certain*s la prétendaient anticonstitutionnelle,
- à l'abaissement de l'âge de la majorité, civique et civile, qui devrait être finalisée au cours de cette session.

Le travail accompli, *de part et d'autre*, a montré que nous étions tout à fait capables de travailler *ensemble* pour l'avenir de notre Pays.

Je dois *aussi* reconnaître qu'au cours de cette législature - qui nous a parfois fait grincer des dents, notamment en ce qui concerne les méthodes de travail - le Gouvernement a fait de *réels* efforts, que ce soit sur des dossiers *ponctuels*, sur lesquels je reviendrai au cours des débats ou sur ses choix de *politique générale* qui sont, *enfin*, clairement définis dans son programme gouvernemental d'action.

La leçon que j'en tire, à titre personnel, est qu'il faut *insister, persévérer*, encore et toujours, pour être *comprise* et finalement, *suivie*. J'ajouterai également que, lorsque l'on est convaincu de ce que l'on dit, on arrive souvent à convaincre les autres.

C'est *maintenant* qu'il faut se tourner *ensemble* vers

l'avenir et aborder les conséquences de nos choix pour continuer à agir en *responsables*.

Ce qui m'amène, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, à insister à *nouveau* sur la *nécessaire* modernisation des moyens mis à la disposition de l'Assemblée.

Que ce soit bien clair, il est *hors de question* d'utiliser cette enceinte et les moyens qu'elle pourra un jour mettre à notre disposition, pour passer à la télévision, ou pour être pris en photo, comme semblent l'espérer certains candidats aux prochaines élections, qui n'ont pas de programme, et pour toute *ambition* de *critiquer* sans savoir, ou de proposer des choses que nous avons *déjà* obtenues !!

Cependant, nous assumons tous des métiers prenants et il est parfois difficile de concilier tous les impératifs qui sont les nôtres.

Or, les *nouvelles* dispositions constitutionnelles ont accru nos *pouvoirs* de façon significative. Aussi, afin d'assumer ces *nouvelles* prérogatives, il est légitime et urgent de doter les Conseillers Nationaux de moyens de travail *élémentaires* pour étudier des dossiers de plus en plus complexes.

L'assistance de conseillers techniques recrutés *par et pour* les Parlementaires est indispensable. *Certainement pas* pour favoriser des ambitions électorales personnelles, mais pour travailler dans le *seul* intérêt de notre Pays. Dans la même logique, je ne peux pas imaginer la publication anarchique sur Internet du travail parlementaire. Celui-ci doit se concevoir dans la sérénité, sans susciter de polémique extérieure.

Reste la réforme complète du statut de notre personnel administratif, mais sur ce dernier point, à force d'*insistance*, nous avons obtenu *votre* engagement.

Vous l'aurez compris, Messieurs, mon souhait est d'attribuer à la représentation nationale les moyens d'assumer les *nouveaux pouvoirs* qu'elle a obtenus durant cette législature. J'espère *vous* entendre me répondre, Monsieur le Ministre d'Etat, que c'est *également* le souhait du Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame Pasquier-Ciulla.

Bien évidemment, je m'associe à votre déclaration.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Nous sommes parfaitement conscients, au niveau du Gouvernement, parce que nous l'éprouvons nous-même, de la complexité croissante du travail législatif, qui est de plus en plus technique et il est certain qu'il faut les moyens pour pouvoir examiner les textes, réfléchir sur eux, les modifier éventuellement. Nous en sommes pleinement conscients. Donc, nous sommes aussi d'un esprit ouvert et, en même temps, nous sommes

dans une période d'austérité (*rires*). Donc, il faut concilier différents impératifs ; mais la disposition générale est compréhensive.

M. le Président.- Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Vous permettez, Monsieur le Président.

Je ne souhaiterais pas que l'indépendance et la séparation des pouvoirs soient sacrifiées sur l'autel de la période d'austérité.

M. le Président.- Monsieur Jean Tonelli, je vous en prie.

M. Jean Tonelli.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe pleinement aux propos de Mme Christine Pasquier-Ciulla.

Tout d'abord, permettez-moi de féliciter le Gouvernement pour l'évolution des relations franco-monégasques, en particulier grâce aux « dépoussiérages » - vous avez parlé de réactualisation - des accords de 1918 déjà effectués et ceux de 1930 qui débutent.

La reconnaissance plus tangible de la souveraineté monégasque par le Gouvernement français doit se vérifier concrètement dans les domaines les plus divers concernant les dossiers partagés avec notre Pays voisin et ami.

En effet, les avancées obtenues risqueraient d'être sérieusement amoindries si certaines habitudes de fonctionnement n'évoluaient pas radicalement.

Ainsi, le changement de statut de la Poste est un excellent exemple de l'évolution souhaitable de nos habitudes de fonctionnement.

Alors que les relations entre la Principauté et la France se sont affranchies des scories du passé et sont désormais des relations normales de droit international, est-il encore concevable que l'Etat monégasque ne puisse, pour ce qui concerne son service postal – qui est d'évidence un service public national – ni négocier avec les bons interlocuteurs, ni rompre la dépendance avec le département voisin ?

En effet, actuellement, les négociations ne se situent qu'au niveau du Conseil d'Administration d'un établissement public étranger (et parfois même, par le jeu de la délégation, à un échelon très local et très inférieur de sa hiérarchie, ce qui est d'autant plus regrettable).

Est-on sûr que la Direction générale de La Poste soit habilitée par la loi ou par son cahier des charges pour conduire ces négociations, s'agissant non pas seulement d'un domaine technique, mais d'un domaine intéressant la conduite des affaires internationales de deux Etats souverains ?

Ne peut-on pas s'extraire d'une dépendance rampante, jalousement et parfois féroce, entretenue par le Directeur départemental des Alpes-Maritimes cherchant à conserver « ses » résultats d'exploitation – d'un service public du Pays voisin – au détriment d'une analyse objective et sereine quant à la souveraineté monégasque ? Pour preuve, on pourrait lire l'article, paru en septembre 2001, de M. Yvon Ménard, nouveau Directeur des Alpes-Maritimes de l'époque, qui disait qu'il gérait les zones de Sophia-Antipolis et de Monaco et aussi qu'il avait 118 bureaux en zone urbaine avec Monte-Carlo, ce qui montre qu'on est vraiment bien, dans sa tête, intégré au Département des Alpes-Maritimes.

Il est sans doute nécessaire de procéder à une clarification en la matière – ce qui imposerait, à tout le moins, d'une part, que l'Etat ait un objectif clair de sa souveraineté réelle sur son service postal et, d'autre part, qu'il nourrisse des ambitions légitimes pour le développement de ce dernier.

Une telle clarification passe, notamment, par le rappel à notre partenaire français que ses relations avec la Principauté ne sauraient dépendre de ses propres objectifs, mais bien d'une négociation d'Etat à Etat, c'est-à-dire entre le Gouvernement monégasque et le Gouvernement français, autorité tutelle de La Poste.

Faute de placer toute négociation au niveau auquel elle devrait se dérouler, il y a fort à craindre que, contrairement à ce qui s'est passé en matière d'électricité ou de téléphonie – domaines qui sont eux aussi en France gérés par des établissements publics industriels et commerciaux – Monaco n'arrive à créer avec La Poste une société performante non assujettie à des ingérences extérieures.

En effet, il me paraît difficile d'accepter que la Poste française continue à exercer, sans mandat exprès de sa tutelle et souvent de manière indirecte, des prérogatives de puissance publique étrangère sur notre territoire.

Il me semble légitime que Monaco dispose de son propre service postal et que celui-ci soit, à l'avenir, traité par la Poste française sur un pied d'égalité, comme le sont par elle tous les autres services postaux étrangers, ou bien, serait-ce encore prononcer une maxime révolutionnaire que de dire : « A nous, notre Poste » ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur Jean Tonelli.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je vous en prie.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je remercie M. Tonelli de ses observations et remarques. Par rapport à ce que j'ai pu indiquer aux Membres de la Haute

Assemblée sur l'évolution de ce dossier qui a marqué, effectivement, un pas important dans nos réflexions, je pense que la séparation des fonctions d'Etat, en tant que régulateur et des fonctions de l'opérateur qui sont aujourd'hui les démarches vers lesquelles nous tendons, répondent ou en tout cas devraient répondre aux préoccupations qui ont été mises en évidence, et en particulier l'abandon de la tutelle départementale voisine qui devrait, nous le souhaitons, voler en éclat.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, pour ce qui me concerne et s'agissant du débat de politique générale, je dois dire que le travail effectué par le Rapporteur de la Commission des Finances me paraît tout à fait complet et je n'ai rien à y ajouter. Je présenterai quelques observations, chapitre par chapitre, mais je voudrais reprendre un point, à mon compte et répéter peut-être ce qu'a dit notre Collègue Henry Rey.

Ce que je voudrais souligner, c'est l'importance du phénomène suivant. S'il est un endroit où le respect des textes, le respect de l'orthodoxie budgétaire s'imposent, c'est bien l'enceinte dans laquelle nous nous trouvons. Or, nous sommes amenés, comme l'a souligné notre Rapporteur, à voter des crédits de personnel à la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et ce faisant, nous courons le risque de nous voir reprocher – et la Commission Supérieure des Comptes qui, jusqu'ici réserve ses observations au Gouvernement, risque de nous associer dans ses remontrances – d'avoir voté des crédits sans disposer de la base légale indispensable. C'est élémentaire.

Refuser de voter cet article budgétaire a peu de portée, compte tenu que le vote de la loi de budget est un vote bloqué, et c'est le Budget tout entier qui sera voté dans ces conditions-là. Personnellement, en tant que Président de la Commission de Législation, je ne peux pas envisager que ce genre d'exercice puisse se renouveler. Je sais que les choses ne sont pas toujours faciles, mais il y avait peut-être d'autres moyens de réaliser, en fait, un transfert de personnel, éventuellement un transfert de compétence, sans mettre en cause des principes aussi fondamentaux et aussi évidents.

Je tenais à insister sur ce point.

Maintenant, Monsieur le Ministre, vous me pardonneriez de rappeler, à propos de votre programme des 35 textes législatifs que, lorsque vous l'aviez annoncé au mois de décembre 2001, vous aviez manifesté comme seule crainte, à l'époque, que le Conseil National pourrait éventuellement

ne pas suivre le rythme imposé par le Gouvernement. Or, vous n'avez pas pu tenir entièrement le programme législatif, mais il a quand même été copieux, et je tenais à dire ce soir que vous pourrez constater que notre Assemblée, qui est composée uniquement de bénévoles et avec des moyens quelquefois limités, comme l'a souligné notre Collègue Christine Pasquier-Ciulla, a pu mener à bien une instruction des textes de loi qui lui étaient proposés et souvent dans des délais extrêmement brefs.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Alain Michel.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais réagir juste sur ce dernier point. Dire à M. Alain Michel combien le Gouvernement apprécie précisément la compréhension que nous trouvons du côté du Conseil National lorsque nous sommes amenés à présenter des projets ou les organigrammes tardivement et je crois que, ces toutes dernières semaines, vous en offrez particulièrement l'illustration.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que nous sommes souvent disposés à faire preuve de compréhension et cela dans tous les domaines. Ce qui me trouble quelque peu, c'est que l'on se heurte à ce qui devrait être une impossibilité juridique qui, à la limite, n'aurait pas dû nous être présentée. Nous faisons des efforts de compréhension, mais je voudrais dire au Gouvernement que s'il se trouvait confronté, une nouvelle fois, à une telle situation, avant d'inscrire les crédits correspondants dans le budget, il en discute avec notre Assemblée afin de trouver des moyens pour qu'il puisse réaliser ce qu'il souhaite, en respectant un certain nombre de principes qui me paraissent difficilement tangibles.

M. le Président.- Je vous remercie.

Madame Marianne Bertrand-Reynaud, je vous en prie.

Mme Marianne Bertrand-Reynaud.- Merci, Monsieur le Président.

Si M. le Ministre a répondu à des interrogations, je voudrais, par quelques exemples vous faire part de mon étonnement devant l'attitude du Gouvernement face à certains sujets prioritaires pour nous.

Quand on évoque, par exemple, l'avancement du projet de loi sur les déchets anatomiques, l'on nous répond : « ce

projet de loi sera inclus dans la loi cadre sur l'environnement. ».

Il en est de même si l'on se penche sur un certain nombre d'idées propres à préserver le patrimoine de la Principauté.

Mais voilà bien longtemps que nous n'avons de projets de loi et nous n'avons toujours pas de dates fixées.

En ce qui concerne le logement, plusieurs propositions nous ont été faites : zone A de Fontvieille, démembrement des quartiers anciens, acquisitions d'appartements dans le secteur privé, ce qui éviterait les délais de construction.

Mais il faut avoir la volonté d'accélérer le plus possible les travaux, ce que vous nous avez promis, Monsieur le Ministre, aujourd'hui même. Comme je suis optimiste, je pense que vous tiendrez vos promesses.

Sur le plan social, je constate, comme le Président Henry Rey dans son excellent rapport, qu'il faudra encore deux ans pour que le Gouvernement nous transmette les projets de loi sur le contrat de travail, mais en ce qui concerne les effets en Principauté de la réduction du temps de travail, rien n'apparaît à l'horizon. Quant à la mise en œuvre d'un régime d'assurance chômage monégasque, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, vous nous avez promis de faire une synthèse du rapport de faisabilité et de venir au cours du mois de janvier ou de février pour nous la présenter. Je pensais qu'il s'agissait de l'année 2002. Et bien non ! Apparemment, comme vous n'avez pas fait de cette mise en œuvre votre livre de chevet, nous serons en 2003. Je constate qu'entre vous et moi, il y a vraiment un problème de date.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Michel Boéri, je vous en prie.

M. Michel Boéri.- Merci, Monsieur le Président.

S'il était nécessaire de faire cesser en ville la désinformation systématique qui tend à faire croire au blocage des relations Gouvernement-Conseil National, les réponses que vous venez de développer, Monsieur le Ministre d'Etat, pour satisfaire aux légitimes préoccupations exprimées par l'Assemblée, apportent de manière éclatante le démenti le plus formel sur les prétendues impuissances du Conseil National à faire évoluer ou à se confronter avec le Gouvernement, lorsqu'il s'agit parfois d'aider à la réflexion ou à infléchir la politique de l'Etat.

Toutes les questions posées par le rapport de la Commission des Finances ont reçu des réponses précises, argumentées, chiffrées, qui se traduisent par des engagements formels de l'Etat, c'est ainsi que je les ai perçues.

Je prends note aussi, d'une manière générale et avec

satisfaction, de la meilleure qualité de l'échange sur les dossiers ordinaires ou de nature exceptionnelle.

Sauf événement imprévu dans le débat à venir, pour l'ensemble des considérations que je viens d'exposer, je n'ai pas de difficulté à voter un Budget, fruit partagé d'un projet commun entre le Gouvernement et notre Assemblée.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Président Boéri.

Monsieur Robert Scarlot, je vous en prie.

M. Robert Scarlot.- Merci, Monsieur le Président.

Après avoir écouté mes Collègues, après avoir écouté le rapport du Président de la Commission des Finances qui a relevé avec minutie tous les points délicats de ce Budget, je ne me satisfais pas des réponses de M. le Ministre d'Etat.

Aujourd'hui comme hier, nous sommes anxieux sur les grands dossiers pour l'avenir de notre Pays. Mes Collègues ayant déjà évoqué ces grands dossiers, je ne parlerai que de deux d'entre eux qui me tiennent particulièrement à cœur.

Le premier sujet vise le logement.

Bien sûr, j'adhère sans réserve à la poursuite et à l'intensification de la construction des logements sociaux et au développement de l'Aide Nationale au Logement. Mais dans l'avenir, combien de Monégasques seront-ils propriétaires de leur logement, d'ici vingt ou trente ans ? En matière d'accession à la propriété, aucune avancée significative n'a été enregistrée depuis le début de cette législature. Pour ma part, je ne voudrais pas qu'à long terme, le parc immobilier de notre Pays appartienne à l'Etat ou à quelques sociétés, qu'elles soient monégasques ou non. J'ai pleinement conscience que des prêts, même substantiels, ne permettront pas à une grande partie des Monégasques d'investir dans l'immobilier au prix du marché, mais il doit bien exister un moyen de permettre aux Nationaux de se rendre acquéreurs de leur logement, en particulier dans le secteur domanial et dans celui encore protégé, et ce n'est pas la somme modique prévue au Budget Primitif 2003 qui pourrait le permettre. Une réponse du Gouvernement sur ce sujet me satisferait pour l'avenir.

Le deuxième sujet porte sur la politique de santé qu'il m'est impossible de ne pas évoquer lors de cette échéance budgétaire.

S'agissant du Centre Hospitalier Princesse Grace, je déplore que le discours soit malheureusement toujours le même et que rien n'avance de façon tangible. Il est préjudiciable que cet établissement devienne l'objet d'une politisation à outrance. Il est vrai que la situation ne s'améliore pas. L'accueil n'est plus ce qu'il était, ce qui est une situation illogique, dès lors que nous avons

augmenté le nombre de médecins, avec un statut de temps plein, c'est-à-dire que les consultations qui étaient faites avant, en cabinet, avec du personnel privé, sont aujourd'hui pratiquées à l'hôpital. En contrepartie, l'effectif du personnel soignant n'a pas augmenté en conséquence, bien au contraire. Comment voulez-vous que l'ambiance soit bonne quand le personnel est surchargé de travail et que les locaux sont inadaptés ? Je l'avais déjà dit, nous avons « mis la charrue avant les bœufs » en traitant le Centre Hospitalier Princesse Grace un peu comme un Centre Hospitalier Universitaire. Va-t-on continuer dans cette voie ? J'ai quand même bon espoir en l'avenir, les réformes devraient porter leurs fruits, surtout si on se dirige vers le paiement à la pathologie, comme le laisse entendre le Ministre de la Santé française. Notre établissement sera alors bien placé face à la concurrence. La santé n'a pas de prix. Cet adage doit être présent à l'esprit de mes Collègues et du Gouvernement. Mais quand je lis que l'organisation de l'activité médicale en Départements maîtrisera les coûts, je ne peux qu'être sceptique quant aux propos du Gouvernement. Peut-être, dans huit ans, quand de nouveaux locaux seront construits. La restructuration de cet Hôpital est nécessaire et doit se faire rapidement. Je ne comprends pas que lors de la présentation du projet qui a été faite dans le cadre de la séance de travail consacrée aux Grands Travaux, les images projetées aient été incompréhensibles pour une partie de mes Collègues, alors que le document que nous possédons au C.H.P.G. était d'une lisibilité bien meilleure. Je voudrais que l'on perde le moins de temps possible et que la décision politique puisse être franche et honnête pour toutes les personnes qu'elle concerne.

Il en est de même pour les décisions sur les retraites du personnel hospitalier. Ne croyez-vous pas que les audits se prolongent trop et que les personnes concernées puissent être lésées ? J'ai pris bonne note que les décisions seront prises en 2003, mais où se trouve la ligne budgétaire correspondante ?

J'aurais aimé, aussi, qu'en matière de politique de santé soit évoquée, pour le futur, la part de l'activité médicale privée qui devrait venir en complément de l'établissement hospitalier. Je ne mets pas en cause le travail effectué par le Gouvernement et sa sincérité, mais je ne crois pas que cela soit suffisant pour lever les doutes que, légitimement, l'on peut ressentir. Les réalités économiques doivent imposer des choix, les Monégasques et les Conseillers Nationaux doivent, avec le Gouvernement, décider de façon précise quel sera l'avenir.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Robert Scarlot.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je vous en prie.

M. Franck Biancheri, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Merci, Monsieur le Président.

Concernant le problème de l'accès à la propriété, je peux vous indiquer qu'il est d'une très grande complexité, notamment sur le plan juridique. Comme vous le savez, une étude a été demandée et réalisée par un éminent juriste. Ce que je vous propose, dans le cadre des débats de la prochaine législature, c'est de partager les conclusions de ce rapport qui sont encore une fois très complexes et qui touchent un sujet fondamental.

M. le Président.- Je vous remercie.

M. Robert Scarlot.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Monsieur Michel Boisson, je vous en prie.

M. Michel Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Je me doutais bien que de nombreux Collègues souligneraient le bilan positif de cette législature, l'excellent travail réalisé grâce à la bonne collaboration entre le Conseil National et le Gouvernement. Je m'associe pleinement à leurs propos.

Pour ma part, je voudrais revenir sur deux événements exceptionnels qui ont eu lieu cette année.

Comme l'a souligné le Président Henry Rey, dans son excellent rapport sur le Budget Général Primitif pour l'exercice 2003, l'année qui s'achève a été exceptionnelle pour notre Pays.

Dans le domaine des Relations Extérieures, l'initiative de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain a abouti à la signature du Traité du 24 octobre 2002 visant à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la Principauté de Monaco et la République française et se substituant au Traité de 1918. Je voudrais, ce soir, exprimer, une nouvelle fois, ma satisfaction et mon soutien au Gouvernement pour la poursuite des négociations sur la Convention de 1930.

Dans le domaine interne, la volonté commune de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain et du Conseil National a permis de moderniser nos Institutions et conduit, le 2 avril, au vote de la loi n° 1.249 portant révision de la Constitution.

C'est, Monsieur le Ministre d'Etat, sur les conséquences de ces modifications constitutionnelles pour le fonctionnement du Conseil National et l'action du Gouvernement, dont nous allons pouvoir juger les effets pour la première fois sur l'exécution budgétaire et l'action législative en 2003, que je voudrais insister ce soir.

Sur le plan législatif, avant la modification de la Constitution, le Conseil National, quelles qu'aient été sa volonté et son exigence, même exprimées dans des propositions de loi, d'obtenir des avancées démocratiques, sociales ou réglementaires, était tributaire de la volonté gouvernementale de légiférer dans ces domaines. Il ne pouvait que réclamer, à chaque échéance, les réformes ou refuser de voter le Budget, avec toutes ses conséquences sur l'action gouvernementale en matière d'équipement et de subventions.

Désormais, le Conseil National peut proposer un texte de loi avec l'assurance d'une réponse et du dépôt d'un projet de loi définitif dans un délai raisonnable. De plus, il peut aussi modifier les projets de loi du Gouvernement, dans le sens des réformes souhaitées, en votant des amendements.

Ainsi, nos rôles ont évolué, nos obligations respectives aussi.

Le Conseil National devra porter plus d'attention encore à la traduction de ses choix politiques dans la rédaction de ses propositions de loi, sous peine de les voir rejetées par une déclaration du Gouvernement.

Le Gouvernement devra être encore plus attentif aux souhaits et demandes des Conseillers Nationaux et donc des Monégasques dans l'élaboration des projets de loi.

C'est donc, une autre approche dans la recherche du consensus entre le Conseil National et le Gouvernement, que nous avons le devoir, dès aujourd'hui, d'organiser ensemble. Elle ne peut que déboucher sur une plus grande communication entre notre Assemblée et le Gouvernement.

En outre, le renforcement du rôle du Conseil National en matière de propositions de loi va obligatoirement avoir une répercussion sur l'action gouvernementale et sur les choix budgétaires que le Gouvernement présente chaque année à notre Assemblée.

Ce sont donc des responsabilités importantes qui reposent sur notre Assemblée, la majorité comme la minorité qui seront élues le 9 février prochain. Ces responsabilités supprimeront, si besoin était, je l'espère, toutes velléités démagogiques.

Je regrette, néanmoins, que la nouvelle Constitution n'ait pas donné à l'Assemblée un rôle plus important dans la préparation et le vote du Budget de l'Etat, comme c'est le cas dans de nombreux pays.

Il me semble tout à fait normal que le Conseil National soit associé aux choix budgétaires du Gouvernement, notamment en matière de services publics et d'interventions publiques. Les Conseillers Nationaux sont plus facilement en contact avec la population et, de ce fait, mieux amènes de juger des nécessités dans ce domaine.

Dans un premier temps, une procédure analogue au gel

de crédits aurait pu être adoptée en matière d'intervention publique.

La chance d'ouvrir un nouveau dialogue entre le Conseil National et l'Etat à l'occasion de l'élaboration et du vote du Budget aurait pu être saisie, lors de la révision constitutionnelle.

Mon intervention de ce soir, Monsieur le Ministre d'Etat, a pour ambition de faire prendre pleinement conscience aux Monégasques de l'importance des changements dans le fonctionnement de l'Institution, induits par la modification de la Constitution voulue par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain et notre Assemblée. Ils nous conduisent à modifier nos comportements et à éviter, comme cette année, l'accumulation de textes législatifs au tout dernier moment, pour la dernière session ordinaire de l'année. Ils nous obligent à organiser un nouveau dialogue et à intensifier nos contacts. Je souhaite que nous en jetions rapidement les nouvelles bases, ensemble.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Michel Boisson.

Y a-t-il d'autres interventions dans le cadre du débat général ?

S'il n'y a plus d'interventions, je propose une suspension de séance d'une demi-heure avant de passer à l'examen des chapitres budgétaires, en commençant par ceux consacrés aux recettes de l'Etat.

—————
(La séance est suspendue une demi-heure)
—————

M. le Président.- Nous reprenons notre séance en abordant maintenant les chapitres consacrés aux recettes de l'Etat.

Monsieur le Président Henry Rey, je vous donne la parole.

M. Henry Rey.- Quand le Ministre d'Etat a fait sa déclaration après la lecture du rapport de la Commission des Finances, quelque chose dans ses propos m'a interpellé, mais comme il ne s'agit que d'un problème d'Exécutif, je ne pensais pas que cela devait se passer au niveau du débat général.

Pour moi, la création du Comité financier inter-Départements est quelque chose de très important et j'espère que cette entité permettra à chacun des Départements de mieux apprécier, au vu des critiques ou des avantages qu'elle formulera sur les sujets proposés, ce qui permettra d'aboutir à des décisions peut-être plus collectives.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Mme le Secrétaire général pour la lecture des chapitres budgétaires.

Le Secrétaire Général.-

RECETTES

Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ÉTAT

A - DOMAINE IMMOBILIER

011.100 - Domaine immobilier.....	36.522.300
011.200 - Parkings publics.....	19.189.200
011.400 - Produits de cessions.....	140.000
011.800 - F.R.C. V.F.A. Les Agaves.....	10.000.000
	65.851.500
	65.851.500

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur le « Domaine immobilier » ?

S'il n'y a pas d'intervention, nous poursuivons la lecture du document budgétaire.

Madame le Secrétaire général, je vous en prie.

Le Secrétaire Général.-

B - MONOPOLES

1) Monopoles exploités par l'Etat :

021.100 - Régie des tabacs.....	16.231.000
021.300 - Postes & Télégraphes.....	9.987.300
021.400 - O.E.T.P.....	4.269.000
021.500 - Publications officielles.....	1.003.800
021.900 - Eaux - Extension du réseau.....	2.000.000
	33.491.100
	33.491.100

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur les « Monopoles exploités par l'Etat » ?

Monsieur Jean Tonelli, je vous en prie.

M. Jean Tonelli.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais continuer sur le sujet que j'ai abordé tout à l'heure, c'est-à-dire La Poste. J'aimerais revenir sur la réponse de M. le Conseiller.

- La Souveraineté

En mars 1999, lorsque l'on avait proposé au Ministre d'Etat de l'époque d'écrire au Ministre des Affaires Etrangères français pour lui demander d'engager une réflexion en vue du réexamen de la Convention, avec pour objectif de confier l'exploitation du service postal de la

Principauté à une société à vocation commerciale, au sein de laquelle l'Etat monégasque serait actionnaire à hauteur de 49% et la Poste française à hauteur de 51%, l'on s'est aperçu assez rapidement que c'était invivable.

Outre les difficultés techniques et sociales d'un tel scénario, il est évident que ce dernier ne permettait pas à la Principauté de Monaco d'obtenir la souveraineté sur le service public postal monégasque. Dans ce cadre, la Poste française aurait continué à assurer l'entière maîtrise de l'activité postale.

Fort de ce constat, le Gouvernement Princier actuel a décidé de réorienter la réflexion en se faisant aider par un cabinet de conseil extérieur à la Principauté. A la suite d'une étude qui a duré quelques mois, il a été décidé de s'orienter vers un scénario qui sépare l'activité de régulateur de celle d'opérateur postal (ce qui est une

excellente solution par rapport à la S.A.M.). Dans ce cadre, les missions de régulation de l'activité postale seraient confiées à une entité publique monégasque, tandis que la mission d'opérateur, comme vous l'avez dit tout à l'heure, se verrait confiée à la Poste française.

- Les questions qui se posent :

La Principauté obtiendrait, par le biais d'une fonction de régulation la souveraineté sur le service public postal, mais y a-t-il l'assurance que cette souveraineté sera effective et non artificielle ?

Avons-nous l'assurance que c'est bien le Gouvernement monégasque qui dictera sa volonté à la Poste française et non l'inverse? Cette dernière ne sera-t-elle pas tentée de vouloir continuer à « régenter » l'activité postale en Principauté ?

- Les pistes de solution :

Afin que la Principauté puisse faire valoir ses droits face à la Poste française, elle se doit de se doter d'un régulateur ayant des compétences postales importantes, de façon à ce qu'il puisse exercer son rôle de contrôle de l'activité postale quels que soient les opérateurs publics ou privés.

Le régulateur se devra également d'avoir un statut et des pouvoirs, ainsi qu'une définition très précise de ses compétences de façon à asseoir sa légitimité.

- La négociation

Aujourd'hui, les responsables du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales discutent avec des représentants de la Poste française qui sont des spécialistes des « affaires postales ».

- Les questions qui se posent :

Avons-nous les compétences pour mener des négociations dans un domaine d'activité aussi complexe ?

Ne risquons-nous pas de rencontrer des difficultés dans la négociation et d'être dans l'obligation, par manque de technicité, d'accepter des conditions qui nous désavantageraient ?

- Les pistes de solution pourraient être :

Mettre le niveau de la négociation sur un plan strictement politique, cela signifie que la négociation devrait être menée par un responsable politique monégasque de très haut niveau qui se mettra d'accord sur les grands principes devant régir les relations postales des deux Pays. Celui-ci devrait négocier au minimum avec le Président de La Poste, voire avec l'autorité de tutelle de La Poste.

Ce n'est qu'une fois l'accord politique intervenu, que les collaborateurs, tant monégasques que français, en charge du dossier postal, pourraient se rencontrer pour la mise en place des différents aspects techniques concernant le fonctionnement et la gestion de la future entité postale.

Quand on parle de poste, on parle aussi de philatélie. C'est un domaine important.

- La Philatélie

Au niveau des institutions, la philatélie est un des vecteurs importants de reconnaissance de Monaco sur le plan international.

Aujourd'hui, l'évolution du statut de La Poste, avec pour corollaire l'intégration d'une partie de l'activité philatélique, risque de laminer celle-ci dans une recherche de rentabilité, de valeur ajoutée sur des produits nouveaux. En effet, le timbre a un coût élevé qui ne se justifie que par la qualité et l'image qu'il représente, voire par la collection qu'il suscite et qui n'intéressera pas la Poste de Monaco en tant qu'opérateur.

- Les questions qui se posent :

* Outre le fait que la philatélie représente une source de revenus non négligeables pour la Principauté (plus d'un million d'Euros), avons-nous l'assurance que l'opérateur postal ne privilégiera pas la rentabilité à court terme (vignette d'affranchissement ou prêt à poster) au détriment du timbre ?

* Comment l'opérateur postal pourra garantir la diffusion et l'utilisation des timbres de façon à mettre en valeur l'intérêt philatélique pour les collectionneurs ?

- Les pistes de solution :

Les solutions pourraient consister à imposer au futur opérateur, dans le cahier des charges, des contraintes spécifiques quant à la diffusion et à l'utilisation du nombre minimal de timbres à l'affranchissement.

De cette façon, la Principauté aura l'assurance du maintien d'un certain niveau du chiffre d'affaires lié à la vente de timbres, tout en continuant à maintenir l'intérêt des collectionneurs et ainsi renforcer l'image de marque philatélique de la Principauté de Monaco.

- L'autonomie de la Poste monégasque

Aujourd'hui, l'autonomie de la Poste monégasque n'existe pas. En effet, elle est considérée par la Poste française, selon les termes de la Convention de 1963, comme une simple recette principale des postes et non comme une Direction à part entière. Celle-ci est rattachée directement à la Direction Départementale des Alpes-Maritimes.

- Les questions qui se posent sont :

Le rattachement à la Direction Départementale des Alpes-Maritimes et, par voie de conséquence, le manque d'autonomie de la Poste de Monaco se traduit par une impossibilité pour cette dernière, d'adapter certaines règles postales aux spécificités monégasques comme, par exemple, la faculté d'avoir des tarifs et des prestations de services

adaptés aux clients particuliers et aux entreprises monégasques.

Dans le nouveau cadre rénové des relations postales entre les deux Pays, ne semblerait-il pas important que la Poste de Monaco ait, dans le futur, plus d'autonomie par rapport à la Direction Départementale des Alpes-Maritimes ?

- Les pistes de solution possibles seraient :

Si nous considérons que les contacts entre les responsables monégasques et ceux de la Poste française doivent être obligatoirement établis au bon niveau de responsabilité, il s'avère dès lors indispensable que la Poste de Monaco soit rattachée hiérarchiquement à une Direction du siège social de la Poste française, si ce n'est à la Direction générale.

Un Conseiller de Gouvernement de la Principauté de Monaco se doit de discuter, non pas avec un représentant local de la Poste française, mais avec, au minimum, un Membre de la Direction générale.

Voilà les quelques éléments que je voulais rapporter, à nouveau, sur La Poste.

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, je vous en prie.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- M. Tonelli a fait un certain nombre de suggestions dans lesquelles il rejoint des préoccupations évidentes que le Gouvernement a à l'esprit dans le cadre de négociations qu'il convient de mener. Je voudrais dire que, à l'heure où nous parlons, à l'aide d'un cabinet privé qui nous a épaulé et qui avait justement cette compétence que nous trouvons peut-être difficilement en Principauté même, nous avons arrêté la stratégie qui nous paraît la plus optimale et il nous reste maintenant, donc, à travailler avec La Poste et avec le

Conseil National puisque la première des choses va être de préparer une loi postale, puis de déterminer avec La Poste les conditions de la concession que l'on va éventuellement lui attribuer et, bien sûr, dans le cadre de ce travail, la confection des timbres et le jeu que va jouer l'Office des Emissions de Timbres-Poste sera un élément tout à fait prépondérant.

Donc, les préoccupations marquées par M. Tonelli ont d'ores et déjà été prises en compte théoriquement, il nous reste à les mettre en valeur.

En ce qui concerne la légitimité du négociateur monégasque, je ne peux que souscrire à l'aide qu'un tiers expert pourra nous apporter, il faut que nous le trouvions et je pense que cela fait partie des premières démarches à mener au début de l'année prochaine. Le niveau de négociations est déjà au niveau politique, puisqu'au travers de la Commission mixte de coopération économique, cette affaire a, à plusieurs reprises, déjà été évoquée et je pense qu'elle sera également porteuse d'une loi prochaine, c'est-à-dire en janvier. Quant à la dépendance du Département voisin, il est clair que cela a été jusqu'à présent un poids extrêmement lourd et à tout le moins, ce que nous pouvons exiger, c'est notre intention d'être rattaché directement à l'aspect Direction générale de La Poste, à Paris, dans la mesure où justement la souveraineté de la Principauté le justifie. A partir de là, nous pensons que les produits postaux, d'une manière générale, pourront se développer dans un sens d'efficacité commerciale et d'attractivité à l'égard des entreprises de la Principauté qui en ont besoin et obtenir, partant donc, la performance qui est tout à fait souhaitable.

Voilà, en tout cas, les pistes sur lesquelles nous comptons travailler à partir de janvier prochain.

M. le Président.- Je vous remercie.

Nous passons maintenant aux « Monopoles concédés ». Madame le Secrétaire général, je vous en prie.

Le Secrétaire Général.-

2) Monopoles concédés

031.101 - S.B.M.	28.600.000
031.102 - Prêts sur gage.	120.000
031.103 - Radio Monte-Carlo.	192.000
031.104 - MC Radio.	32.000
031.105 - Télé Monte-Carlo.	25.000
031.106 - Monaco Telecom.	9.000.000
031.108 - SMEG.	1.100.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto.	1.700.000
031.111 - SMA/UIOM Vente prod. energie.	280.000
031.112 - SMA/UIOM Vente prod. vapeur.	480.000
031.113 - Télédistribution.	120.000
	<hr/>
	41.649.000
	<hr/> <hr/>

M. le Président.- Monsieur Francis Palmaro, je vous en prie.

M. Francis Palmaro.- Merci, Monsieur le Président.

C'est avec grande satisfaction que je constate que, lors de la séance de travail de la Commission consultative de coopération entre l'Etat, le Conseil National et la Société des Bains de Mer du 18 septembre 2002, un point complet a été fait sur la question du renouvellement, par anticipation du privilège des jeux de la S.B.M. qui arrive à échéance le 31 mars 2007.

De même que pour la redevance sur les recettes brutes des jeux, après concertation, le Gouvernement semble retenir la proposition de la S.B.M. qui stipule 13% pour les huit premières années, 15% pour les huit années suivantes et, enfin, 17% pour les huit dernières. De plus, le taux maximal de 20% a été abandonné d'un commun accord.

Concernant l'encadrement administratif, lors du Budget primitif 2002, j'avais attiré l'attention du Gouvernement sur la garantie que devait nous donner cette Société sur le recrutement de Monégasques au sein de l'encadrement administratif ainsi que sur le déroulement de carrière dans tous les secteurs d'activités, aussi bien pour nos Nationaux que pour les enfants du Pays.

Nous nous devons de tenir compte de l'expérience et des capacités des cadres administratifs ayant servi fidèlement et avec dévouement cette Société depuis de nombreuses années, en les récompensant et en les valorisant en les faisant accéder à des postes à responsabilités supérieures et non pas de les voir coiffés par des « parachutés », comme ce fut trop souvent le cas ces dernières années, à qui ils se doivent d'apprendre le métier alors que les capacités de ces nouveaux venus, dans certains secteurs, sont franchement discutables.

L'arrivée d'un nouveau Directeur général au sein de cette Société a donné un réel espoir : c'est un homme de conviction qui nous a déjà donné des preuves de sa capacité et travaille sans relâche à optimiser les résultats de cette Société. Aussi, je suis persuadé que si l'actionnaire majoritaire aide à cette volonté générale, le personnel de la S.B.M. se sentira reconnu pour ses capacités et apprécié pour ses services, ce qui insufflera cette nouvelle dynamique qui permet à une entreprise de réussir et d'améliorer son rendement.

Les mauvais choix, les injustices, les mises au placard de certaines personnes qui se sont dévouées durant de nombreuses années pour cette Société, les brimades injustifiées ou les mises à l'écart ne font pas bon ménage avec la réussite. Trop souvent dans le passé, nos Compatriotes et des enfants du Pays ont été écartés de certains postes sans pouvoir se faire entendre.

Je rappelle qu'un précédent rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale affirmait, s'agissant de la S.B.M., la volonté des Conseillers Nationaux de garantir des déroulements de carrière normaux, tels que sont en droit d'attendre les gens de ce Pays.

Qu'en est-il des Nationaux au service de l'informatique qui ont suivi et terminé leur formation au M.B.I. ? Ils sont dans des fonctions de second ordre, que l'on a qualifiées de « mutation » à l'époque. Les avancées dans les services de directions à tous les niveaux ne sont perceptibles que dans les services des jeux. Il faut maintenant les concrétiser dans l'ensemble de la Société, lorsque nous avons des Monégasques compétents et nous en avons. Les périodes d'essai aux différents postes ne doivent pas rester l'apanage des jeux et du petit personnel, c'est-à-dire le personnel qui gravite autour des jeux. Ces périodes d'essai doivent être identiques pour les cadres venant de l'extérieur. L'on doit pouvoir quantifier et analyser leurs capacités à la tête d'un service et les renvoyer sans attendre la fin de leur contrat, s'ils ne sont pas compétents.

Voilà ce à quoi aspirent les salariés de cette Société et, si je le développe aujourd'hui auprès de cette Assemblée, en étant conscient que le nouveau Directeur général a été imprégné du problème, une fois de plus, j'incite le Gouvernement à tenir compte de cet exposé, pour la bonne marche de la S.B.M..

Concernant l'Hôtel du Larvotto, je n'ai qu'un regret, le retard de deux années alors que la Société, avec les travaux d'agrandissement de l'Hôtel Hermitage, manque cruellement de chambres actuellement.

M. le Président.- Merci, Monsieur Francis Palmaro.

Madame Sosso, voulez-vous intervenir sur le même dossier ? Je vous en prie.

Mme Florence Sosso.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant ce dossier, je souhaite encore insister sur quelques points.

Sur le plan des salaires, j'étais intervenue lors des précédents débats sur certains bas salaires encore aujourd'hui en vigueur au sein de la Société, alors que dans le même temps, des investissements prodigieux, voire hasardeux, étaient annoncés avec des coûts dispendieux. J'insiste auprès du Gouvernement pour qu'il agisse dans son rôle d'actionnaire majoritaire, dans le sens d'une revalorisation de ces salaires.

En ce qui concerne plus précisément le système de gestion comptable informatique, il y a un an, lors de l'examen du Budget Primitif, je vous avais demandé de faire vérifier, par un audit extérieur, la qualité de l'outil, l'équité et le coût final. Pouvez-vous me rappeler aujourd'hui quels

sont les éléments de réponses que vous avez obtenus à cet égard depuis ?

Sur le plan du social encore, se poursuit aujourd'hui la plus grande confusion dans le domaine des conventions, avenants et autres textes, dont le nombre est démesuré au sein d'une même entreprise et dans les contrats qui régissent les remboursements médicaux, les retraites et autres avantages sociaux. Je pourrais presque dire qu'ils s'éparpillent dans tous les sens, en fonction de la vitesse du vent et de l'humeur du capitaine. Je crois savoir que le précédent Conseiller de Gouvernement en charge des Affaires Sociales avait demandé que l'on mette de l'ordre dans ces dossiers ? Qu'en est-il ? Il est urgent en effet de mettre de l'ordre et de cesser de se renvoyer la balle au sein de la gestion des ressources humaines et de la gestion politique, en arguant aujourd'hui le rapprochement avec les Caisses, hier la complexité de la question... et demain ?

Je parlais tout à l'heure de confusion, je parlerai aussi de vide juridique par rapport à certains statuts. Ainsi, aucune disposition interne ne règle aujourd'hui le congé de maternité et les droits y afférents pour les jeunes femmes croupiers, mais je crois savoir que des démarches ont été engagées en interne sur ce dossier et j'en espère l'aboutissement rapide.

Enfin, je voudrais revenir sur le problème de l'emploi et adhérer, bien entendu, à l'intervention de mes Collègues.

Depuis les dernières séances budgétaires, le Gouvernement nous a fait parvenir des éléments de réponses concernant le recrutement et l'évolution de carrière des Nationaux et autres prioritaires. D'une manière plus générale, je souhaiterais revenir sur ces réponses. Je ne doute pas de l'investissement réel et des efforts entrepris par les Services de l'Emploi et des Relations du Travail pour faire respecter les règles de priorité d'embauche, auprès de la Société des Bains de Mer notamment. D'ailleurs, M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie nous informait que, je cite : « *L'intention de la S.B.M. sur la nécessaire prise en compte de la priorité d'emploi des Nationaux a été rappelée par un courrier officiel du Département, il y a un an.* ». C'est pour moi un vœu pieux car dans la réalité, il en est tout autrement, et les textes tels qu'ils sont permettent aux employeurs de détourner la loi de son sens. Ainsi, le Gouvernement nous dit, je cite : « *Les différents contrôles opérés permettent de dire que tous les postes sont systématiquement déposés au Service de l'Emploi* » et « *que l'esprit des textes est respecté chaque fois. Les seules embauches de non prioritaires interviennent sur des postes où il n'y a pas de ressources locales.* ». Certes, les postes sont déposés, mais trop souvent et pour de trop nombreux employeurs, le sont-ils avant ou après avoir alerté, par un système de bouche à oreille, par agences de recrutement

ou encore de sites Internet, comme celui que je citais au dernier débat budgétaire, le candidat étranger à la Principauté que l'on souhaite mettre en place. Ce candidat est informé, même s'il se trouve à 1.000 kilomètres de Monaco, et prêt à répondre, comme par miracle, à l'offre d'emploi, une fois l'absence de candidats prioritaires constatée au terme des quatre jours d'affichage prévus par la loi actuelle. Ensuite, comment voulez-vous que l'esprit subtil et fluctuant de nos textes soit respecté quand on joue sur l'interprétation des lois et quand, vous-même, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, vous nous souteniez, lors d'une précédente séance, qu'il est difficile d'imposer à un employeur des collaborateurs locaux, en respect de nos textes et de notre Constitution ? Alors, continuerez-vous à tolérer que sur ce point, certains ne respectent pas notre Constitution ? Et accepterez-vous de nous expliquer pourquoi les différents Gouvernements qui se sont succédés n'ont pas pu ou voulu faire respecter ce point de notre Constitution ? A qui ferez-vous croire qu'il n'y a pas de ressources locales en marketing, en juridique, en ressources humaines, en finance, en commerce, et j'en passe, ou plutôt quelles sont les ressources locales qui ont pu être contactées et informées, sans mesure de publicité suffisante encore et présentées dans un délai de quatre jours, délai qui enferme aujourd'hui le Service de l'emploi dans sa présentation des candidats prioritaires ? L'anticipation des besoins, conséquence des relations privilégiées que vous entretenez avec la Société des Bains de Mer (je vous rappelle quand même que l'Etat en est l'actionnaire majoritaire) devrait permettre aux services concernés de rechercher des candidats dans les ressources humaines de la Principauté, à savoir nos jeunes diplômés, les Monégasques déjà en poste dans la Fonction Publique ou ailleurs, dans une autre entreprise, les résidents de la Principauté, ceux des communes limitrophes, qui pourraient voir là une opportunité de faire évoluer leur carrière. Alors, certes, de très nombreux efforts ont été entrepris et la situation évolue sur le plan de l'emploi en secteur privé, notamment par le biais de la Cellule Emploi-Jeunes, mais les problèmes ne sont pas encore réglés et les recrutements ont été et sont encore trop souvent l'objet de détournements de nos textes législatifs.

C'est une réalité et pas un acte de parole et il faut la regarder en face.

Sur le recrutement et l'évolution des carrières des Nationaux et autres prioritaires à la S.B.M., je rappellerai donc au Gouvernement, comme mon Collègue, son engagement à être vigilant lors du renouvellement de contrats des non-nationaux qui occupent, aujourd'hui, des postes à haute responsabilité. Ces postes-là doivent revenir à nos prioritaires, des postes clefs ne peuvent pas être confiés à des personnes qui entravent l'embauche ou l'évolution de nos Nationaux et de nos prioritaires, enfants,

conjointes et autres. Ils n'agissent que sous la pression ponctuelle du Gouvernement et quand les faits deviennent publics. En effet, leurs détenteurs actuels répondent souvent à nos jeunes expatriés que rien à court, à moyen, voire même à long terme, ne justifie qu'ils reviennent dans leur Pays apporter les compétences qu'ils ont acquises à l'étranger ; et je pourrais citer, en exemple, le cas d'un jeune Monégasque qui exerce aujourd'hui des responsabilités à haut niveau en gestion hôtelière en Asie, après être passé par les U.S.A. et qui, s'étant rapproché de la Direction des Ressources Humaines de la Société des Bains de Mer, s'est entendu répondre qu'il ferait mieux de rester à l'étranger, et ce, le plus longtemps possible, voire définitivement. Alors que l'on sait, dans le même temps, que le nouveau complexe hôtelier de la S.B.M. va voir le jour...

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances a imposé, et je l'en félicite, au nouveau Directeur du Tourisme, l'obligation de formation d'un Monégasque appelé à lui succéder. Ne peut-on imposer la même obligation « aux mercenaires » en place ? Je n'admettrai pas que de nouveaux postes se créent ou que d'anciens se libèrent et que nous assistions à une nouvelle invasion de bébés « méridiens », qui s'ajouteraient aux bébés laissés en place par l'ancien Directeur général....

Pourquoi, enfin, aujourd'hui, malgré les efforts de la Direction de l'Education Nationale, la Société des Bains de Mer n'a-t-elle pas signé de contrat de partenariat dans le domaine administratif ? Nous avons bâti des propositions de loi et de résolution en ce sens qui visent à faire respecter nos priorités. Aujourd'hui, elles sont à l'étude au Gouvernement : vous avez enfin pris conscience du problème de l'emploi en Principauté, après des années de débats. Vous avez reconnu que si le problème de l'emploi était rarement quantitatif, il était réellement qualitatif. Ces mesures doivent donc être insérées dans les modifications législatives de la loi n° 629 que vous nous avez annoncées.

Je ne pourrais accepter que, par une réponse négative, vous sous-entendiez que les Monégasques sont des « sous-doués », « des assistés », non formés pour la plupart et qu'il faut placer au cas par cas, en faisant accepter par les employeurs leur vice de nationalité comme une aumône. Impliquez dans cette démarche de reconnaissance leurs conjoints et leurs enfants. Les règles de priorité leur assurent le travail auquel ils ont droit et la préférence nationale légitime dans leur Pays ; leurs compétences actuelles et futures, leur sens des responsabilités leur a appris à formuler des demandes légitimes.

Une dernière réflexion : vous vous débattez comme de beaux diables, soutenus par le Conseil National, pour renégocier le Traité de 1930 et obtenir que des emplois réservés à des Français soient enfin accessibles aux Nationaux et vous ne voulez pas imposer aux employeurs que puissent s'installer en Principauté des obligations de

notre Constitution confirmées par nos lois, préférence nationale finalement comprise et approuvée par le Conseil de l'Europe ; je trouve que cela est un paradoxe étrange !!

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je vous en prie.

M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Sur la partie de gestion comptable, informatique, je puis vous dire que je m'en suis ouvert il y a quelques mois à M. Lambert qui vient de rejoindre la Société, comme vous le savez.

Lors des débats du Budget Rectificatif 2002, j'avais pris l'engagement de recevoir le Directeur général des jeux, ce que j'ai fait ; nous avons procédé à un état des lieux. J'ai, bien évidemment, évoqué également le problème de la priorité d'emploi avec mon Collègue des Travaux Publics et des Affaires Sociales. Nous en avons reparlé avec la Société des Bains de Mer, nous le referons encore lors d'un prochain Conseil d'Administration. Je sais que ce que vous attendez, ce sont des résultats. Nous espérons bien avoir des signes, dans le courant de l'année prochaine.

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur Michel Boéri, je vous en prie.

M. Michel Boéri.- Merci, Monsieur le Président.

J'admets parfaitement que ma Collègue souligne qu'il est inadmissible que les priorités d'emploi ne soient pas toujours appliquées, notamment dans les sociétés liées à l'Etat.

Mais il convient d'être nuancé car en ce qui concerne la non embauche des Monégasques dans les sociétés privées, il faut bien reconnaître que la raison n'est pas le manque de compétence de nos Compatriotes, mais la crainte des employeurs de devoir les traiter différemment des autres salariés.

Alors, restons mesurés, il y a des reproches que l'on peut faire aux sociétés liées à l'Etat, mais il ne faut pas montrer du doigt les autres employeurs.

Ils concourent eux aussi au développement de l'Economie Nationale et il n'est pas, de plus, dans les habitudes de ce Pays de les désigner comme coupables.

C'est mon opinion et je m'y tiens !

M. le Président.- Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose que nous poursuivions l'examen du document budgétaire.

Madame le Secrétaire général, je vous en prie.

Le Secrétaire Général.-

C - DOMAINE FINANCIER

041.100 - Domaine financier	9.374.900
	<hr/> <hr/>
TOTAL DU CHAPITRE 1	150.366.500
	<hr/> <hr/>

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 - Force Publique : Prestations	100
012.102 - Sûreté Publique : Prestations	502.100
012.103 - Musée d'Anthropologie Préhist	58.000
012.104 - Commerce & Industrie - Brevets	922.900
012.105 - Domaines : produits divers	152.400
012.106 - D.T.P.A.S. - redevances	47.600
012.108 - Service judiciaire - Droits chancel	39.100
012.109 - Travaux Publics - SMEG Fr. contrôle	1.400
012.110 - Autres recettes	500.000
012.111 - Action Sanitaire & Sociale prest.	100
012.112 - Education Nationale - Produits divers	300.000
012.113 - Service de la circulation	2.170.000
012.115 - Droits de greffe	160.200
012.116 - Aviation civile - Hélicoptère MCO	207.000
012.118 - Interv. Pub. Trop perçu sur subv	500.000
012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes	1.300.000
012.120 - Activités des détenus	3.000
012.123 - Remb. Par Ets privés et divers	1.861.000
012.124 - Expositions & Foires	38.100
012.126 - Théâtre de la Condamine	9.000
012.128 - Licences expl. Stat. Radio-élect	200.000
012.129 - Chapelle Visitation	7.000
012.130 - Monte-Carlo Festival	60.000
012.131 - Salle du Quai Antoine I ^{er}	15.000
012.132 - Assurances Foires prospection	11.000
012.133 - Tourisme - Recettes diverses	152.500
012.134 - Conseil Economique et Social	60.000
012.135 - Auditorium Rainier III	100.000
012.300 - Service informatique	120.000
012.450 - Musée Timbre-Monnaies	269.000
012.500 - Stade Louis II	3.567.500
012.600 - Port	3.158.300
	<hr/> <hr/>
TOTAL DU CHAPITRE 2	16.492.300
	<hr/> <hr/>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

1) Droits de douane

013.101 - Droits de douane.....	25.000.000
---------------------------------	------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y en a pas, nous passons au sous-chapitre suivant.

Le Secrétaire Général.-

2) Transactions juridiques

023.101 - Droits de mutations	35.000.000
023.102 - Droits sur autres actes civ. Adm.	12.500.000
023.103 - Droits sur autres actes judiciaires.....	500.000
023.104 - Droits d'hypothèques	600.000
023.105 - Droits de timbres	600.000
023.106 - Taxes sur les assurances.....	5.500.000
023.107 - Pénalités	200.000
023.108 - Amendes de condamnations.....	250.000
023.109 - Frais de poursuites-recouvrements.....	500
	55.150.500

M. le Président.- Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Merci, Monsieur le Président.

Ce dossier est l'illustration parfaite de ce que j'évoquais tout à l'heure...*Voici quatre ans que je me lève à chaque séance pour en parler, bien qu'il ne s'agisse nullement d'un sujet électoraliste, n'en déplaise à nos adversaires, mais d'un sujet d'une grande importance puisque l'objet était de conférer à chacun, le libre accès à la justice sans distinction de ressources...*

Et vous m'avez finalement entendue et suivie...Un avant projet de loi a été soumis aux professionnels et je ne doute pas qu'il se transformera très vite en projet et en texte de loi...

Un seul mot, Messieurs, je vous remercie !

M. le Président.- Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous abordons les sous-chapitres suivants.

Madame le Secrétaire général, je vous en prie.

Le Secrétaire Général.-*3) Transactions commerciales*

033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée	315.000
033.105 - Intérêts sur obligations caution.....	500
033.106 - Pénalités	200.000
	<u>315.200.500</u>

4) Bénéfices commerciaux

043.101 - Impôt sur les bénéfices.....	55.000.000
043.102 - Pénalités	100.000
	<u>55.100.000</u>

5) Droits de consommation

053.101 - Droits sur vins, cidres & poires.....	15.000
053.102 - Droits sur les alcools.....	800.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux	1.500.000
053.104 - Pénalités	20.000
053.106 - Taxe sur boissons alcooliques	220.000
053.107 - Droits spécifiques sur bières	70.000
	<u>2.625.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3	<u><u>453.076.000</u></u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

DÉPENSES ORDINAIRES

SECTION 1 - DÉPENSES DE SOUVERAINETÉ

Chap. 1 - S.A.S. PRINCE SOUVERAIN

101.001 - Et Famille Princièrè	9.900.000
	<u><u>9.900.000</u></u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 - Frais de personnel.	1.000.000
	<u><u>1.000.000</u></u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.258 - Destination spéciale	61.000
103.010 - Frais de personnel.	1.072.000
103.020 - Frais études & Formation	365.000
103.030 - Frais de fonctionnement	857.400
	<u>2.355.400</u>
	<u><u>2.355.400</u></u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 4 - ARCHIVES & BIBLIOTHÈQUE PALAIS PRINCIER

104.010 - Frais de personnel.	281.000
104.030 - Frais de fonctionnement	80.700
	<u>361.700</u>
	<u><u>361.700</u></u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 6 - CHANCELLERIE DES ORDRES PRINCIER

106.030 - Frais de fonctionnement	101.000
	<u><u>101.000</u></u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.010 - Frais de personnel.	3.612.000
107.030 - Frais de fonctionnement	6.283.200
	9.895.200

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

SECTION 2 - ASSEMBLÉE ET CORPS CONSTITUÉS

Chap. 1 - CONSEIL NATIONAL

201.010 - Frais de personnel.	669.000
201.020 - Frais études & Formation	45.700
201.030 - Frais de fonctionnement	775.000
	1.489.700

M. le Président.- Monsieur Michel Boisson, je vous en prie.

M. Michel Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite faire une courte remarque : compte tenu des nouvelles responsabilités du Conseil National en matière législative dont j'ai soulevé l'importance, je voudrais reprendre les propos tenus par Mme Christine Pasquier-Ciulla sur la réflexion visant à accroître les moyens du Conseil National, tant en personnel qu'en matériel, avec une réelle indépendance budgétaire. Je voudrais également souligner la nécessité de définir le statut particulier du personnel, en prenant en considération les spécificités de leurs conditions de travail afin de leur assurer un bon déroulement de carrière.

M. le Président.- Dans le cadre de la discussion générale, nous avons fait nôtre l'intervention de

Mme Christine Pasquier-Ciulla, je crois que le Gouvernement nous a entendus.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le dernier point mentionné par M. Boisson, le statut particulier du personnel, je rappelle ce que j'avais dit il y a quelques semaines, c'est-à-dire que nous étions d'accord pour que ce soit un thème inscrit à une prochaine réunion, je crois à la mi-janvier, consacrée à la Fonction Publique.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 - Frais de personnel.	192.000
202.030 - Frais de fonctionnement	59.400
202.060 - Frais propres activité service	26.700
	278.100

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - CONSEIL D'ETAT

203.030 - Frais de fonctionnement	33.000
	<u> </u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - COMMISSION SUPÉRIEURE DES COMPTES

204.030 - Frais de fonctionnement	120.000
	<u> </u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - COMMISSION SURVEILLANCE DES O.P.C.V.M.

205.030 - Frais de fonctionnement	57.000
	<u> </u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 - Frais de personnel.	289.000
------------------------------------	---------

206.020 - Frais études & Formation	23.000
--	--------

206.030 - Frais de fonctionnement	64.100
---	--------

<u> </u>	<u>376.100</u>
-------------------	----------------

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - COMMISSION SURVEILLANCE DES SOCIÉTÉS DE GESTION

207.030 - Frais de fonctionnement	45.200
	<u><u> </u></u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 8 - CONSEIL DE LA MER

208.030 - Frais de fonctionnement	16.500
	<u><u> </u></u>

M. le Président.- Monsieur Michel Boéri, je vous en prie.

M. Michel Boéri.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement relever que les collisions en mer sont fréquentes et qu'au large de nos côtes, il y a un trafic maritime important.

Si une fortune de mer se produisait, avons-nous les moyens techniques nécessaires pour secourir ou, le cas échéant, échapper à d'éventuelles pollutions, ou devons-nous solliciter, comme je le pense, l'assistance des Autorités Françaises, peut-être dans le cadre des accords RA.MO.GE ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, il existe une convention franco-monégasque pour le secours en mer sur la base de laquelle d'ailleurs le dernier exercice qui se passait au large de Nice s'est produit. La vedette de la police est arrivée un peu tard,

mais a participé complètement à l'exercice dont le débriefing a eu lieu à Toulon, à la Préfecture maritime.

M. Michel Boéri.- C'est-à-dire qu'ils viennent aussi facilement chez nous que nous allons chez eux ?

M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Tout à fait.

M. Michel Boéri.- C'est tout ce que je voulais savoir.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

SECTION 3 - MOYENS DES SERVICES

a) MINISTÈRE D'ÉTAT

Chap. 1 - MINISTÈRE D'ÉTAT ET SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

301.010 - Frais de personnel.	2.142.000
301.020 - Frais études & Formation	52.000
301.030 - Frais de fonctionnement	621.700
301.040 - Achat & Entretien matériel.....	48.800
	<u>2.854.500</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 2 - RELATIONS EXTÉRIEURES - DIRECTION

302.010 - Frais de personnel.	1.166.000
302.020 - Frais études & Formation	46.400
302.030 - Frais de fonctionnement	121.700
302.040 - Achat & Entretien matériel.....	800
302.060 - Frais propres activité service.....	245.500
	<u>1.580.400</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 3 - RELATIONS EXTÉRIEURES - POSTES DIPLOMATIQUES

303.010 - Frais de personnel.	3.364.200
303.030 - Frais de fonctionnement	1.722.000
	<u>5.086.200</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.010 - Frais de personnel.	592.000
304.030 - Frais de fonctionnement	332.800
304.060 - Frais propres activité service.	1.998.900
	2.923.700

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - CONTENTIEUX ET ETUDES LÉGISLATIVES

305.010 - Frais de personnel.	601.000
305.020 - Frais études & Formation	198.200
305.030 - Frais de fonctionnement	498.000
	1.297.200

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a quelques années, nous avons eu connaissance d'un rapport du Gouvernement sur un projet de restructuration du Service du Contentieux et des Etudes Législatives. J'estime qu'il faut s'en féliciter, car c'est une amorce de rationalisation du travail. Il faut, comme partout, s'en donner les moyens, mais il faut aussi optimiser ces moyens. Ce soir, je remercie le Gouvernement d'avoir pris ce problème à bras le corps et j'espère qu'il obtiendra des résultats tout à fait favorables.

M. le Président.- Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Merci, Monsieur le Président.

Le Service du Contentieux et des Etudes Législatives... Personnellement, j'espère que c'est la dernière fois que je prononce ce titre, car il devrait prochainement être

remplacé, sans trahir aucun secret, par celui de Direction des Affaires Juridiques ce qui est effectivement plus compact et plus esthétique.

Je ne vous cache pas, vous vous en doutez, que l'impatience me gagne, de pouvoir « débattre », vous le voyez, ma bonne volonté est manifeste, des conclusions du rapport de l'audit, commandé pour analyser les blocages institutionnels de ce Service.

Le Contentieux et les Etudes Législatives sont deux domaines distincts. Le premier concerne le judiciaire, l'autre le juridique et je suis heureuse de voir que ce que je suggère, depuis près de trois ans, et mes Collègues depuis bien plus longtemps, a été validé dans ce rapport.

Vous n'avez désormais plus aucune excuse, Monsieur le Ministre d'Etat, si toutefois il s'agissait d'excuses avant (ce n'est pas un procès d'intention), pour ne pas procéder *rapidement* à une division de ces deux pôles.

Par ailleurs, nous devons *redéployer* les ressources humaines, pour répondre à la spécialisation du droit que tous les pays voisins reconnaissent depuis longtemps, et mettre en concordance le fonctionnement de ce service avec nos choix politiques.

Restent certaines contradictions dont nous serons certainement amenés à discuter dès le mois prochain. Au tout début de ce rapport, en effet, il est fait mention, dans l'analyse de l'existant, d'un manque *flagrant* de moyens humains. Puis, à la fin, dans les recommandations, on nous affirme, je cite : « *les effectifs actuels paraissent quantitativement suffisants* »... Cette contradiction m'amène à formuler un nouveau vœu : j'espère que ce Service ne devra pas faire l'objet d'économies de bouts de chandelles si nous voulons rattraper le *retard* législatif que nous dénonçons depuis si longtemps...

M. le Président.- Je vous remercie.
Maître Henry Rey, je vous en prie.

M. Henry Rey.- Merci, Monsieur le Président.
Maître Pasquier-Ciulla vient de dire qu'elle attend du Gouvernement le rapport, une fois qu'il aura arbitré sur l'audit du Contentieux. Or, je rappelle que le rapport n'est pas la délibération du Gouvernement !

M. le Président.- C'est ce que vous nous avez dit, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- Précisément, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure dans ma déclaration.

M. le Président.- Je vous remercie.
Monsieur Patrick Médecin, je vous en prie.

M. Patrick Médecin.- Merci, Monsieur le Président.
Je voudrais intervenir sur deux textes, afin de faire un rappel et dans le souci de combler un oubli dans les réponses du Ministre d'Etat.

Un rappel d'abord. Lors de la dernière séance publique, les Présidents des Commissions du Conseil National, en application de l'article 67, dernier alinéa de la Constitution, modifié par la loi n° 1.249, ont fait connaître l'état d'avancement des projets de loi déposés par le Gouvernement. Le Président de la Commission de Législation a demandé au Gouvernement le retrait du projet de loi n° 659 ayant pour but de modifier la loi n° 839 sur les élections nationales et communales et qui était relatif à la liste électorale. La loi n° 1.250 a permis de répondre à la préoccupation du Gouvernement visée par le projet de loi, n° 659.

De même, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses demandait le retrait du projet de loi, n° 694, sur la durée du temps de travail, déposé il y a plusieurs années. Nous avons entendu, ce soir, que le Gouvernement étudiait d'autres solutions.

Ces retraits n'ont, à ma connaissance, pas été effectués à ce jour. Soucieux que ces projets de loi qui n'ont plus de raison d'être, soient formellement retirés, je vous demande, Monsieur le Ministre, de mener une action dans ce sens ; cela permettrait également une économie de salive pour les Présidents desdites Commissions au début de la prochaine session ordinaire.

J'aborderai ensuite un second point.

Je souhaite entendre le Gouvernement sur la date de dépôt envisagée pour le projet de loi sur la motivation des actes administratifs. Je rappelle qu'une proposition de loi a été votée à l'unanimité, il y a plusieurs années déjà, par notre Assemblée, que les Rapporteurs du Conseil de l'Europe ont considéré ce projet de loi comme une condition à notre adhésion et que notre Assemblée n'a cessé, et moi en particulier, de Budget en Budget et de séance en séance, de demander son dépôt rapide. Monsieur le Ministre, faudra-t-il, comme je l'ai envisagé en juin dernier, que les Conseillers Nationaux redéposent le même texte, pour obliger le Gouvernement, comme le prévoit l'article 67 de la Constitution modifié, à nous répondre ou y a-t-il un problème particulier que nous n'aurions pas vu et qui retarderait le dépôt du texte ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le premier point, Monsieur le Président, je voudrais répondre à M. Médecin qu'il a tout à fait raison : pourquoi ne pas débarrasser le calendrier de ces deux textes, je vais y veiller.

Sur le second point : la motivation des actes administratifs. Nous avons travaillé déjà sur un projet, je peux même vous dire qu'il figure dans la relative petite pile de papiers que j'ai sur mon bureau et que chaque jour je sors de mon armoire ; donc il existe quelque chose. C'est un temps de cheminement, s'assurer de différentes vérifications, consultations ; mais vous pouvez être certains que ce texte vous sera présenté au cours des prochains mois. Il y a déjà une base matérielle, je peux vous l'affirmer.

M. le Président.- Je vous remercie.
Monsieur Médecin, je vous en prie.

M. Patrick Médecin.- Merci, Monsieur le Président.
Par conséquent, nous pouvons espérer un dépôt dans les trois ou quatre premiers mois de l'année 2003.

M. le Ministre d'Etat.- C'est mon espoir aussi, Monsieur Médecin.

M. le Président.- Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

Nous vivons une période de transition. Si le Ministre choisit de répondre positivement à une proposition de loi, cela signifie-t-il, comme le veulent les dispositions constitutionnelles, que c'est un engagement du Gouvernement de déposer le projet de loi dans un délai de six mois ? Ou bien, faudrait-il que nous redéposions cette proposition de loi et vous auriez six mois pour y répondre. Aujourd'hui, je crois que si, dans un souci de bonne collaboration, vous répondez à l'esprit des nouvelles dispositions constitutionnelles, cela veut dire que nous pouvons espérer un dépôt dans un délai de six mois, sinon ce ne serait pas un engagement et nous redéposerions une nouvelle proposition de loi en sachant que nous pouvons avoir une réponse dans un délai de six mois. Vous comprenez très bien ce que je veux dire.

M. le Ministre d'Etat.- Je croyais comprendre que nous ne parlions plus de la proposition de loi et que nous étions sur le projet de texte sur lequel nous, Gouvernement, nous travaillons. Parce que la proposition de loi est sensiblement antérieure à la révision de la Constitution.

Le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - CONTRÔLE GÉNÉRAL DES DÉPENSES

306.010 - Frais de personnel.	666.000
306.030 - Frais de fonctionnement	6.800
	672.800

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - FONCTION PUBLIQUE - DIRECTION

307.010 - Frais de personnel.	1.906.000
307.020 - Frais études & Formation	504.000
307.030 - Frais de fonctionnement	25.000
307.040 - Achat & Entretien matériel.	500
	2.435.500

M. Alain Michel.- Monsieur le Ministre, je veux dire que vous acceptez aujourd'hui de transformer cette proposition de loi en projet de loi. Si vous vous situez dans le délai antérieur à la modification constitutionnelle, vous pouvez nous répondre que nous recevrons le projet de loi dans un an et demi. Si vous vous situez dans l'esprit des nouvelles dispositions constitutionnelles, alors, votre réponse, ce soir, que j'apprécierais positive, aboutirait concrètement à un dépôt de ce projet de loi dans un délai de six mois.

M. le Ministre d'Etat.- Je comprends bien. Je ne peux pas vous répondre ce soir même parce que je voudrais vérifier si le texte que j'ai donc sur mon bureau est bien dans la ligne de la proposition de loi. Je ne connais pas bien la proposition de loi, je ne l'ai pas en tête.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Madame Florence Sosso, je vous en prie.

Mme Florence Sosso.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis satisfaite de constater que ce soir, enfin, vous avez déposé le texte législatif concernant le temps partiel dans la Fonction Publique, que nous nous étions engagés auprès de nos Compatriotes à faire instaurer.

J'en suis d'autant plus satisfaite que ce texte concrétise l'action que nous avons menée sans relâche depuis cinq ans, notamment au sein de la Commission mixte et dans le cadre des interventions budgétaires privées et publiques. Action initiée en 1971 par M. Edmond Laforet de Minotti et en 1978 par M. Guy Magnan, ici présent. Je déplore autant de retard et j'espère que l'actuelle législature aura le temps et la satisfaction de voter ce texte après l'avoir amené avec ténacité jusque-là.

Le deuxième texte qui me tient à cœur et intéresse nos fonctionnaires, la cessation progressive d'activité, est toujours, et je le regrette, en instance de réflexion dans vos services, où elle rencontre, semble-t-il, quelques réticences. Pourtant, cette démarche répond à une liberté de choix pour les fonctionnaires de passer plus paisiblement d'une étape de leur vie à une autre, de mieux l'appréhender, de favoriser une meilleure gestion des ressources humaines dans les départs à la retraite et, simultanément, d'instaurer la formation progressive de celui ou de celle qui sera amené à prendre la suite.

Concernant le nouveau vivier, mis en place dans une action concertée entre le Conseil National et le Gouvernement, je souhaiterais que le Gouvernement nous confirme que tous les moyens ont bien été donnés à la personne en charge de ce dossier : moyens humains par la nomination de collaborateurs, moyens matériels pour lui permettre de solliciter les intervenants adéquats à la formation de nos futurs cadres administratifs.

Je souhaite aussi qu'il n'y ait pas « d'embrouilles » et que le Gouvernement nous confirme aussi que ces nouvelles structures ne porteront cependant pas atteinte à ceux qui, déjà dans la Fonction Publique et pouvant, bien entendu, justifier des compétences nécessaires, devront voir évoluer leur carrière sur des critères transparents et objectifs, car c'est bien là que le bât blesse et c'est sur ce point, Monsieur le Ministre, que nous sommes intervenus régulièrement auprès de vous : la transparence des recrutements et des promotions, les priorités nationales, une Direction de la Fonction Publique aux pouvoirs réels agissant dans l'objectivité et sans influence d'un Département ou d'un autre, d'un chef de service ou d'un autre.

Je suis satisfaite aussi que cette prise de conscience vous conduise à nous proposer ce soir des mesures effectives.

Je me satisfais donc que vous ayez enfin reconnu que

les avis de recrutement sont la plupart du temps des avis de titularisation ou de « maintien en poste » qui ne donneront jamais lieu à aucun recrutement réel, et pour lequel des Monégasques illusionnés continuent à postuler, se sentant toujours écartés, candidature après candidature, et que les conditions de recrutement varient pour un même poste en fonction de l'âge, du titre, des années d'expérience, des yeux bleus et j'en passe etc... conditions donc établies en fonction du candidat déjà retenu ? Je me satisfais aussi que vous fassiez enfin des propositions concrètes dans le sens d'un règlement définitif de ces dysfonctionnements.

Comment, aussi, par exemple, pouvez-vous justifier que certains fassent l'objet d'une promotion non motivée, qui les place au même rang que d'autres qui se verront attribuer une gratification de quelques misérables points supplémentaires en guise de compensation ?

Enfin, je vous confirme que les fonctionnaires, et notamment ceux de la base, sont démobilisés.

Compte tenu, cependant, de l'expérience que nous avons de certaines lenteurs que vous apportez à régler ces problèmes et en l'état des nouvelles dispositions constitutionnelles qui vous obligent maintenant à nous répondre, nous n'hésiterons pas, si le temps tardait trop, à déposer des propositions en ce sens, dans la continuité de notre action.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Mme Sosso a évoqué plusieurs choses. Je voudrais lui répondre simplement sur la mise en place du vivier. A ma connaissance les choses se font bien avec les moyens requis ; mais si vous le souhaitez, un point pourrait être fait à la réunion de la mi-janvier pour parler des problèmes de la Fonction Publique.

Mme Florence Sosso.- Volontiers, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

Une chose me préoccupe depuis fort longtemps. Ma Collègue a évoqué le malentendu, l'ambiguïté qui viennent de ce que, d'une part, les procédures de recrutement supposent avis de concours, stages et titularisations et, d'autre part, que des personnes sont embauchées dans le cadre d'un simple avis de vacance d'emploi, en dehors de la procédure d'avis de concours et qui, un an ou deux après, sont appelées à occuper définitivement l'emploi. L'Administration est obligée d'émettre un avis de concours comme si le poste était libre. Ainsi, des gens postulent, alors

qu'en réalité, cet avis de concours n'est qu'une simple formalité procédurale pour permettre la titularisation de la personne en place, ce qui crée frustrations et malentendus. Je l'ai demandé depuis longtemps, je le répète aujourd'hui, ne pourrait-on mettre en place une méthode

différente de recrutement des fonctionnaires pour éviter ce flux de demandes sur des postes déjà pourvus ? C'est quelque chose de très désagréable et qui va réellement à l'encontre de l'image que l'Administration doit se donner ou qu'elle devrait avoir.

M. le Président.- Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 8 - FONCTION PUBLIQUE - PRESTATIONS MÉDICALES

308.010 - Frais de personnel.	625.000
308.030 - Frais de fonctionnement	28.000
308.060 - Frais propres activité service.	30.000
308.253 - Office médecine travail	111.300
308.060 - Frais propres activité service.	119.700
	802.700
	802.700

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 9 - ARCHIVES CENTRALES

309.010 - Frais de personnel.	166.100
309.030 - Frais de fonctionnement	26.800
	192.900
	192.900

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 - Publications officielles	985.200
	985.200

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 11 - SERVICE INFORMATIQUE

311.010 - Frais de personnel.	1.164.000
311.030 - Frais de fonctionnement	21.500
311.040 - Achat & Entretien matériel.	635.500
	<u>1.821.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 12 - CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

312.010 - Frais de personnel.	189.000
312.030 - Frais de fonctionnement	14.500
	<u>203.500</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

b) DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Chap. 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 - Frais de personnel.	1.000.000
320.020 - Frais d'études & formation	30.500
320.030 - Frais de fonctionnement	82.000
320.358 - Protection civile.	177.600
	<u>1.290.100</u>

M. le Président.- Monsieur Patrick Médecin, je vous en prie.

M. Patrick Médecin.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais déclarer que je n'ai pas beaucoup apprécié l'absence de M. le Conseiller de Gouvernement, lors des débats relatifs au Budget Rectificatif. Elle est peut-être due à des obligations, mais nous fixons les dates des séances publiques, en plein accord avec le Gouvernement.

J'ai eu l'impression que sur des points soulevés à l'occasion des discussions consacrées au Budget Rectificatif, comme par exemple, le dossier du Centre Hospitalier Princesse Grace ou les problèmes liés aux transferts de compétences Mairie-Etat, de ne pas avoir été écouté, ou à tout le moins, de ne pas avoir été entendu.

Pour ces considérations, je vote contre ce chapitre.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Henry Rey, je vous en prie.

M. Henry Rey.- Merci, Monsieur le Président.

Je vote contre le chapitre pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure.

M. le Président.- Monsieur Rainier Boisson, je vous en prie.

M. Rainier Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

A l'accoutumée, j'ai l'habitude d'intervenir sur ce chapitre, c'est pourquoi, si vous le permettez, je prendrai la parole.

La politique de la jeunesse a été incontestablement présente tout au long de cette législature. Je ne reviendrai donc pas sur les constats des actions mises en œuvre ou des faiblesses, dénoncées en partie, lors du Budget Rectificatif 2002.

Afin que cette dynamique perdure pour les prochaines années, il nous appartient de rappeler, ce soir, une fois de plus et avec force, les grands axes d'une politique de la jeunesse que nous avons définis en son temps, comme :

- l'accès à l'épanouissement personnel ;
- l'accès à la citoyenneté ;
- l'accès à l'autonomie.

L'épanouissement personnel, c'est la santé, la culture et les loisirs.

Je laisse au Gouvernement, s'il le souhaite, rappeler les différentes actions qu'il a menées pour la santé et notamment, celle des jeunes souvent plus exposés ou plus fragiles, avec l'appui constant du Conseil National et qui ont été rappelées par certains de mes Collègues.

Parmi les projets non réalisés et parce qu'elle semble être redécouverte aujourd'hui, je rappellerai la proposition de résolution, n° 22, faite le 14 février 2002, signée par neuf de mes Collègues et moi-même, concernant la création d'un hébergement spécifique, destiné aux enfants en bas âge présentant des symptômes ne leur permettant pas d'être admis provisoirement au sein des crèches ou des écoles maternelles. Monsieur le Président, vous aviez eu la gentillesse de la signer avec nous et vous en étiez l'initiateur.

Ce besoin est toujours réel pour les parents actifs ayant des difficultés de garde.

Aujourd'hui, culture et loisir des jeunes sont une vraie problématique.

Le passeport culture s'est développé, peu à peu, mais reste méconnu si l'on en croit un article de l'actuelle opposition qui semble en ignorer encore l'existence même. J'encourage donc le Gouvernement à mieux le faire connaître vis-à-vis des bénéficiaires, mais également des

prestataires de service, afin d'en étendre ses objectifs. En effet, ces derniers, associations et commerçants, devraient, ainsi, être encouragés à développer leurs prestations envers les jeunes qui représentent un potentiel important.

Sur le plan des loisirs, il reste aujourd'hui urgent de trouver un lieu que nos jeunes puissent s'approprier et qui leur ouvre l'accès à de nouvelles activités ludiques et culturelles, de responsabilisation et de rencontres au sein même de la Principauté, évitant ainsi déplacements et insécurité.

Des potentialités existent, notamment avec la présence d'espaces, aujourd'hui non affectés, dans l'environnement de la digue du large. Ces espaces permettent non seulement l'édification du fameux bowling, mais également le développement d'un vrai pôle pour les jeunes comprenant notamment, la création d'ateliers, d'activités éducatives, de lieux de contact avec le monde associatif ou les conseils spécialisés.

Nous nous devons de comprendre que ce ne sont plus de simples souhaits, mais de véritables revendications afin de les prendre à leur juste poids de priorité envers une population enfin reconnue comme part entière de notre communauté.

L'accès à la citoyenneté, c'est l'accès à l'éducation et à la formation.

Dans le prolongement de la journée des métiers, nous avons obtenu que les jeunes scolarisés avant leur entrée en troisième puissent bénéficier d'une semaine de découverte de la vie active. Ces stages sont devenus effectifs grâce à la disponibilité du monde professionnel.

Le critère de qualité des études reste pour nous prédominant. Compte tenu des différences de niveaux de formation, il apparaît souhaitable que si l'étudiant fait le choix d'un établissement plus distant pour sa qualité reconnue, il ne soit pas pénalisé sur le montant de sa bourse.

Le développement de la politique des stages, la mise en œuvre de contrats de préformations passées entre l'Etat et des entreprises privées, l'accès des jeunes à la vie active par des formations complémentaires, demeurent des objectifs de notre politique jeunesse.

Nous souhaitons aller plus loin, en développant pour certains postes spécifiques une formule de « pré-embauche » leur assurant, une fois l'acquisition des qualifications requises, l'obtention de l'emploi correspondant.

Un effort doit être fait, au sein de la Fonction Publique, de responsabilisation et de déroulement de carrière, afin que nos jeunes diplômés puissent reprendre intérêt aux professions administratives.

M. le Président.- Monsieur Rainier Boisson, je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Michel Boisson, je vous en prie.

M. Michel Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis plusieurs années, je demande que les textes de loi définissant les transferts de compétences de la Mairie, de la D.A.S.S. et de l'Office d'Assistance Sociale soient déposés sur le Bureau du Conseil National. Or, ces documents ne sont toujours pas arrivés et comme le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je ne voterai pas ce chapitre.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je vous en prie.

M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Pour le retard sur le chapitre 20, je préfère m'abstenir, mais je suis un peu touché, non pas pour moi, mais pour mes collaborateurs monégasques qui ont préparé ces projets de réforme avec beaucoup d'enthousiasme et de foi, la sanction ce soir ne me semble pas méritée pour eux.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Le Secrétaire Général.-

Chap. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 - Frais de personnel.	4.221.000
321.030 - Frais de fonctionnement	208.800
321.040 - Achat & Entretien matériel.	270.400
	<u>4.700.200</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 - Frais de personnel.	20.157.000
322.030 - Frais de fonctionnement	164.900
322.040 - Achat & Entretien matériel.	1.500.000
322.060 - Frais propres activité service.	612.100
	<u>22.434.000</u>

Monsieur Henry Rey, je vous en prie.

M. Henry Rey.- Merci, Monsieur le Président.

Si vous voulez que je vous livre le fond de ma pensée, permettez-moi de vous affirmer que ce que vous avez fait pour les transferts de compétences aurait mérité que le Conseil National ne vote pas le Budget.

M. le Président.- Je mets donc le crédit aux voix.

Avis contraires ? Dix avis contraires.

Abstentions ? Quatre abstentions.

Le chapitre 20 est rejeté.

(Rejeté ; Mme Marianne Bertrand-Reynaud, MM. Michel Boéri, Michel Boisson, Rainier Boisson, Jean-Louis Campora, Mme Marie-Thérèse Escaut-Marquet, MM. Patrick Médecin, Henry Rey, Robert Scarlot, Christophe Steiner, votent contre ; MM. Guy Magnan, Alain Michel, Francis Palmaro, Mme Florence Sosso s'abstiennent).

M. le Président.- Monsieur Francis Palmaro, je vous en prie.

M. Francis Palmaro.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne puis laisser passer ce chapitre sans faire état de la réforme de la fonction policière voulue par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, celle-ci s'inscrivant dans la protection des biens et des personnes, de l'État, d'une part, et l'amélioration des conditions de travail, de rémunération, d'autre part. Quand on a conscience de l'insécurité grandissante représentée sous la forme de crimes organisés, de la petite délinquance ainsi que de faits de trafics de stupéfiants, nous ne pouvons qu'être enthousiastes des mesures prises pour sécuriser les personnes qui résident en Principauté, et encourager et féliciter les policiers, ces représentants de l'ordre et de la loi, pour leur efficacité.

Notre Principauté doit rester un havre de paix et de bonheur dans ce monde de cruauté, garant de notre succès aussi bien en matière économique que pénale.

Le renforcement de la formation policière, la création d'un corps d'élite d'officiers de police, l'amélioration des conditions de travail, la future création d'une cellule criminelle, la présence policière sur la voie publique sont autant de mesures qui ont permis une diminution très marquée de la délinquance dans certains domaines dans notre Pays. Je veux associer à mes félicitations, non seulement la Direction de la Sûreté Publique, mais aussi tous nos agents de police, quel que soit leur grade qui, tout au long de l'année, contribuent à sécuriser notre territoire. Je les en remercie publiquement ce soir et je vous demanderais, Monsieur le Conseiller, de leur transmettre, ainsi qu'à leur famille, mes vœux les plus chaleureux pour l'année 2003.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 23 - THÉÂTRE DE LA CONDAMINE

323.010 - Frais de personnel.	233.000
323.030 - Frais de fonctionnement	61.000
323.040 - Achat & Entretien matériel.	23.900
	<hr/>
	317.900
	<hr/> <hr/>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 24 - AFFAIRES CULTURELLES

324.010 - Frais de personnel.	557.000
324.030 - Frais de fonctionnement	4.300
324.060 - Frais propres activité service.	397.700
	<hr/>
	959.000
	<hr/> <hr/>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 - Frais de personnel.	331.000
325.030 - Frais de fonctionnement	35.400
325.040 - Achat & Entretien matériel.	11.800
	<u>378.200</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 26 - CULTES

326.010 - Frais de personnel.	904.500
326.030 - Frais de fonctionnement	81.500
326.060 - Frais propres activité service.	531.500
	<u>1.517.500</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 - Frais de personnel.	2.968.000
327.030 - Frais de fonctionnement	60.300
327.060 - Frais propres activité service.	122.000
	<u>3.150.300</u>

M. le Président.- Madame Florence Sosso, je vous en prie.**Mme Florence Sosso.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne reviendrai pas sur les points positifs que j'ai énoncés dans mon discours de politique générale, mais sur ceux qui ne m'ont pas encore donnés satisfaction.

Ainsi, Monsieur le Conseiller, je vous ai fait parvenir dernièrement un courrier qui faisait suite aux éléments statistiques que vous nous avez communiqués lors des séances préparatoires à ce Budget, j'en reprendrai donc

les termes qui prolongent les interventions que j'ai déjà faites, en la matière, pour lesquelles j'attends un certain nombre de réponses constructives.

En effet, sur les statistiques que vous nous avez communiquées et concernant, par exemple, le secondaire public, j'ai relevé que vingt enseignants contractuels étrangers, je vous cite : « *exercent dans des disciplines d'enseignement général et possèdent des diplômes adaptés à la matière qu'ils enseignent : licence, maîtrise, doctorat* », vous poursuivez votre intervention ainsi : « *De la même façon ce corps permet d'intégrer les jeunes diplômés monégasques, lorsqu'ils ont réussi le concours de leur*

spécialité ». Je ne puis, à ce constat, que renouveler les diverses interventions que vous faites depuis presque cinq ans sur le problème des suppléances dans l'enseignement. J'estime que dans ce domaine, la situation est profondément discriminatoire à l'égard de nos jeunes Compatriotes. En effet, ils doivent aujourd'hui justifier de l'admissibilité aux concours externes d'enseignement pour pouvoir bénéficier du contrat de cinq ans, alors que vingt enseignants étrangers exercent leur profession sur simples titres universitaires et voient leur suppléance renouvelée d'année en année (ce qui leur permet, en outre, de présenter ces mêmes concours).

Il ne s'agit pas, pour moi, de remettre en question leurs compétences, que je connais, mais de favoriser simultanément l'insertion de nos jeunes Compatriotes dans un domaine professionnel pour lequel, parallèlement, nous éprouvons de plus en plus de difficultés aujourd'hui à obtenir du Pays voisin des détachements d'enseignants français qualifiés qui répondent à nos besoins. Je vous réitère donc cette demande d'ouverture de contrat de cinq ans pour les jeunes Monégasques titulaires de titres universitaires adéquats. Cette procédure, mise en place par le Gouvernement, au sein de la Direction de l'Education Nationale, sous l'impulsion du Conseil National, permet aujourd'hui à quatre Monégasques de faire leurs preuves, tout en les engageant à présenter et à réussir les concours qu'on leur demande, réussite qui permettra leur intégration définitive dans le corps des fonctionnaires de l'Etat. Elargie donc, l'ouverture supprimerait cette discrimination attentatoire, de plus, aux règles de priorité d'emploi aux Monégasques, discrimination fondée sur des critères arbitraires.

Ma question est la même par rapport à l'enseignement primaire. J'ai constaté que dix ou vingt instituteurs étrangers enseignent sur titre universitaire alors que les Monégasques ne sont pas recrutés de la même façon.

De même, seuls quatre Monégasques sont inscrits sur des listes de suppléance de personnels enseignants, ce faible nombre ne correspond pas aux diverses requêtes qui nous ont été adressées, je souhaiterais donc, d'une part, connaître les diverses modalités qui déterminent l'inscription sur les listes de suppléance d'enseignement et la communication qui en est faite et, d'autre part, obtenir confirmation que les Nationaux inscrits sont appelés, en priorité, dans les suppléances présentées.

De même, dans l'enseignement physique et sportif, je vous passerai les chiffres.

Concernant, par ailleurs, les documentalistes qui exercent leur profession dans le milieu scolaire, je vous ai fait part de l'évolution de leur fonction. En effet, leur investissement auprès des élèves s'est accru, tant du point de vue de l'évolution du programme scolaire, dans certaines matières, que de l'exploitation des outils

modernes de communication qui favorise de nouvelles approches de recherches dans les documentations. Ils peuvent donc être considérés à part entière comme personnel d'éducation. Une démarche avait été engagée, il y a quelques années, pour qu'ils puissent bénéficier, tel que cela est en vigueur dans le Pays voisin, d'une indemnité compensatoire conforme à l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves que perçoivent les enseignants. Cette démarche légitime n'a toujours pas été prise en considération aujourd'hui.

De même, en ce qui concerne les conseillers d'éducation, force est de constater que leur implication dans la gestion des élèves est de plus en plus lourde. De la même façon, il me paraît légitime que leur fonction soit revalorisée et qu'ils puissent bénéficier de la même indemnité compensatoire que celle précitée.

Je reviendrai ensuite sur certaines interrogations posées lors des séances de travail sur les Grands Travaux. Conformément à des demandes déjà formulées, nous avons souvent également interpellé le Gouvernement sur les structures scolaires en réhabilitation ou en projet de construction pour s'assurer que vous n'aviez pas renouvelé les erreurs passées en prévoyant trop petit, face à une population scolaire en augmentation. Autrement dit, en prenant en considération non seulement les besoins présents, mais aussi futurs. Nous ne devons pas retrouver, dans dix ans, les problèmes que rencontrent aujourd'hui, par exemple, l'école de la Condamine soumise à une surévaluation et dont les enfants se sont vus « transbahutés » avec beaucoup d'attention et d'efficacité, certes, d'une école à une autre, ou encore, l'école de la rue Plati, qui a vu, petit à petit, grignoter des logements transformés en salles de classe pour pouvoir répondre aux besoins croissants du quartier.

Vous n'avez pas su me rassurer, ce jour là, sur ce point et j'attends de vous des réponses un peu plus concrètes en la matière.

A la même séance de travail concernant une question récurrente depuis le début de la législature, nous vous avons interrogé sur les mesures transitoires que vous comptiez mettre en place pour gérer le surnuméraire du Collège Charles III, toujours en accroissement depuis un certain nombre d'années et ce, malgré les efforts entrepris en matière de dérogations. Vous savez que, sur l'ensemble des classes primaires, les effectifs, toutes écoles confondues, sont très lourds, conséquence d'une politique de dérogation trop soupagement menée il y a quelques années. Vous savez que ces effectifs vont tous se retrouver, dès leur entrée en 6ème, jusqu'à la 3ème, au Collège Charles III, ce que nous dénonçons déjà à l'époque. Cet établissement n'a pas été bâti pour cet effectif-là, il a fallu diviser les salles de classes, monter en étages, pour gérer, année après année, le problème qui atteint aujourd'hui ses limites. Quels moyens

comptez-vous donc mettre en œuvre pour appréhender au mieux ces difficultés, dans l'attente d'un nouveau Lycée technique sur les délaissés de la S.N.C.F. qui permettra au Collège de répartir enfin sa population scolaire des deux côtés de l'avenue de l'Annonciade, dans une gestion concertée de deux entités moindres, à proximité l'une de l'autre, complémentaires et séparées à la fois ?

Concernant enfin la Mission de Coordination des Affaires Culturelles de l'Education Nationale, mission qui se veut, par définition, non permanente et sur laquelle devrait s'engager un roulement, qu'en est-il, au terme de plus de dix ans d'existence, dont quatre au moins confiés à la même personne, et ce, depuis le jugement rendu contre l'une de mes Compatriotes, en dépit de toutes les règles de respect de priorité d'emploi ?

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement, avez-vous une intervention à faire sur ces sujets ?

M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je dirais à Mme Sosso que le Conseiller pour l'Intérieur l'a écoutée avec beaucoup d'intérêt. C'est un sujet qu'il connaît bien.

Si en 2003, il dispose de crédits pour fonctionner, le Conseiller pour l'Intérieur ne manquera de le prévoir. A ce stade, il n'en dispose pas.

Mme Florence Sosso.- J'estime, Monsieur le Conseiller, que ce n'est pas une réponse, mais une dérobade.

M. le Président.- Monsieur Michel Grinda, je vous en prie.

M. Michel Grinda.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Nous savons tous que le ridicule ne tue pas et je le regrette de plus en plus amèrement, car à entendre certains de nos débats, j'ai l'impression de vivre de l'autre côté de la Méditerranée, là où on se dispute pour un bout de craie, là où on fait cours sur le sable et je me demande même si dans ces conditions on manifeste le même type d'exigence.

Outre que je ne souhaiterais pas vivre dans un tel pays, je tiens pour ma part à affirmer très clairement ce soir que le calendrier électoral, temporel ou cosmique m'intéressant fort peu, je ne veux pas d'un Pays où l'on n'aurait pas des enseignants diplômés. Je rappelle qu'au CAPES, on est admis 3 à 5 sur 10 de moyenne et qu'il y a plus de 500 postes à pourvoir par discipline chaque année. Donc, pour l'avenir de nos enfants - je l'avoue humblement - et je voudrais que le Gouvernement ait le courage de le dire, que ce ne soit pas à moi seul de le dire, je voudrais dire très clairement

que je préfère sacrifier les Monégasques incapables de passer ce concours pour des raisons qui leurs sont propres et peut être éminemment respectables, plutôt que de gâcher des générations avec des gens peu ou pas formés.

Deuxièmement, je ne crois pas que l'on puisse parler de long terme en faisant de la politique de paillason en paillason et je considère donc que tant pour l'autorité des Monégasques dans leurs différentes fonctions que pour l'avenir de notre Pays, dont nous sommes chargés de nous préoccuper, mieux vaudrait que les gens aient les diplômes, les qualifications, etc... pour qu'ils aient tout simplement l'autorité de la fonction. On a suffisamment vu dans le Pays voisin qu'à force d'abaisser le niveau des diplômes, le résultat n'est guère brillant. Et je m'honore, pour ma part, que le Conseil National bien avant moi ait toujours consenti tous les crédits nécessaires à l'Education Nationale, que nous ayons un système ayant obtenu, jusqu'à présent, que je sache, les meilleurs résultats au Baccalauréat depuis dix ans dans toute l'Académie, et je ne voudrais pas que l'on puisse donner l'impression que les fonctionnaires, quelle que soit leur nationalité, ne se dévouent pas à leur tâche. Je ne voudrais pas surtout, pour finir, qu'ils ne soient pas suffisamment défendus par le Gouvernement lorsqu'ils font leur travail. Il y a certainement des imperfections, tout est perfectible, mais je crois qu'il ne faudrait pas qu'un nuage nous cache tout le ciel.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Grinda.

Je me permettrai de rappeler au Gouvernement qu'à diplômes égaux et à temps de travail identique, l'inégalité de traitement entre les enseignants monégasques et les détachés français existe toujours et s'il lui semble possible que cette différence de traitement soit enfin rectifiée un jour. Cette situation a été très souvent évoquée et nous en parlons depuis des années. Or, le Gouvernement nous avait assuré qu'il allait l'étudier et ces mêmes difficultés se retrouvent pour la Magistrature. Alors, compte tenu de la proximité de la Principauté par rapport à la France, ne peut-on espérer qu'une égalité de traitement soit enfin instaurée, car ces différences sont mal comprises, surtout par ceux qui les subissent.

M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il y a quelques problèmes pour les suppléants parce qu'il y a des suppléants monégasques qui ont une maîtrise et à qui on demande de passer les concours. Le problème qui se pose, c'est d'essayer de faire en sorte que le passé ne se reproduise pas, c'est-à-dire que des professeurs restent toute leur carrière, d'année en année, sans jamais passer d'examen. Depuis cinq ans, c'est un point sur lequel le Gouvernement a été très ferme et on ne peut que se réjouir de voir que plusieurs Monégasques ont passé avec succès les diplômes. Pour ma part, j'entends poursuivre cette politique.

M. le Président.- Ce n'est pas cette question que j'ai posée, Monsieur le Conseiller de Gouvernement. Je vous parlais de l'inégalité de traitement entre enseignants, détachés français et monégasques, à égalité de titres, bien sûr, et à égalité de temps de travail.

M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Le détaché français qui n'a pas le C.A.P.E.S. est un détaché français pour un temps court, il a vocation d'ailleurs à partir et à être remplacé par quelqu'un qui a un diplôme. Aujourd'hui, un Monégasque qui a un diplôme est immédiatement employé par priorité et actuellement, pour redire ce qui a été dit tout l'heure, il va y avoir sept professeurs des écoles monégasques. Sept contractuels français vont partir, ce qui est tout à fait normal.

M. le Président.- Je voudrais que vous compreniez les sens de mon intervention : un agrégé français qui, pour des raisons de nécessité est détaché en Principauté, a des avantages supplémentaires par rapport à un agrégé monégasque et cette situation est mal vécue par ses homologues monégasques. N'y a-t-il pas, dès lors, une possibilité que les deux, justifiant du même niveau

universitaire, le C.A.P.E.S., et soumis aux mêmes temps de travail, de surcroît originaires de Pays très voisins – la France et Monaco – ne puissent bénéficier d'une égalité de traitement. Je précise que ces cas se retrouvent dans la Magistrature. Alors, je souhaite, du moins au niveau de l'Education Nationale, qu'il puisse y avoir un espoir de voir cette situation définitivement tranchée.

M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- C'est un peu injuste, effectivement, les détachés français, au niveau agrégé, avancent au grand choix chaque année, ce qui n'est pas le cas des professeurs. C'est une injustice que je reconnais et à laquelle il faudra mettre fin.

M. le Président.- Je vous remercie.

S'il n'y plus d'autres interventions, je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCÉE

328.010 - Frais de personnel.	6.021.800
328.030 - Frais de fonctionnement	93.200
	<u>6.115.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLÈGE CHARLES III

329.010 - Frais de personnel.	6.329.000
329.030 - Frais de fonctionnement	105.000
	<u>6.434.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 - Frais de personnel.	2.046.500
330.030 - Frais de fonctionnement	33.300
	<u>2.079.800</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 31 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 - Frais de personnel.	1.268.400
331.030 - Frais de fonctionnement	22.700
	<u>1.291.100</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 32 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 - Frais de personnel.	1.621.800
332.030 - Frais de fonctionnement	27.800
	<u>1.649.600</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES RÉVOIRES

333.010 - Frais de personnel.	1.164.400
333.030 - Frais de fonctionnement	20.700
	<u>1.185.100</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCÉE TECHNIQUE

334.010 - Frais de personnel.	4.518.000
334.030 - Frais de fonctionnement	305.900
	<u>4.823.900</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 35 - EDUCATION NATIONALE - PRÉ-SCOLAIRE BOSIO

335.010 - Frais de personnel.	182.200
335.030 - Frais de fonctionnement	4.700
	<u>186.900</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 36 - EDUCATION NATIONALE - PRÉ-SCOLAIRE PLATI

336.010 - Frais de personnel.	555.600
336.030 - Frais de fonctionnement	10.300
	<u>565.900</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRÉ-SCOLAIRE CARMES

337.010 - Frais de personnel.	623.700
337.030 - Frais de fonctionnement	12.900
	<u>636.600</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 39 - EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHÈQUE CAROLINE

339.010 - Frais de personnel.	178.000
339.030 - Frais de fonctionnement	27.000
	<u>205.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AÉRÉ

340.010 - Frais de personnel.	194.000
340.030 - Frais de fonctionnement	144.200
	<u>338.200</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 42 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 - Frais de personnel.	226.000
342.030 - Frais de fonctionnement	10.300
	<u>236.300</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

343.010 - Frais de personnel.	535.000
343.030 - Frais de fonctionnement	52.800
	<u>587.800</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 44 - INSPECTION MÉDICALE

344.010 - Frais de personnel.	227.000
344.030 - Frais de fonctionnement	7.400
344.060 - Frais propres activité service.	18.600
	<u>303.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 44 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 45 - ACTION SANITAIRE & SOCIALE

345.010 - Frais de personnel.	1.476.000
345.030 - Frais de fonctionnement	38.000
345.040 - Achat & Entretien matériel.	9.200
345.060 - Frais propres activité service.	132.600
	<u>1.655.800</u>

M. le Président.- Monsieur Michel Boisson, je vous en prie.

M. Michel Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour dire que je m'abstiendrai sur ce chapitre.

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Cinq abstentions.

Le chapitre 45 est adopté.

(Adopté ; MM. Michel Boisson, Patrick Médecin, Alain Michel, Mme Christine Pasquier-Ciulla, M. Christophe Steiner s'abstiennent).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 46 - EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS - STADE LOUIS II

346.000 - Stade Louis II	6.143.800
	<u>6.143.800</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 47 - CENTRE MÉDICO-SPORTIF

347.010 - Frais de personnel.	117.000
347.030 - Frais de fonctionnement	17.000
	<u>134.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 47 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 48 - COMPAGNIE POMPIERS

348.010 - Frais de personnel.	5.417.000
348.030 - Frais de fonctionnement	204.400
348.040 - Achat & Entretien matériel.	494.400
	<u>6.115.800</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 49 - AUDITORIUM RAINIER III

349.010 - Frais de personnel.	380.000
349.030 - Frais de fonctionnement	845.000
349.040 - Achat & Entretien matériel.	60.000
349.050 - Entretien-amélioration locaux	276.700
	<u>1.561.700</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

C) DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Chap. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 - Frais de personnel.	1.206.000
350.020 - Frais études & Formation	6.000
350.030 - Frais de fonctionnement	130.000
	<u>1.342.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 51 - BUDGET ET TRÉSOR - DIRECTION

351.010 - Frais de personnel.	879.000
351.030 - Frais de fonctionnement	27.500
351.040 - Achat & Entretien matériel.	500
	<u>907.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 52 - BUDGET ET TRÉSOR - TRÉSORERIE

352.010 - Frais de personnel.	372.000
352.030 - Frais de fonctionnement	14.500
	<u>386.500</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 53 - SERVICES FISCAUX

353.010 - Frais de personnel.	1.970.000
353.030 - Frais de fonctionnement	141.000
	<u>2.111.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 54 - ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 - Frais de personnel.	877.000
354.030 - Frais de fonctionnement	49.300
	<u>926.300</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 - Frais de personnel.	1.199.000
355.030 - Frais de fonctionnement	42.500
355.040 - Achat & Entretien matériel.	600
355.060 - Frais propres activité service.	335.000
	<u>1.577.100</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 56 - DOUANES

356.010 - Frais de personnel.	100
	<u>100</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 56 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 57 - TOURISME ET CONGRÈS

357.010 - Frais de personnel.	2.470.000
357.030 - Frais de fonctionnement	4.117.000
357.040 - Achat & Entretien matériel.	1.139.400
357.060 - Frais propres activité service.	4.299.300
	<u>12.025.700</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 60 - RÉGIE DES TABACS

360.000 - Régie des Tabacs.	6.676.100
	<u>6.676.100</u>

M. le Président.- Monsieur le Président Boéri, je vous en prie.

M. Michel Boéri.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais savoir si, dans le cadre du Conseil de l'Europe, nous serons touchés, nous aussi, par les mesures que prendra l'Europe contre le tabac, en début d'année 2005 et qui ne sont pas encore tout à fait arrêtées, je parle de mesures en matière de sport automobile. Serons-nous contraints d'adopter les mêmes références ?

M. le Ministre d'Etat.- J'essaie de vous répondre comme cela. Nous ne parlons pas de l'Union européenne, nous parlons du Conseil de l'Europe. Je ne sais pas quelle est la situation, c'est-à-dire si, avec un si grand nombre de pays, on lutte contre le tabac avec la même énergie.

Le Secrétaire Général.-

Chap. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE

361.000 - O.E.T.P.	3.512.700
	<u><u> </u></u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 - Frais de personnel.	528.000
362.030 - Frais de fonctionnement	8.000
	<u> </u>
	<u><u>536.000</u></u>

M. le Président.- Madame Marie-Thérèse Escaut-Marquet, je vous en prie.

Mme Marie-Thérèse Escaut-Marquet.- Merci, Monsieur le Président.

Je saisis l'occasion de ce chapitre pour demander à M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, d'adresser mes félicitations au Directeur de l'Habitat et au personnel pour le travail important, minutieux, consciencieux, qu'ils ont accompli à l'occasion de la préparation des dossiers de la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux.

M. Michel Boéri.- Lorsque ces mesures seront adoptées, en 2005, nous ne serons pas dans l'Union européenne, je le sais, mais nous aurons vraisemblablement adhéré au Conseil de l'Europe et de toutes façons, même s'il n'y avait pas de législation, cela ne nous permettrait pas pour autant de bénéficier d'une publicité étendue en matière de tabac. Par conséquent, je voudrais savoir si le Gouvernement avait l'intention de légiférer à l'instar d'autres pays européens. Il est impératif de mener une réflexion à ce sujet.

M. le Ministre d'Etat.- Cela fera un texte de moins !

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté)

M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Madame la Présidente. Je ne manquerai pas de les lui transmettre parce que c'est une période où elle reçoit des lettres généralement moins agréables.

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 63 - CONTRÔLE DES JEUX

363.010 - Frais de personnel.	369.100
363.020 - Frais d'études & Formation.	74.000
363.030 - Frais de fonctionnement	2.100
	<u>445.200</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 - Frais de personnel.	465.000
364.020 - Frais d'études & Formation.	10.000
364.030 - Frais de fonctionnement	139.800
	<u>614.800</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 65 - MUSÉE DES TIMBRES ET DES MONNAIES

365.000 - Musée des Timbres-Monnaies.	462.900
	<u>462.900</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

d) DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Chap. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 - Frais de personnel.	1.341.000
375.020 - Frais d'études & Formation.	173.000
375.030 - Frais de fonctionnement	195.600
	<u>1.709.600</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.010 - Frais de personnel.	2.206.000
376.030 - Frais de fonctionnement	58.900
376.040 - Achat & Entretien matériel.	1.900
376.050 - Entretien & Amélioration	304.300
	<u>2.571.100</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 77 - DEUC - URBANISME

377.010 - Frais de personnel.	905.000
377.030 - Frais de fonctionnement	42.400
377.040 - Achat & Entretien matériel.	21.900
377.050 - Entretien & Amélioration	33.300
	<u>1.002.600</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 77 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 78 - AMÉNAGEMENT URBAIN - VOIRIE

378.010 - Frais de personnel.	1.212.000
378.030 - Frais de fonctionnement	40.000
378.040 - Achat & Entretien matériel.	44.200
378.050 - Entretien & Amélioration	3.895.500
378.060 - Frais propres activité service.	229.600
	<u>5.421.300</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 79 - AMÉNAGEMENT URBAIN - JARDINS

379.010 - Frais de personnel.	3.524.000
379.030 - Frais de fonctionnement	47.600
379.040 - Achat & Entretien	188.100
379.050 - Entretien & Amélioration	103.000
379.060 - Frais propres activité service.	334.500
	4.197.200

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 80 - DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

380.010 - Frais de personnel.	929.000
380.030 - Frais de fonctionnement	34.900
380.040 - Achat & Entretien matériel.	4.700
	968.600

M. le Président.- Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

A diverses reprises la nécessité a été évoquée de renforcer les moyens de contrôle dont dispose le Service de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi pour assurer le respect de la priorité d'emploi des Monégasques.

Je pense que les contrôles sont nécessaires, mais qu'ils ne sont qu'un levier et un levier n'a pas d'efficacité sans un point d'appui convenable. Ce point d'appui, c'est la loi.

A ce propos, je souhaite faire un rappel historique, aussi bref que possible.

La question de la priorité d'emploi aux Monégasques a été évoquée pour la première fois par le chanoine Baud en 1911.

Le Bureau de la Main d'Oeuvre a été créé en 1928.

En 1938, une loi a défini les conditions de délivrance du permis de travail à Monaco : le permis était délivré par la Sûreté Publique, il y en avait plusieurs catégories et en particulier les travailleurs saisonniers recevaient un permis de travail d'une couleur spécifique et qui n'était valable que pour un emploi déterminé. Le Bureau de la Main d'Oeuvre délivrait les autorisations d'embauchage et veillait au respect des priorités d'embauchage.

En 1942, en raison des circonstances internationales bien connues, le Conseil National a voté sans délibération une loi préparée dans une délibération secrète du Conseil de Gouvernement.

Cette loi avait essentiellement pour objet de donner au Bureau de la Main d'Oeuvre le soin de délivrer les permis de travail. Une procédure précise était prévue : le Bureau de la Main d'Oeuvre délivrait récépissé de la demande et, dans un délai de huit jours, le permis de travail lui-même, sur avis conforme de la Sûreté Publique.

Il faut souligner que la délibération du Conseil de Gouvernement, dans sa conclusion, insistait sur le fait que l'attribution au Bureau de la Main d'Oeuvre du soin de délivrer les permis de travail, permis de travail délivrés sur avis conforme de la Sûreté Publique dans les huit jours, ce qui était de quelque sorte un transfert matériel, ne pouvait avoir pour effet de dégager les services de police de la responsabilité de la surveillance des étrangers, responsabilité qui résultait de l'Ordonnance sur la police générale.

Cette situation a perduré jusqu'à la promulgation de la loi n° 629, en 1957.

Et précisément, cette loi présente les caractéristiques suivantes :

- elle a généralisé à tous les travailleurs étrangers l'obligation, qui ne concernait en 1938 que les saisonniers,

de demander un permis de travail pour tout changement d'emploi. Ainsi aujourd'hui, une personne de nationalité française ou italienne, par exemple, née à Monaco, y ayant accompli toutes ses études, titulaire d'une carte de résident privilégié, est obligée de demander un permis de travail à chaque changement d'emploi. C'est absolument anormal car le permis de travail est un élément de l'état des personnes et il est difficilement concevable que l'on puisse délivrer une carte de résident privilégié sans que cela emporte en même temps autorisation de travailler ;

- la loi n° 629 est complètement muette sur les conditions de délivrance des permis de travail. Aucune disposition ne prévoit à qui les demandes doivent être adressées, qui les instruit et qui délivre les permis de travail. Ainsi, dans le droit fil des dispositions de 1942 et dans ce silence de la loi, l'habitude s'est installée que le Bureau de la Main d'Oeuvre instruit et délivre les permis de travail en même temps que les demandes d'autorisations d'embauchage, ce qui ne devrait aucunement lui incomber ;

- en 1957, il y avait une dizaine de milliers de personnes employées à Monaco, aujourd'hui il y a en plus de trente mille ; le marché du travail était caractérisé par une très grande stabilité ; aujourd'hui, il est caractérisé par la mobilité et des formes d'organisation du travail substituant la précarité à la stabilité ; le Service de la Main d'Oeuvre instruisait une quarantaine de demandes d'embauchage par mois, aujourd'hui, il est confronté à l'afflux d'offres d'emplois dont le chiffre mensuel dépasse le millier.

Depuis près d'un demi siècle, ce texte n'a été modifié en rien. Ses dispositions et les modes de fonctionnement que je viens de décrire ne sont plus du tout adaptés.

Le Bureau de la Main d'Oeuvre est saturé par l'instruction de milliers de permis de travail qui ne lui incombe pas et l'Inspection du Travail est censée effectuer des contrôles de permis de travail qui concernent en réalité les services de Police.

Monsieur le Président, je confirme que des contrôles sont nécessaires pour faire respecter les priorités d'emploi. Toutefois, je demande au Gouvernement de mettre à

l'étude les moyens d'adapter les dispositions de la loi n° 629 aux conditions actuelles, de manière à préciser les missions du Bureau de la Main d'Oeuvre et les conditions dans lesquelles il doit les assurer. C'est, me semble-t-il, la condition nécessaire pour mettre en place ce contrôle efficace que nous demandons depuis si longtemps.

Alors, on pourrait avoir une surveillance de la régularité du travail des étrangers à Monaco par la Sûreté Publique, et le Bureau de la Main d'œuvre pourrait se consacrer à la gestion des demandes d'autorisation d'embauchage et au respect des priorités d'emploi, ce qu'elle pourrait faire de manière beaucoup plus efficace qu'aujourd'hui ou bien, quels que soient les moyens, son action va être noyée dans une multitude de permis de travail.

Par conséquent, je demande au Gouvernement d'améliorer les procédures de contrôle, mais surtout aussi de redéfinir préalablement un texte de loi sur lequel ces contrôles doivent s'appuyer de manière efficace.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je vous en prie.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je crois qu'au travers du rappel historique que M. Michel nous a fait, nous savons qu'il est absolument nécessaire et nous avons pu juger de son évolution, en tout cas sa suggestion est tout à fait formulée et donc je me propose d'examiner le problème tel que M. Michel l'a soulevé.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 82 - TRIBUNAL DU TRAVAIL

382.010 - Frais de personnel.	104.000
382.030 - Frais de fonctionnement	15.200
	<hr/>
	119.200
	<hr/> <hr/>

M. le Président.- Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Merci, Monsieur le Président.

Tout à l'heure, Monsieur le Conseiller, vous nous avez annoncé que, depuis décembre 2001, la jurisprudence du Tribunal du Travail était déjà déblayée. Or, si c'est déjà un premier pas, j'observe qu'avant décembre 2001, il devait y avoir de la jurisprudence et des décisions qui étaient peut-être intéressantes, et j'espère que le Gouvernement pensera à publier l'ensemble des documents régissant cette matière.

M. le Président.- Je vous remercie.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- On y veillera.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 84 - POSTES ET TÉLÉGRAPHES

384.000 - Postes & Télégraphes.....	7.407.000
-------------------------------------	-----------

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 - Frais de personnel.....	1.239.000
-----------------------------------	-----------

385.030 - Frais de fonctionnement	89.600
---	--------

385.040 - Achat & Entretien matériel.....	156.900
---	---------

385.060 - Frais propres activité service.....	700
---	-----

	1.486.200
--	-----------

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Parkings publics.....	12.681.200
---------------------------------	------------

M. le Président.- Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, vous nous avez annoncé, à plusieurs reprises, que la politique de l'environnement passait par une incitation à garer les véhicules dans les parkings publics...

Lorsque j'ai manifesté mon objection, il y a déjà longtemps, par le fait que, dans ce cas, le Gouvernement devait proposer des tarifs non prohibitifs, vous m'avez expliqué que vous aviez besoin de mettre à niveau les différents tarifs, mais qu'ensuite, ils arrêteraient d'augmenter...

Or, en comparant les chiffres 2001, 2002 et 2003, je constate qu'ils sont en constante augmentation... Ma question est la suivante : pouvez-vous nous garantir désormais que les prix des parkings publics vont cesser leur ascension vertigineuse ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je vous en prie.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je ne vous garantis rien, comme d'ailleurs le Conseil National l'avait souhaité, c'est le plan de déplacement urbain qui va, dans quelques années, mais très proches, nous dicter une véritable politique de stationnement, mais bien sûr, certains tarifs de stationnement baisseront, mais il sera logique que d'autres augmentent puisque la dissuasion de l'utilisation de la voiture qui va ressortir des contraintes urbaines, nous conduira, mais on en débattrà bien sûr, à opérer un certain nombre de choix et dans ces choix, il y aura, à l'évidence, une politique tarifaire qui ira de pair avec une politique de stationnement et de circulation, mais aujourd'hui, impossible d'avancer au delà puisque le plan de déplacement urbain est en train de se faire.

M. le Président.- Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Merci, Monsieur le Président.

Ainsi, tant que la politique que vous évoquiez ne sera pas arrêtée en concertation avec le Conseil National, les tarifs vont cesser d'augmenter.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Les tarifs ont augmenté, certains ont baissé, si vous avez bien regardé,

d'autres se sont maintenus.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Personnellement, je n'ai entendu parler que d'augmentations autour de moi et en ce qui me concerne, je n'ai constaté que des augmentations. Les personnes qui ont bénéficié de diminutions ne se plaignent pas, effectivement !

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vous ferai passer la grille des tarifs et vous verrez qu'effectivement, il y a eu des ralentissements et peut-être, même volontairement, des augmentations qui vont dans le contexte que j'évoquais tout à l'heure.

M. le Président.- Monsieur Michel Grinda, je vous en prie.

M. Michel Grinda.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une remarque, Monsieur le Président.

J'espère que l'on tiendra compte, dans la définition des tarifs, du fait que nous dépensons des centaines de millions pour enterrer nos bouchons et faciliter la circulation. Parce que si d'un côté on facilite la circulation et de l'autre on dissuade de circuler, c'est à ne plus rien comprendre. Je partage votre souhait d'une politique globale, mais je pense aussi qu'avant d'essayer de soutenir quelques euros supplémentaires aux usagers, il faudrait peut-être tenir compte aussi des centaines de millions dépensés pendant plusieurs années.

M. le Président.- Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai les mêmes lectures que mon ami Grinda et je voudrais souligner qu'il existe le risque important que l'Etat ne dissuade pas les gens d'utiliser la voiture, mais les dissuade d'aller dans les parkings. C'est une préoccupation qui risque de devenir quotidienne que de voir les rues de la Principauté transformées, comme les rues de Nice, en un boyau étroit, entre deux séries de voitures. Et je crois très sincèrement qu'il est temps de réagir parce que cela devient carrément impossible.

M. Michel Boéri.- Je voudrais rajouter à la réflexion de mes Collègues, que les voitures comme les bateaux augmentent de taille, mais que les parkings rétrécissent leurs entrées !

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- On veillera à leur laisser les dimensions adéquates.

M. le Président.- Je vous remercie.
Je mets le crédit aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 87 - AVIATION CIVILE

387.010 - Frais de personnel.	687.000
387.030 - Frais de fonctionnement	13.100
387.040 - Achat & Entretien matériel.	8.100
387.060 - Frais propres activité service.	287.800
	<hr/>
	996.000
	<hr/> <hr/>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 88 - BÂTIMENTS DOMANIAUX

388.010 - Frais de personnel.	1.346.000
388.030 - Frais de fonctionnement	17.600
388.040 - Achat & Entretien matériel.	30.100
	<hr/>
	1.393.700
	<hr/> <hr/>

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je souhaite remercier tous ceux qui ont travaillé au siège du Conseil National pour réaliser les bureaux de nos collaborateurs et mettre en état cette salle. Ils ont fait un travail de qualité et je veux publiquement les remercier, en mon nom et en celui de tous les Conseillers Nationaux.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vous remercie,

Monsieur le Président, je leur transmettrai.

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 89 - DEUC - ENVIRONNEMENT

389.010 - Frais de personnel.	514.000
389.020 - Frais d'études & Formation.	1.500
389.040 - Achat & Entretien matériel.	291.800
389.060 - Frais propres activité service.	130.600
	<hr/>
	937.900
	<hr/> <hr/>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 90 - PORT

390.000 - Port 2.648.300

M. le Président.- Monsieur Francis Palmaro, je vous en prie.

M. Francis Palmaro.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'attacherai brièvement, dans cet exposé, à prendre la défense des propriétaires de petites embarcations et des locataires de garages qui vont être prochainement expropriés.

Si vous semblez trouver des arrangements pour les professionnels du port, vous ne pouvez laisser pour compte des plaisanciers qui, pour certains depuis plus de soixante-dix ans, sont locataires de garages ou bénéficient de mouillage, même si, dans cette catégorie, les années sont inférieures.

Il faut que le Gouvernement, avec la société responsable du Port, prenne des dispositions pour trouver des emplacements disponibles pour les petites embarcations et relogent les locataires de garages en leur proposant, soit d'être dans la nouvelle digue à la place de quelques parkings, soit sur un autre emplacement, de manière à continuer leur location.

Nous savons combien les retombées du vaste réaménagement du Port sont importantes pour la Principauté, mais elles ne peuvent se faire au détriment des petites gens qui possèdent, non pas des yachts, mais de modestes embarcations qu'ils ont toujours utilisées, souvent de père en fils, et qui font aussi partie de l'identité de notre Pays.

Aussi, pouvez-vous nous rassurer dans ce domaine ?

M. le Président.- Sur le même sujet, Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas m'étendre sur le dossier du Port, pour des raisons bien compréhensibles, comme notre Collègue Max Brousse, s'abstenait de parler de la Société d'Assainissement, mais, Monsieur le Ministre, vous avez fait tout à l'heure allusion à la volonté du Gouvernement

de maintenir les droits des Monégasques à un emplacement de mouillage pour leurs bateaux.

Je tiens juste à préciser et à rappeler qu'une Ordonnance de 1967 abrogée par le Code de la mer définit la priorité des Monégasques pour bénéficier d'un mouillage dans le Port de Monaco. Je pense rassurer M. Palmaro et le Gouvernement, en déclarant que les futurs responsables de l'exploitation des ports veilleront à respecter les dispositions réglementaires.

M. le Président.- Je demande au Gouvernement de répondre.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Le Ministre d'Etat, tout à l'heure, dans son rapport, a évoqué plus généralement ce sujet et il est évident que c'est un problème délicat mais nous nous efforcerons de ne pénaliser personne dans un contexte où effectivement l'évolution, tant des voyages que de la plate-forme portuaire dans ses attendus les plus généraux vont être perturbés. C'est quelque chose que nous avons déjà abordée, sur laquelle nous réfléchissons et pour laquelle nous avons déjà rencontré des personnes, mais il est évident que c'est un sujet vraiment délicat que nous nous efforcerons de résoudre en douceur.

M. le Président.- L'Ordonnance Souveraine fixe-t-elle les tarifs de droit au mouillage ?

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je crois qu'elle donne le droit au mouillage mais elle ne fixe pas les tarifs.

M. Alain Michel.- M. le Conseiller Badia qualifie cette situation de « délicate », mais pour moi, elle n'est pas délicate, c'est une situation tout à fait naturelle. Il n'y a aucune raison que des personnes qui possèdent des bateaux

mouillés dans le Port de Monaco se trouvent lésées de quelque manière que ce soit. Ce n'est la volonté de personne.

M. le Président.- Monsieur Francis Palmaro, je vous en prie.

M. Francis Palmaro.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite revenir sur les garages car nous avons constaté qu'en France, il existe également des « garderies » de bateaux, si je puis m'exprimer ainsi, dans des endroits spécialisés ; je pense que dans le cadre de l'aménagement

nouveau Port et au regard de son coût, le Gouvernement se doit de réfléchir pour satisfaire les plaisanciers de nationalité monégasque qui, depuis 70 ans, louent ces garages. Je suis convaincu que vous pouvez trouver une solution qui leur donne entière satisfaction.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 91 - AMÉNAGEMENT URBAIN - ASSAINISSEMENT

391.010 - Frais de personnel.	1.015.000
391.030 - Frais de fonctionnement	17.800
391.040 - Achat & Entretien matériel.	131.600
391.050 - Entretien & Amélioration	800.000
391.060 - Frais propres activité service.	411.100
	<u>2.375.500</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 92 - CONTRÔLE CONCESSIONS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

392.010 - Frais de personnel.	556.000
392.020 - Frais d'études & Formation.	70.000
392.030 - Frais de fonctionnement	22.700
392.040 - Achat & Entretien matériel.	136.000
392.060 - Frais propres activité service.	488.500
	<u>1.273.200</u>

M. le Président.- Monsieur Patrick Médecin, je vous en prie.

M. Patrick Médecin.- Merci, Monsieur le Président.

En réponse au rapport de la Commission des Finances, j'ai noté que le projet de loi qui devait modifier le Code de la mer et, d'autre part, le projet de concession relatif à la Société d'Exploitation des Ports allaient être déposés prochainement. Etant donné que le vocable « prochainement »

a déjà été utilisé par le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, lors des débats privés consacrés au Budget Rectificatif, je m'enquiers de l'échéance de ce « prochainement ».

M. le Ministre d'Etat.- Ce « prochainement », je puis vous le dire, devrait être quelque chose d'assez imminent car nous avons déjà examiné ces textes en Conseil de Gouvernement.

M. Patrick Médecin.- Je vous remercie.

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 93 - DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES ETUDES D'URBANISME

393.010 - Frais de personnel.	407.000
393.030 - Frais de fonctionnement	24.000
393.040 - Achat & Entretien matériel.	5.700
	<u>436.700</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

e) SERVICES JUDICAIRES

Chap. 95 - DIRECTION

395.010 - Frais de personnel.	698.500
395.020 - Frais d'études & Formation.	28.000
395.030 - Frais de fonctionnement	246.700
395.040 - Achat & Entretien matériel.	4.000
	<u>977.200</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 96 - COURS ET TRIBUNAUX

396.254 - Cour de révision-indiciaire & Vacation.	7.600
396.010 - Frais de personnel.	2.851.000
396.030 - Frais de fonctionnement	827.100
	<u>3.685.700</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 97 - MAISON D'ARRÊT

397.010 - Frais de personnel.	1.105.000
397.030 - Frais de fonctionnement	56.300
397.040 - Achat & Entretien matériel.	212.100
397.060 - Frais propres activité service.	171.000
	<u>1.544.400</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

SECTION 4 - DÉPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3

Chap. 1 - CHARGES SOCIALES

401.130 - Charges sociales - Titulaires	45.247.600
401.230 - Charges sociales - Non titulaires.	11.377.000
401.231 - Caisse prévoyance retraite avocats.	118.000
	<u>56.742.600</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - PRESTATIONS ET FOURNITURE

402.257 - Frais de justice	1.500
402.265 - Transport & Déménagement fonction	22.900
402.317 - Réparations civiles.	35.000
402.330 - Prestations services téléphoniques	2.773.000
402.331 - Nettoyage locaux : personnel.	912.700
402.331-1 - Nettoyage locaux : prestations.	1.760.000
402.334 - Eau, gaz, électricité, climatisation B.D.	1.751.000
402.336 - Chauffage des immeubles domaine public.	450.000
402.337 - Logements de fonction	1.245.000
402.338 - Location de locaux usage administratif	1.546.000
402.339-1 - Assurance immeubles	591.000
402.339-2 - Assurance véhicules, bateaux	160.000
402.371 - Habillement du personnel administratif.	14.000
	<u>11.262.100</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - MOBILIER ET MATÉRIEL

403.352 - Mobilier des services administratifs	389.600
403.353 - Mobilier des établissements d'enseignement.....	365.000
403.354-1 - Entretien & Manutention matériel éducatif	109.500
403.354-2 - Entretien & Manutention matériel administratif	186.000
403.355 - Mobilier des Ambassades.....	125.300
403.356 - Mobilier des Églises	17.000
403.368 - Matériel informatique services administratifs	1.555.000
403.368-1 - Matériel informatique établissements d'enseignement	457.000
403.369 - Entretien matériel informatique services administratifs	31.000
403.369-1 - Entretien matériel informatique établissements d'enseignement.....	7.000
403.370 - Location photocopie services administratifs	230.000
	<u>3.472.400</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - TRAVAUX

404.381 - Petits travaux & Entretien.....	2.000.000
404.382 - Grosses réparations	4.299.000
404.383 - Réparations & Entretien Ambassades.....	470.700
	<u>6.769.700</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - TRAITEMENTS-PRESTATIONS

405.111 - Crédit provisionnel - Titulaires.....	229.000
405.211 - Crédit provisionnel - Non titulaires	229.000
	<u>458.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000 - Domaine immobilier.....	13.609.600
	<u>13.609.600</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 7 - DOMAINE FINANCIER

407.000 - Domaine financier	3.081.900
	<u>3.081.900</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***Le Secrétaire Général.-**

SECTION 5 - SERVICES PUBLICS

Chap. 1 - ASSAINISSEMENT

501.231 - Déficit Caisse complémentaire retraite	100
501.432-1 - Nettoyement de la ville	6.050.000
501.432-2 - Collecte et incinération.....	4.780.000
501.432-3 - Assainissement collecte pneumatique	132.700
	<u>10.962.800</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre premier est adopté.

*(Adopté ; M. Guy Magnan s'abstient)***Le Secrétaire Général.-**

Chap. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 - Consommation	650.000
502.435 - Entretien des installations	1.264.000
	<u>1.914.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ; M. Guy Magnan s'abstient)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - EAUX

503.436 - Consommation	1.046.000
503.437 - Entretien des installations	257.700
	<u>1.303.700</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

504.438 - Compagnie Autobus Monaco - Minoration recette	2.440.000
504.439 - Compagnie Autobus Monaco - Essai lignes nouvelles	230.000
	<u>2.670.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

SECTION 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I - COUVERTURE DÉFICITS BUDGÉTAIRES - COMMUNE ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Chap. 1 - BUDGET COMMUNAL

601.101 - Excédent dépenses Budget communal.	<u>24.976.000</u>
---	-------------------

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté ; M. Guy Magnan s'abstient)

M. le Président.- Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Merci, Monsieur le Président.

C'est à travers une définition claire, définitive, et législative des compétences nationale et communale, que

nous pourrons statuer véritablement sur les transferts de compétence entre l'Etat et la Commune.

Aujourd'hui, vous ne répondez pas à cette exigence et dans la mesure où personnellement, je m'étais abstenue sur ce chapitre lors des précédents budgets, je continuerai dans la même voie et je m'abstiendrai encore cette fois-ci, car je ne peux me résoudre à voter cette ligne.

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté ; M. Michel Boisson vote contre ;

MM. Patrick Médecin, Mme Christine Pasquier-Ciulla, M. Christophe Steiner s'abstiennent)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - DOMAINE SOCIAL

602.101-1 - Centre Hospitalier Princesse Grace	8.999.400
602.101-3 - Résidence du Cap Fleuri	2.161.900
602.101-6 - Centre Hospitalier Princesse Grace subvention d'équipement.	2.400.000
602.101-7 - Centre Hospitalier Princesse Grace refonte système information	1.000.000
602.101-8 - Centre Hospitalier Princesse Grace thérapies novatrices	500.000
602.102 - Ecole d'infirmières	113.000
602.103 - Déficit du C.T.S.	745.000
602.104 - O.A.S.M.....	8.497.900
602.105 - Foyer Sainte-Dévote	2.835.000
602.106 - Prévention médico-sociale	117.000
602.107 - Fonctionnement Centre médico-psychologique	342.000
602.108 - Service médical d'urgence & réanimation	231.900
602.109 - Programme méthadone.....	100
	27.943.200

M. le Président.- Monsieur Francis Palmaro, je vous en prie.

M. Francis Palmaro.- Merci, Monsieur le Président.

Mon propos, ce soir, concernera plus particulièrement le personnel hospitalier monégasque du C.H.P.G.

Alors que le Gouvernement, par votre intermédiaire, ne cesse de nous assurer de la priorité d'emploi des Monégasques et de la défense de ce droit auquel vous êtes vous-même attaché, Monsieur le Ministre, je suis quand même obligé de constater que le discours ne répond pas à la réalité en ce qui concerne l'Hôpital et nos Nationaux.

En effet, si ce personnel monégasque bénéficie d'un emploi, celui-ci reste bien en deçà de ce à quoi il pourrait prétendre, je dirais même, ce à quoi il aurait droit

Comment peut-on admettre que nous ne cessions exclusivement de calquer sur les lois françaises dans ce domaine, au lieu d'organiser une réglementation propre et spécifique à notre Principauté, aussi bien dans l'intérêt du personnel que dans celui des malades. Nous savons combien il est important, dans un domaine aussi particulier

et aussi difficile, d'avoir des salariés motivés qui puissent donner aux malades, non seulement une assistance médicale, mais aussi un soutien moral à tout instant, ce qui n'est certainement pas tous les jours facile dans un pareil contexte.

Aussi, Monsieur le Ministre, il n'est pas tolérable de constater que ces Nationaux travaillant pour un organisme public monégasque, contrôlé totalement par l'Etat, soient considérés dans leur propre Pays comme des employés français, alors que des étrangers, travaillant dans l'Administration monégasque, bénéficient des mêmes avantages que les fonctionnaires monégasques :

A compétence et mérites égaux, une vraie politique nationale de progression de carrière et de nominations dans les différents postes doit être mise en place.

Au niveau des retraites, comment peut-on imaginer que d'anciennes infirmières ou agents hospitaliers monégasques soient obligés, afin de survivre, de continuer à exercer des gardes de nuit ou des activités complémentaires médicales alors qu'ils sont retraités ? Cela est inadmissible dans notre communauté.

Et faut-il aussi souligner qu'il s'agit, en tout et pour tout,

de 50 Nationaux, ce qui rend encore plus insupportable une pareille situation ?

Je tiens aussi à souligner que nous avons été sensibles à la décision d'installer un nouveau Conseil d'Administration en définissant son rôle et sa mission. Je ne doute pas qu'avec un nouveau Président tel que M. Jean-Joseph Pastor, homme de terrain et praticien de renom, le succès sera au rendez-vous. Qu'il me soit permis, au passage, de le féliciter et de le remercier d'avoir accepté cette haute responsabilité.

Enfin, il me faut vous faire part d'une mise en garde des nuisances engendrées par les futurs travaux de réfection ou de reconstruction du nouvel hôpital.

Alors que, dans ce domaine, vous nous avez assurés dans vos déclarations liminaires, Monsieur le Ministre, je cite : « *d'un chantier d'une grande complexité car il s'exécute dans un environnement hautement sensible où les nuisances doivent être réduites au maximum* » (fin de citation) - et j'approuve, surtout si le chantier doit durer huit ans - j'ai pu constater, étant amené depuis plus d'un mois à rendre des visites dans le pavillon regroupant les Services de psychiatrie et de géro-psycho-geriatrie, que les travaux qui étaient effectués dans le sous-sol ou dans le bâtiment attenant nécessitaient l'intervention de marteaux-piqueurs toute la journée.

Je m'en suis inquiété auprès des médecins de ce secteur qui m'ont avoué, après avoir fait plusieurs interventions dans ce domaine, être déboutés.

Il est inadmissible, alors qu'il s'agit de maladies nerveuses où les patients ont besoin de calme et dont certains malheureusement ne peuvent sortir, de leur infliger un pareil traitement. Je pense qu'une entente devrait être trouvée avec l'hôpital, parce que réellement, même pour une personne en bonne santé, il n'est pas possible de rester dans ce pavillon durant ces travaux.

Ceci pour vous préciser que l'on ne peut, dans un pareil contexte, entreprendre des travaux entraînant des nuisances de toutes sortes et plus particulièrement sonores, sans prévoir, au préalable, des sites ou des constructions pour le déplacement des malades. Les deux vont de pair.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je vous en prie.

M. Philippe Deslandes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je prends note qu'il y a quelques cas de Nationaux à l'hôpital, que je ne connais pas, mais je vais regarder ces deux ou trois cas. Ce que je ne souhaite pas, c'est qu'il y ait des différences entre les personnes monégasques et les étrangères. Je ne vois pas comment l'hôpital pourrait marcher dans un bon esprit si on fait de telles différences.

M. le Président.- Monsieur Francis Palmaro, je vous en prie.

M. Francis Palmaro.- Monsieur le Conseiller, je ne vous empêche pas de contenter tout le monde, si vous le désirez, mais j'estime anormal et inadmissible que des personnes partant à la retraite et habitant dans leur Pays, soient contraintes de faire des gardes de nuit aux motifs qu'elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts. J'ajouterai qu'au niveau de l'hôpital, des employés monégasques qui vous donnent satisfaction ne doivent être traités comme ils le sont actuellement. Je considère qu'ils sont fondés à revendiquer et je trouve que cette situation est inadmissible pour nos Nationaux.

M. le Président.- Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de la dernière séance publique, vous avez fait allusion à la nécessité de définir les pouvoirs respectifs de la Tutelle, du Conseil d'Administration et du Directeur de l'hôpital. Le Gouvernement, et je l'en remercie, a envoyé un texte en ce sens. J'ai été heureux d'en prendre connaissance et il ne nous reste plus qu'à tous l'appliquer, et les auteurs de ce texte, les premiers. Donc, le texte donne satisfaction et nous vous rappellerons, le cas échéant, les limites qu'il impose à l'exercice de la Tutelle. S'agissant du dossier des retraites du personnel hospitalier, une nouvelle étude s'avère nécessaire. Ce dossier soulève le problème de la pérennité du système, car ainsi que pour les agents de l'Etat, les retraites du Centre Hospitalier Princesse Grace ne connaissent pas une gestion individualisée, le budget de l'Etat prend à sa charge le montant des retraites à verser. La difficulté vient de ce que les agents de l'hôpital sont les seuls, aujourd'hui, à ne pas cotiser sur l'ensemble de leur rémunération, alors même que le système est calqué sur celui de la Fonction Publique, et que les fonctionnaires cotisent sur la totalité de leur rémunération par l'intermédiaire de la retraite principale et la retraite complémentaire. Permettez-moi de rappeler que lorsqu'un fonctionnaire part à la retraite avec une retraite pleine, il bénéficie de 75 % de son salaire, mais les agents hospitaliers, eux, ne cotisent pas sur la prime de service, ni sur un certain nombre d'éléments, ce qui fait que lorsqu'ils partent à la retraite, ils subissent un différentiel absolument insupportable, de l'ordre de 45 à 50 % de leur dernière rémunération d'activité. Si l'on veut régler concrètement ce dossier, il s'agira d'intégrer progressivement, ainsi que nous l'avons fait dans la Fonction Publique, des éléments de rémunération afin de donner aux personnes qui partent à la retraite un revenu de substitution convenable par rapport à leur revenu d'activité. Si de plus, le Gouvernement, comme il l'a déjà

fait, leur garantit la pérennité du régime de retraite, toutes les difficultés seront résolues.

Nous devons y réfléchir dans les prochains mois car, bien entendu, ce n'est pas ce soir que l'on va régler ce dossier.

M. le Président.- Monsieur Patrick Médecin, je vous en prie.

M. Patrick Médecin.- Merci, Monsieur le Président.

C'est avec une grande tristesse que je vais m'abstenir sur ce chapitre, pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment car il s'agit de l'Office d'Assistance Sociale et du Foyer Sainte Devote. Je suis tout à fait conscient des missions imminentes de ces deux organismes et je voudrais rappeler la phrase du rapport de la Commission des Finances, je cite : « *rien de définitif ne pourra se faire avant la modification des textes législatifs et leur éventuelle approbation.* »

M. le Président.- Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101 - Musée National.	454.300
603.102 - Centre Scientifique	1.221.800
603.103 - Fondation Prince Pierre.....	369.200
	<hr/>
	2.045.300
	<hr/> <hr/>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

Le Secrétaire Général.-

(Adopté ; M. Michel Boisson s'abstient).

II - INTERVENTIONS

Chap. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

604.101 - Cotisations aux organisations internationales	1.125.000
604.101-1 - Contributions actions internationales.	888.100
604.102 - Bureau Hydrographique international.....	63.100
604.103 - Commission médico-juridique	2.300
604.105 - Agence Internationale Énergie Atomique.....	1.030.000
604.106 - Aides en cas de calamités publiques.....	150.000
604.107 - AGFIS-ATP.....	95.500
604.108 - Institut droit économique mer.....	90.000
604.113 - Exposition Universelle Japon	1.000
604.114 - UNESCO - Présidence	72.000

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite m'associer sans réserve aux propos de M. Patrick Médecin.

M. le Président.- Monsieur Michel Boisson, je vous en prie.

M. Michel Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

De la même façon, je m'associe à cette déclaration.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a plus d'interventions, je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Cinq abstentions.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ; MM. Michel Boisson, Patrick Médecin, Mme Christine Pasquier-Ciulla, MM. Robert Scarlot, Christophe Steiner s'abstiennent)

604.116 - Conférence Sécurité & Coopération en Europe	158.000
604.117 - Coopération Internationale	894.800
604.119 - Comité National de l'Energie	4.600
604.124 - Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes	305.000
604.125 - Adhésion Conseil de l'Europe	200.000
604.126 - Agence Francophonie Centre	100.000
604.127 - Convention Internationale Navigation Plaisance	137.200
604.133 - Ligue Européenne/Coopération Economique	14.500
604.134 - Exposition Seine Saint Denis	1.000.000
604.135 - Séminaire s/villes méditerran.	45.000
	6.376.100

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

605.101 - Orchestre Philharmonique Monte-Carlo	7.107.400
605.101-2 - Opéra - Contribution exceptionnelle	457.400
605.102 - Commission Nationale - UNESCO	2.300
605.103 - Comité National Arts Plastiques	8.400
605.104 - CINEAM	5.600
605.105 - Musée Océanographique	58.000
605.106 - Institut Paléontologie Humaine	11.400
605.108 - Université de Nice	8.400
605.110 - Jeunesse Avenir	6.100
605.112 - Studio de Monaco	20.000
605.113 - Scouts et Guides de Monaco	50.000
605.115 - Cœurs Vaillants	50.000
605.116 - Jeunesse Catholique	12.500
605.117 - Subventions diverses	209.900
605.118 - Pro-Arte	7.600
605.120 - Etablissements d'Enseignement Privé	7.468.200
605.122 - Comité National Traditions Monégasques	9.200
605.124 - Compagnie de Ballets de Monte-Carlo	4.858.300
605.125 - Centre Jeunesse Princesse Stéphanie	500.100
605.126 - Association des Jeunes Monégasques	96.000
605.128 - Académie Langues Dialectales	6.300
605.129 - Association Foi, Action, Rayonnement	205.000
605.130 - Voyages écoliers - Projets jeunes	105.700
605.132 - Archives audiovisuelles	570.800
605.133 - A.P.E.E.M.	6.700
605.134 - Programme jeunesse	55.800
605.135 - Contribution rénovation Salle Garnier	2.482.200
	24.379.300

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

606.101 - Croix-Rouge Monégasque	1.457.800
606.102 - Amicale des Donneurs de Sang	31.100
606.103 - Association mondiale (AMADE)	59.900
606.105 - Bourses d'études	1.138.600
606.106 - Prestations Sociales aux Etudiants Monégasques	90.000
606.107 - Aide à la famille	122.000
606.108 - Gratifications & Aides sociales	147.200
606.109 - Aide travailleurs - Indemnités auxiliaires	523.100
606.111 - Amélioration habitat	300.000
606.112 - Médecins - Indemnité compensatoire	93.000
606.113 - Société Protectrice des Animaux	76.200
606.114 - Subventions diverses	145.400
606.115 - Allocation de loyer	16.300
606.116 - Aide aux personnes âgées	244.000
606.117 - Frais de vaccination	30.000
606.118 - Transport d'élèves	542.000
606.119 - Formation professionnelle	92.700
606.120 - Prestations Sociales en nature	335.400
606.122 - Aide Nationale au Logement	4.800.000
606.123 - Mesure en faveur des personnes handicapées	214.500
606.124 - Bonification prêts accession propriété	15.200
606.125 - Cantines scolaires - Participation Etat	20.000
606.126 - Campagne d'hygiène scolaire	3.200
606.127 - Association Monégasque Handicapés Moteurs	100
606.128 - Aide à l'installation professionnelle	690.000
606.129 - Jeune J'Écoute	311.100
606.130 - Aide et Présence	48.800
606.132 - Association Espoirs de Vie	100
606.133 - Monaco Trans-Plants	100
606.135 - Lutte cancer du sein	111.300
606.137 - AMAPEI - CAPS	580.200
606.138 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés	311.000
606.139 - Mission Enfance	91.500
606.142 - Allocation différentielle de loyer	900.000
606.143 - Indemnités différentielles corps médical	381.900
606.145 - DASS - Séjours thérapeutiques	55.000
	13.978.700

M. le Président.- Madame Christine Pasquier-Ciulla, je vous en prie.

Mme Christine Pasquier-Ciulla.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite faire deux interventions sur ce chapitre.

La première concerne l'allocation mère au foyer.

Je souhaitais annoncer encore un sujet de satisfaction.

En effet, vous vous étiez très gentiment engagé à ma demande, Monsieur le Ministre d'Etat, à mener une réflexion au sujet des femmes qui, divorcées ou séparées, perdaient le bénéfice de ces allocations alors qu'elles en avaient le plus besoin au moment de leur divorce ou de leur séparation...

Cette gentillesse n'a eu d'égal que votre efficacité puisque par courrier du 22 novembre dernier, vous nous annonciez que le Gouvernement avait pris la décision de maintenir ces aides en cas de divorce ou de séparation et, de surcroît, de compléter ce soutien financier par un accompagnement moral et social dans la recherche d'un futur emploi.

Je ne peux que vous remercier car c'est une évolution majeure pour moi, aussi bien en tant que femme, parlementaire et avocate, et c'est également la preuve que lorsque des gens de bonne volonté travaillent ensemble, les verrous institutionnels ne sont pas des obstacles.

La deuxième intervention concerne l'Aide Nationale au Logement.

J'ai eu la grande satisfaction de lire, dans un courrier de M. le Conseiller pour les Finances et l'Economie, en réponse à l'une de mes interventions, que les primes à la naissance et les bourses d'études étaient, je cite « exclues dans les revenus pris en compte pour le calcul de l'Aide Nationale au Logement » (fin de citation).

Dans un souci de transparence et d'efficacité, j'avais cependant sollicité des explications complémentaires sur les termes de « prestations familiales » et de « revenus de toute nature » visés dans le règlement.

Là encore, Monsieur le Conseiller a très rapidement précisé :

- que le terme de « prestations familiales » couvre les prestations ayant trait à la famille versées par les différents organismes sociaux (Etat-S.P.M.E., Caisses Sociales, S.B.M.),

- que le terme de « revenus de toute nature » n'inclut les aides émanant de la famille que dès lors qu'elles sont récurrentes et constituent un apport indispensable à l'équilibre financier du foyer.

Au delà de ces explications qui ont déjà le mérite d'exister, j'avais également demandé que chaque contribuable de cette aide puisse obtenir systématiquement la copie de la fiche de calcul de leur A.N.L..

Or, sur ce point, Monsieur le Conseiller, votre réponse m'a laissée quelque peu sur ma faim dans la mesure où vous avez accepté l'idée, mais sous la double condition que l'intéressé en fasse la demande et que la fiche soit validée par le Contrôle Général des Dépenses...

Je suis navrée, mais cette solution ne satisfait pas cet éternel besoin de transparence qui est le mien et je souhaiterais que soit déterminé, à l'avenir, une fois pour toutes, un formulaire national, dans lequel seront reprises exhaustivement les données utiles au calcul de l'A.N.L... De ce fait, il n'y aurait plus de suspicion sur l'égalité de traitement administratif et le Gouvernement pourra s'engager sans crainte à envoyer automatiquement ce document aux bénéficiaires.

Je vous remercie, par conséquent, de mener cette réflexion.

M. le Président.- Monsieur Rainier Boisson, je vous en prie.

M. Rainier Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux résister de parler de l'Aide à l'Habitat.

J'ai été amené, lors de nos séances privées, à déplorer le peu d'intérêt que le Gouvernement semblait - j'avais écrit semble - apporter à l'amélioration de l'habitat.

Ces dispositions résultantes d'une initiative personnelle a été instaurée, avec l'appui de mes collègues en 1994. Depuis, son objectif a été détourné, le Gouvernement utilisant ces crédits dans d'autres cadres.

Qu'est-ce que l'aide à l'habitat? Permettez-moi de le rappeler ce soir.

C'est une aide spécifique destinée aux propriétaires des logements les plus anciens. Elle consiste en des subventions et en des bonifications de crédits consenties par l'Etat à des petits propriétaires, monégasques ou ayant des liens anciens avec notre Pays, afin qu'ils puissent restaurer leur patrimoine en y assurant confort moderne, hygiène et salubrité.

Ces aides à l'habitat excluent ainsi tout projet purement spéculatif.

Nous avons pu constater, par l'application du droit de préemption, qu'une forte proportion de logements achetés par l'Etat nécessite une complète réhabilitation. Ceux qui se libèrent à la location sont, encore aujourd'hui, souvent refusés par les bénéficiaires du secteur réglementé, effrayés par les travaux qu'ils devraient y assumer au lieu et place des propriétaires qui ne sont pas toujours dans la possibilité ou la volonté de les faire.

Dans le cadre d'accords conventionnels entre l'Etat et les propriétaires concernés, notre communauté y trouvera l'apport de logements décents pour les plus défavorisés.

Ce complément n'apparaît pas négligeable au regard des

retards pris par la construction de logements neufs du fait des difficultés d'études (délaiés S.N.C.F.), de libération des assises foncières (opération Industria/Minerve) ou inhérentes aux constructions elles-mêmes (renforcement des soutènements sur le site Les Agaves, difficultés financières des entreprises relatives aux projets Saint Sébastien, Les Agaves etc...).

Les locataires, subissant des conditions précaires de logement tout en souhaitant y demeurer ou ne pouvant prétendre aujourd'hui à des locaux plus récents, devraient, grâce aux aides spécifiques apportées à la charge des nouveaux loyers, considérer cette action comme positive.

Sur le plan de la collectivité, cette action engendre trois effets fondamentaux :

- une politique spécifique du logement social,
- une politique de survie des quartiers anciens ayant un caractère historique,
- une politique d'aide aux entreprises locales du bâtiment.

Je remercie M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie de l'intérêt qu'il semble, à nouveau, porter à cette action. Je souhaite ardemment que ces crédits d'interventions prennent une réalité, dès les prochains mois, car 1994 - 2002 cela fait huit ans, je suis, par conséquent, encore incrédule sur les récentes déclarations gouvernementales à ce sujet.

M. le Président.- Permettez-moi, Monsieur le Conseiller, une remarque portant sur l'Aide Nationale au Logement.

Un certain nombre d'ayant droits se sont rendus à leur banque pour retirer des imprimés de type I.R.F.U. et à leur grande surprise, certains ont été amenés à signer des papiers au sujet desquels ils ont été informés que le double de cette demande était transmise au Centre des impôts du Pays voisin. Cette situation a entraîné un relatif émoi parmi un certain nombre de nos Compatriotes.

M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vérifierai ce point.

M. le Président.- Cette procédure vous paraît-elle normale ?

M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- L'A.N.L. bénéficie aux seuls Monégasques. Je ne vois donc pas pourquoi un IRFU serait envoyé à un Centre des impôts. Auquel d'ailleurs ?

M. le Président.- A Menton.

Monsieur Michel Grinda, je vous en prie.

M. Michel Grinda.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il doit s'agir d'une confusion de certaines banques mal informées puisque les IFUS, sont normalement faits pour les fiscalement français. Je suppose que, comme pour les contraventions comportant deux parties, elles ont cru qu'en gardant une partie chez elles, elles étaient coupables de rétention d'informations. Je suppose qu'elles devaient se sentir obligées, comme quand elles font un IFU pour les fiscalement français, une partie pour les bénéficiaires, une partie pour le centre des impôts, d'appliquer la procédure des fiscalement français aux Monégasques. La question est : pourquoi est-ce qu'on demande un IFU aux Monégasques alors qu'ils ne doivent pas payer d'impôts ?

M. le Président.- Cela est un autre problème. Vous nous rassurez car toutes les personnes qui se sont vues imposer cette procédure peuvent déclarer qu'elles sont dispensées de cette transmission.

M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Tout à fait.

M. le Président.- Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

Dans un autre ordre d'idée, il arrive encore que certaines prestations soient subordonnées à une condition de revenus. Ainsi, celui qui est immédiatement en dessous, bénéficie de la prestation intégralement et celui qui est immédiatement au-dessus, n'a aucun droit. Par exemple, à une condition de revenus de 6.000 francs afin d'obtenir une prestation de 3.000 francs, la personne ayant 6.001 francs de revenus n'obtiendra pas cette prestation, alors qu'une autre ayant 5.999 francs de revenus recevra 3.000 francs. J'estime préférable d'instaurer une garantie de ressources, de manière à ce qu'une personne gagnant en l'occurrence 6.200 francs reçoive une prestation de 1.000 francs. Je crois que c'est une question qui permettrait une équité entre les personnes.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - DOMAINE SPORTIF

607.101	- Centre Formation ASM FC.....	2.300.000
607.102	- Sport scolaire.....	802.800
607.103	- Comité Olympique.....	1.024.900
607.103-2	- Aide aux sportifs de haut niveau.....	116.200
607.107	- Subventions diverses.....	173.500
607.108	- Bourses sportives.....	55.000
		4.472.400

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

III - MANIFESTATIONS

Chap. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

608.101	- Manifestations nationales.....	564.200
608.101-2	- Campagne électorale.....	144.500
608.102	- Festival International des Arts.....	704.000
608.103	- Festival International de Télévision/MEDIAX.....	5.144.300
608.104	- Epreuves sportives automobiles.....	8.129.000
608.105	- Congrès - Réceptions.....	520.000
608.106	- Congrès - Contributions.....	1.100.000
608.107	- Manifestations Culturelles.....	531.100
608.108	- Culture - Contributions.....	1.056.400
608.108-2	- Divers contributions.....	30.000
608.109	- Théâtre du Fort-Antoine.....	147.800
608.112	- Festival Mondial Théâtre Amateur.....	15.000
608.113	- Animation.....	456.500
608.114	- Manifestations nouvelles.....	92.000
608.115	- Théâtre Princesse Grace.....	1.186.800
608.116	- Exploitation Grimaldi Forum SAM.....	7.606.000
608.120	- Congrès médical.....	38.000
608.129	- Grands Prix Magiques.....	160.400
608.130	- Expositions florales.....	13.300
608.132	- Manifestations sportives.....	817.400
608.134	- Monaco Inter Expo.....	300.000
608.137	- Événement culturel Grimaldi Forum.....	4.500.000
608.138	- Garden Club.....	243.000
608.139	- Monaco Danses Dances Forum.....	609.800
608.141	- Convention services ASM FC SAM.....	1.825.000
		35.934.500

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

IV - INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

Chap. 9 - AIDE INDUSTRIE - COMMERCE ET TOURISME

609.101 - Aide Commerce	230.000
609.102 - Aide Industrie	1.000.000
609.103 - Prospection économique	30.000
609.104 - Bonifications de prêts.....	130.000
609.105 - Yacht Club de Monaco	492.200
609.108 - Etudes économiques.....	1.700.000
609.110 - Aide achat véhicule électrique	100.000
609.112 - Activités audio-visuelles.....	762.300
609.113 - Rachat investissement	150.000
609.114 - Intervention économique.....	1.250.000
609.117 - Chambre de développement.....	823.000
609.118 - Exploitation Gare.....	1.840.000
609.119 - Coordination TUB-CAM	155.000
609.120 - SAM d'Exploitation des Ports	500.000
	9.162.500
	9.162.500

M. le Président.- Monsieur Alain Michel, je vous en prie.

M. Alain Michel.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai quelques fois posé la question de savoir quel retour avait le Contrôle Général des Dépenses sur les subventions données à des entreprises commerciales évidemment à but lucratif. Je ne poserai pas la question ce soir, mais je demande au Gouvernement s'il considère normal qu'une entreprise subventionnée par l'Etat figure sur la liste des donateurs prestigieux de certaines institutions caritatives ?

Je souhaite une réponse, car il y a des entreprises privées à but lucratif qui non seulement bénéficient de subventions de l'Etat, mais figurent également sur la liste des donateurs généreux de ces institutions caritatives. C'est écrit. Le Gouvernement estime-t-il cela normal ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Que ce soit normal, la réponse est facile. Mais il y a un pire usage à faire de cet argent.

M. Alain Michel.- Monsieur le Ministre, je vous dirais que si l'Etat souhaite sponsoriser les associations caritatives, autant qu'il figure lui-même sur la liste des donateurs plutôt que de donner de l'argent à quelqu'un pour en tirer des bénéfices publicitaires. Vous savez bien que c'est une règle que les personnes qui sont subventionnées ne peuvent pas elles-mêmes se livrer à des activités de sponsoring. Cela vous a échappé, mais regardez la liste des donateurs publics pour toutes les entreprises caritatives de Monaco. Je trouve que, pour certains, c'est se faire de la publicité vraiment pas chère et contraire à tous les principes, parce qu'aux frais de l'Etat.

J'aurais aimé au moins que vous me disiez « non, ce n'est pas normal ».

M. le Ministre d'Etat.- Je vous ai d'abord dit cela et j'ai ajouté un commentaire.

M. Alain Michel.- Le commentaire par lequel vous justifiez une situation anormale.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

SECTION 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

Chap. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902	- Frais études urbanisme et grands travaux	821.500
701.908	- Tunnel Ouest	2.000.000
701.909	- Demi-échangeur de Laghet	2.440.000
701.910	- Liaison BVF Est/RN 559	500.000
701.911	- Urbanisation SNCF - Voirie & Réseaux	14.500.000
701.913-1	- Urbanisation SNCF - Ilot Aurégli/Grimaldi	1.000.000
701.913-2	- Urbanisation SNCF - Ilot Charles III	1.000.000
701.913-3	- Urbanisation SNCF - Ilot Canton	150.000
701.913-4	- Urbanisation SNCF - Ilot Rainier III	150.000
701.913-5	- Urbanisation SNCF - Ilot Casteleretto	300.000
701.913-6	- Urbanisation SNCF - Ilot Prince Pierre	300.000
701.913-7	- Urbanisation SNCF - Ilot Pasteur	150.000
701.959	- Tunnel liaison Moyenne Corniche	500.000
701.976	- Tunnel montant/RN 7 Est	500.000
701.983	- Mini tunnel Madone-BVF	500.000
701.998-4	- Déviation voie ferrée	90.000
		24.901.500

M. le Président.- Monsieur Francis Palmaro, je vous en prie.

M. Francis Palmaro.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Conseiller Badia nous a informé que le Gouvernement envisageait d'installer une signalisation aux abords de la gare, au Pont Sainte Devote, car les visiteurs qui viennent à Monaco ne savent pas où se trouve celle-ci. Où en est ce projet ?

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, effectivement, lors de la Commission des Grands Travaux qui a eu lieu au

mois de décembre, j'ai présenté une image et dans le courant de l'année prochaine, par rapport au budget qu'il reste sur l'opération de la gare, j'ai prévu d'aménager l'entrée supérieure du bâtiment au niveau du viaduc Sainte Devote.

J'espère que vous aurez satisfaction et que la signalétique sera efficace.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.903	- Aménagement piétonnier.....	390.000
702.912	- Amélioration des voies circulatoires - Ouvrage génie	61.000
702.921	- Amélioration des parkings - Garages publics	1.100.500
702.943	- Remise en état et surveillance ouvrages art.....	600.000
702.961	- Parking-Bureaux Vallon Sainte-Dévote.....	1.000.000
702.963	- Equipement abonnement multiparc	22.000
702.966	- Parking Square Gastaud.....	33.000
702.974	- Gestion du trafic - Amélioration circulation	631.800
702.974-1	- Réfection de trottoirs	420.000
		4.258.300

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.934	- Réaménagement Port Fontvieille	500.000
703.935	- Superstructure terre plein digue	500.000
703.940	- Ouvrages maritimes et portuaires.....	65.000
703.940-5	- Urbanisation en mer - Etudes	855.000
		1.920.000

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.919	- Eclairage public - Extension - Modification.....	481.000
704.920	- Egouts.....	1.056.300
704.928	- Hélicopt extension	1.000.000
704.939	- Serres d'Eze.....	53.000
704.944	- Télédistribution.....	55.000
704.950	- Signalisation routière	110.600
704.954	- Transformation électrique / Appareil pression.....	330.000
704.983	- Télésurveillance extension.....	45.500
704.985	- Aménagement Jardins	306.000
704.986	- Station d'épuration	80.000
704.988	- Cimetière de Monaco.....	158.000
704.993	- U.I.R.U.I. - Épuration fumées	3.270.000

704.997 - Equipement des galeries techniques	15.000
704.998 - Justice - Radiosurveillance	1.000
704.999 - Ascenseur avenue Crovetto.....	152.500
	<u>7.113.900</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté)

Le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.915 - Opération "La Cachette"	1.000.000
705.918 - Opération "Lou Clapas"-C.H.P.G.....	4.800.000
705.920 - Opération du Devens	5.500.000
705.923 - Opération "Lou Clapas"- Habitation.....	1.090.000
705.930 - C.H.P.G.....	16.000.000
705.932 - Réhabilitation Cap Fleuri.....	3.540.000
705.933-6 - Zone A	2.000.000
705.936 - Opération Industria/Minerve	2.000.000
705.946 - Opération Testimonio.....	1.000.000
705.955 - Immeuble Social boulevard du Jardin Exotique.....	550.000
705.956 - Opération des Révoires	150.000
705.982 - Acquisition terrains-immeubles.....	7.000.000
705.987 - Opération des Carmes	1.860.000
705.989 - Gestion technique patrimoine immobilier	45.000
705.996 - Opération "Les Agaves"	8.700.000
	<u>55.235.000</u>

M. le Président.- Monsieur Robert Scarlot, je vous en prie.

M. Robert Scarlot.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais savoir à quoi correspondent les 16 M€ alloués au C.H.P.G.. Je sais que l'on a reçu une lettre, mais je m'interroge à ce sujet.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je n'ai pas sous les yeux la liste. En fait, c'est le sujet que je vous avais présenté au mois de juin sur lequel on avait détaillé la

ventilation de ces articles. Je ne peux pas les rappeler.

En fait, très rapidement, il y avait une partie de construction de l'U.L.M.S., une partie de l'extension Sud, une partie de la Centrale d'énergie, une partie de rénovation des éléments de sécurité et puis il y avait des éléments complémentaires qui étaient, plateau de cardiologie et autres services qui avaient été distribués.

M. Robert Scarlot.- Monsieur Badia, la question que je vous ai posée est de savoir s'il sera nécessaire d'envisager l'extension Sud si l'on prévoit la reconstruction de l'hôpital.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales. - La question peut se poser, effectivement. Pour ma part, oui, il faut le faire. C'est vrai que, selon la rapidité avec laquelle on pourrait venir à réaliser la fameuse extension, la solution n° 5 que l'on a évoquée, qui développerait une partie de l'hôpital sur les bâtiments dits HBM Pasteur, on pourrait effectivement imaginer que ce dispositif pourrait faire double emploi. Quand on a évoqué la dernière fois, en Commission des Grands Travaux, les dates probables de mise en œuvre du dispositif, il me semble que la précarité de la buanderie justifierait que l'on réalise cette opération. Ceci étant, c'est un point de vue de technicien, il

appartient au Conseil d'Administration de l'hôpital de se saisir du programme et de nous faire des propositions, si effectivement le Conseil estime prendre une autre option, nous nous rangerons, mais en tant que technicien, j'aurais tendance à dire « il faut faire l'extension Sud. ».

M. le Président. - Je vous remercie.

Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.918 - Rénovation Pavillon Monaco à Paris	136.600
706.919 - Yacht Club & Musée / Marine	1.500.000
706.929 - Musée National Villa Paloma	100.000
706.930 - Musée National Villa Sauber	150.000
706.937 - Acquisitions d'œuvres d'art	450.000
706.945 - Bâtiments domaniaux améliorations	1.868.000
706.947 - Etablissements Scolaires - Gros travaux	6.730.000
706.960 - Grimaldi Forum	2.090.000
706.961 - Rénovation C.C.A.M.	60.000
706.970 - Décoration urbaine	133.000
706.975 - Reboisement	236.300
706.999 - Cinéma d'été	110.000
	13.563.900

M. le Président. - Monsieur Patrick Médecin, je vous en prie.

M. Patrick Médecin. - Merci, Monsieur le Président.

Lorsque le Ministre d'Etat, en début de séance, a donné lecture de la liste des modifications, je m'attendais à ce que les lignes 706.929 - « Musée National - Villa Paloma » et 706.930 - « Musée National - Villa Sauber » soient aussi affectées et les crédits réduits. Je tiens à rappeler que l'année dernière, lors de l'étude du Budget Primitif 2002, j'étais intervenu pour m'étonner qu'un musée puisse être créé à la Villa Paloma alors que le tunnel descendant incitera les touristes et les personnes entrant en Principauté à ne pas venir dans cette partie de la ville, et à aller directement vers la partie du Pont Wurtemberg où sera édifié, dans les années qui viennent, un parking.

Je pensais qu'il était beaucoup plus utile que ce musée

soit situé, soit sur le Rocher, soit sur une partie des délaissés S.N.C.F. Or, je vois qu'aujourd'hui, dans son programme d'action, le Gouvernement nous dit, je cite : « le programme initial prévoit le déplacement du Musée National de la Villa Sauber à la Villa Paloma ; les études de faisabilité étant terminées, la deuxième phase de l'opération concernera les études architecturales ». Je ne peux que m'étonner de la poursuite de ce projet alors qu'il nous a été montré, en Commission des Grands Travaux, une nouvelle organisation de cette partie de l'entrée en Principauté. Aussi, je souhaiterais que le Gouvernement nous réponde et nous dise s'il compte maintenir ces crédits. Je demande, pour ma part, comme l'année dernière, qu'ils soient gelés et que le Gouvernement revienne devant notre Assemblée pour faire état de sa réflexion.

M. le Président. - Monsieur le Conseiller de Gouvernement, je vous en prie.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je crois que M. Médecin a en partie répondu à la question. En présentant à la Commission des Grands Travaux l'entrée de ville ou du moins la problématique de ce que pourrait être l'aménagement de l'entrée de ville au Jardin Exotique, j'ai évoqué devant la Haute Assemblée les perspectives potentielles qu'il y avait d'aménagement d'un espace beaucoup plus agréable, d'un parc paysager en lieu et place au Boulevard Rainier III, l'aménagement d'un parking à autobus, voire d'un parc de dissuasion juste à l'entrée de Monaco, situé entre le parking Le Bel Air et le parking du Jardin Exotique. Cette problématique, je l'ai précisée, fait l'objet d'une analyse qui va se poursuivre pendant le premier trimestre de l'année 2003, c'est donc vers le mois de juin, lors d'une Commission des Grands Travaux complémentaire que je viendrai vous le proposer. Mais si, comme on peut l'espérer, par rapport aux réflexions menées, ne serait-ce que parce qu'il existe déjà, dans ce lieu, un Musée d'Anthropologie qui mériterait d'avoir sa clientèle accrue et surtout le Jardin Exotique, dont la clientèle a malheureusement baissé et mériterait d'avoir un afflux accru, il ne me paraît pas déraisonnable, effectivement, de maintenir, en tout cas au stade de la réflexion d'aujourd'hui, l'idée de voir transférer la Collection de Galéa au sein de la Villa Paloma. S'agissant, cependant, de modestes crédits d'étude, avec 100.000 euros, on ne va pas pouvoir faire grand chose et, en attendant le mois de juin, date à laquelle on aura cette présentation, je ne vois pas d'objection à ne pas utiliser les crédits correspondants.

M. Patrick Médecin.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller de Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur Francis Palmaro, je vous en prie.

M. Francis Palmaro.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur la protection du patrimoine.

Le 18 décembre 2001, en séance publique, j'intervenais concernant la Protection du Patrimoine National.

J'attirais l'attention du Gouvernement sur la conservation des édifices qui représentent une part de notre histoire, auxquels la population de ce pays est très attachée.

Certains établissements, et plus particulièrement ceux de la Société des Bains de Mer, laissent apparaître un côté Belle Epoque qui les rend aujourd'hui mythiques.

Je rappelais comment, il y a plus de vingt ans, j'avais assisté, impuissant, avec le personnel de cette époque, à la démolition intérieure de la Salle d'Amérique pour en faire un rectangle doté d'un décor misérable qui, soi-disant,

se voulait à la mode du moment.

Cette salle a été restaurée ces dernières années, mais malheureusement, nous n'avons jamais retrouvé les toiles de valeur de l'époque qui furent arrachées sans même chercher à les conserver, au faux prétexte que l'on ne pouvait pas les détacher de leur support.

Afin de mettre à l'abri d'un tel vandalisme, prôné au nom du modernisme, dont certains irresponsables se prévalent à chaque époque, et afin de préserver les sites tels que l'Hôtel de Paris, la Salle Belle Epoque, l'Hôtel Hermitage et les salles du Casino, sans oublier la Salle Garnier, vous m'aviez répondu à l'époque que la loi sur l'environnement qui allait être déposée comportait, effectivement, un certain nombre d'articles qui sont propres à protéger le patrimoine.

Où en sommes-nous au niveau gouvernemental actuellement, concernant cette protection ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Double réponse qu'on peut apporter. D'abord, c'est le projet de loi sur l'environnement qui, selon l'échéancier que nous avons, devrait vous être soumis peut-être à la fin du premier semestre 2003 et qui comporte les bases législatives qui permettront d'établir un catalogue des sujets à respecter et puis, de manière plus accessoire en termes architectural pur, c'est-à-dire en volumétrie ou en termes de façade à respecter, certaines réglementations sur lesquelles nous travaillons et notamment dans le secteur du Casino, donc de Monte-Carlo, comporteront effectivement, c'est la réflexion que l'on mène, des secteurs où on pourra construire et des secteurs où le patrimoine devra être sauvegardé avec des contraintes particulières. Je pense que cela ne répond qu'en partie à votre préoccupation, j'ajouterai qu'en participant à la rénovation de la Salle Garnier, le Gouvernement fait, quelque part, œuvre de protection du patrimoine et donc « c'est dans l'air du temps ».

M. le Président.- Maître Henry Rey, je vous en prie.

M. Henry Rey.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai pris bonne note du gel de crédits jusqu'à la prochaine présentation lors d'une séance de travail consacrée aux Grands Travaux pour la Villa Sauber et la Villa Paloma.

Où se trouvent les crédits d'étude pour l'immeuble projeté sur le parcours Vita ?

M. José Badia, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.* - Pour l'immeuble proprement dit, il n'y a pas d'inscription, on fera ces études sur le budget général qui se trouve à la Direction de la Prospective et qui permet de faire des études d'urbanisme, on mènera donc cette réflexion dans le cadre de l'aménagement.

M. Henry Rey. - Je vous remercie.

M. le Président. - Monsieur Michel Boéri, je vous en prie.

M. Michel Boéri. - Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite, en complément de la question de M. Palmaro, ajouter que lorsqu'un immeuble privé aura sa façade déclarée au patrimoine national, des indemnités, devront être versées, comme dans certains pays, et cette procédure sera soumise à un projet de loi car pour déclarer bien national la valeur des choses, il faut que la Nation mette la main à la poche, ce qui me semble logique.

Le Secrétaire Général.

Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

707.914-1 - Stade Louis II.	159.000
707.914-4 - Tribunes Stade Louis II	200.000
707.924-2 - Aménagement terrains de sport	4.005.300
707.966 - Stand de Tir	6.100
707.970 - Stade Nautique Rainier III.	1.080.000
707.994 - Extension Quai Albert I ^{er}	9.000.000
	<hr/>
	14.450.400
	<hr/> <hr/>

M. le Président. - Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.

Chap. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.901 - Matériel horaire dynamique.	220.000
708.904 - Acquisition installation matériel informatique	283.000
708.909-2 - Extension Maison d'Arrêt	90.000
708.976 - Eglise Saint Charles.	1.000.000
708.979 - Amélioration et extension bâtiments publics	2.332.000
708.992 - Transfert Conseil National.	1.000.000
708.993 - Salle des Maquettes.	85.000
	<hr/>
	5.010.000
	<hr/> <hr/>

M. le Président. - Monsieur Michel Grinda, je vous en prie.

M. Michel Grinda. - Merci, Monsieur le Président.

Je comprends mal la réponse de M. Badia, dans la mesure où au chapitre « Direction de la Prospective Etudes d'urbanisme », je vois uniquement 24.000 euros de frais de fonctionnement. Comme vous avez expliqué qu'avec 3.000 euros on ne faisait rien, là, on fera huit fois moins que rien !

M. José Badia, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.* - C'est la ligne 701.902.

M. Michel Grinda. - Me voilà rassuré.

M. le Président. - Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 9 - INVESTISSEMENTS

709.991 - Acquisitions	10.762.000
709.995 - Digue du large	50.000.000
	<u>60.762.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 10 - EQUIPEMENT FONTVIEILLE

710.958-1 - Equipement général	138.200
	<u>138.200</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Le Secrétaire Général.-

Chap. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.968 - Fontvieille Zone F	
711.990 - Construction immeuble industriel Ruche-Vulcain	350.000
	<u>350.000</u>

M. le Président.- Je mets le crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Je vous invite, Mesdames, Messieurs, à vous reporter à la page 65 du document budgétaire pour l'examen des Comptes Spéciaux du Trésor.

Je vous rappelle que l'article 14 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de Budget énonce en son alinéa premier : « *Le Budget approuve l'ouverture des Comptes Spéciaux du Trésor* ».

Dès lors, ces comptes ne donnent pas lieu à un vote séparé, puisqu'ils sont approuvés en même temps que la loi de Budget.

Madame le Secrétaire général, vous avez la parole pour donner lecture des Comptes Spéciaux du Trésor.

Le Secrétaire Général.-

COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Article		Dépenses	Recettes
	80 - COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES		
8000	Emissions pièces de monnaies	<u>1.360.000</u>	<u>2.650.000</u>
	81 - COMPTES DE COMMERCE		
8116	Parking Saint Charles - Station lavage	17.200	110.300
8125	Développement des approvisionnements en eau	8.000.000	3.300.000
8180	Héliport - Avitaillement en carburant	607.600	700.000
		<u>8.624.800</u>	<u>4.110.300</u>
	82 - COMPTES DE PRODUITS RÉGULIERS AFFECTÉS		
8217	Education Nationale - Formation étudiants étrangers	<u>61.000</u>	<u>61.000</u>
	83 - COMPTES D'AVANCES		
8300	Avances sur traitements	130.000	130.000
8310	Avances exceptionnelles sur traitements	76.000	76.000
8361	Avances diverses	30.500	30.500
8367	Avances aux entreprises	300.000	300.000
8370	Assurance prospection foire	302.000	84.800
		<u>838.500</u>	<u>621.300</u>
	84 - COMPTES DE DÉPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ÉTAT		
8410	Avances dommages	1.104.800	652.800
8420	Domaines - Avances	15.000	—
8421	Domaines - Divers	152.200	—
8422	Fonction Publique A.D.C.	61.000	61.000
8428	Villa La Lestra	4.000	4.000
8431	Travaux Grimaldi Forum	1.300.000	—
8476	Sinistre en mer	5.000	5.000
		<u>2.642.000</u>	<u>722.800</u>

Article		Dépenses	Recettes
	85 - COMPTES DE PRETS		
8500	Prêts à l'habitation.....	2.524.500	500.000
8510	Prêts hôteliers.....	100.000	48.000
8520	Prêts à l'installation professionnelle.....	228.700	86.800
8530	Prêts immobiliers.....	76.200	21.200
8551	Aide à la Famille Monégasque.....	457.000	228.700
8560	Prêts divers.....	304.900	1.204.900
8566	Immeuble rue Florestine.....	30.000	—
8570	Aide Nationale au Logement.....	250.000	250.000
8595	Participation Autoroute A8.....	—	2.560.000
8597	Intervention économique.....	300.000	300.000
		<u>4.271.300</u>	<u>5.199.600</u>
	TOTAL GÉNÉRAL.....	<u>17.797.600</u>	<u>13.365.000</u>

M. le Président.- Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions sur les Comptes Spéciaux du Trésor ?

S'il n'y a pas d'intervention et si vous êtes d'accord, Monsieur le Ministre, je propose que nous arrêtons

maintenant notre réunion et que nous poursuivions, demain, avec le programme triennal d'équipement public pour les années 2003-2004-2005.

Je lève la séance.

—
(La séance est levée à 23 heures 10)
 —

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
